Quatre-vingt-troisième année. — N° 245. Le Numéro : 12 francs. Mercredi 17 Octobre 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition **des LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition **des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition **des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition **des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition **des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décret n° 51-1199 du 21 septembre 1951 modifiant le décret du 22 novembre 1944, modifié et complété par le décret du 16 juillet 1948, relatif à l'organisation des services de l'administration pénitentiaire (p. 10458).

Décret du 9 octobre 1951 modifiant le décret du 17 avril 1951 portant création d'un conseil de prud'hommes à Pavilly (Seine-Inférieure) (p. 10459).

Arrêtés portant réintégrations et détachement (administration pénitentiaire et magistrats des tribunaux de première instance) (p. 10459).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 12 octobre 1951 relatif aux indemnités de déplacement dues aux membres et agents rapporteurs de la commission administrative instituée par le décret n° 50-633 du 20 mai 1950 (p. 10459).

Arrêté portant intégrations (chiffreurs) (rectificatif) (p. 10459).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 8 octobre 1951 portant désignation d'un membre du conseil de préfecture de la Guyane (p. 10459).

Arrêté du 15 octobre 1951 portant nominations au cabinet du secrétaire d'Etat (p. 10459).

Arrêté portant nomination au comité national de secours aux sinistrés des incendies de forêts (p. 10459).

Arrêtés portant acceptations de démission, rapportant les dispositions d'un précédent arrêté et rectificatif (personnel du cadre des préfectures et sûreté nationale) (p. 10459).

Ministère de la défense nationale.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (rectificatifs) (p. 10460).

Décret portant promotions automatiques dans les cadres actifs de l'armée de l'air (rectificatif) (p. 10460).

Décrets des 21 et 26 septembre 1951 portant concession de la médaille militaire (p. 10460).

Décrets du 26 septembre 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10465).

Arrêtés portant promotions, avancement et annulant les dispositions d'un précédent arrêté (directions de travaux de la marine et personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 10465).

Décisions portant changement d'arme d'aspirants et admission à l'honorariat (armée de terre, réserve) (p. 10466).

Décision portant attribution du certificat de directeur de tir (p. 10468).

Décisions portant admissions à la retraite (armée de l'air, active) (p. 10468).

Liste des candidats admis à prendre part au concours pour le recrutement d'ingénieurs des directions de travaux de 2e classe des travaux maritimes (p. 10469).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 10470).

Arrêté du 3 octobre 1951 portant remise de débet (p. 10470).

Arrêté du 16 octobre 1951 modifiant l'arrêté du 17 avril 1951 interdisant provisoirement l'exportation de certaines catégories de papiers (p. 10470).

Arrêté portant répartition de crédits au titre de l'exercice 1950 (rectificatif) (p. 10470).

Arrêté portant modification du tarif des droits de douane d'importation (rectificatif) (p. 10470).

Arrêté portant nomination et titularisation (institut national de la statistique et des études économiques) (p. 10470).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 21 juillet 1951 fixant les conditions et les limites de la délégation de compétence du conseil général des bâtiments de France à la section spéciale instituée par l'article 12 du décret-loi du 17 juin 1938 (p. 10470).

Arrêté du 21 juillet 1951 fixant les conditions et les limites de la délégation de compétence du conseil général des bâtiments de France à la section des honoraires (p. 10471).

Arrêté du 21 juillet 1951 fixant les conditions et les limites de la délégation de compétence du conseil général des bâtiments de France à la section spéciale des bâtiments d'enseignement (p. 10471).

Arrêtés des 27 septembre et 15 octobre 1951 portant nominations au cabinet du ministre (p. 10471).

Arrêté du 8 octobre 1951 portant ouverture d'un examen professionnel pour le grade d'économe (p. 10471).

Arrêtés portant promotions, nominations, attributions de fonctions et d'indemnité et conférant l'honorariat (enseignement supérieur) (p. 10472).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêtés des 24 juillet et 17 septembre 1951 relatifs aux budgets primitif et additionnel du conservatoire national des arts et métiers pour l'exercice 1951 (p. 10472).

Arrêtés des 28 et 31 août 1951 portant création de certificats d'aptitude professionnelle dans divers départements (p. 10472).

Arrêté portant nomination d'un élève à l'école centrale lyonnaise (p. 10472).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Arrêté du 11 octobre 1951 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 10472).

Arrêtés du 13 octobre 1951 déclarant d'utilité publique les travaux de construction de lignes de transport et de distribution d'énergie électrique (p. 10472).

Arrêté du 16 octobre 1951 portant attribution d'indemnités au personnel des exploitations minières et assimilées (p. 10473).

Arrêté portant nominations au comité technique d'importation des matières colorantes (p. 10473).

Arrêté portant nomination et affectation (mines) (p. 10473).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés portant mutation et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté (haras nationaux et services agricoles) (p. 10474).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 17 septembre 1951 portant report de crédits de l'exercice 1950 sur l'exercice 1951 (p. 10473).

Arrêtés du 12 octobre 1951 relatifs à la cessation d'application des dispositions de précédents arrêtés portant suspension de décisions de la commission nationale des tarifs (p. 10473).

Arrêté rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (directions régionales de la sécurité sociale) (p. 10473).

Circulaire n° 170 S. S. du 12 octobre 1951 relative aux tarifs d'honoraires des praticiens (p. 10473).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés du 26 septembre 1951 approuvant les statuts de sociétés coopératives d'habitations à loyer modéré et rectificatif (p. 10474).

Arrêtés relatifs à la création de quartiers de compensation dans diverses communes (p. 10474).

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (p. 10474).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Réunion de commission (p. 10474).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Convocations de commissions (p. 10474).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis aux importateurs et aux exportateurs: Décisions d'assimilations et de classement des marchandises (p. 10475).

Avis aux exportateurs et *avis* n° 508 de l'office des changes relatif aux exportations effectuées dans le cadre de l'assistance économique à la Yougoslavie (rectificatif) (p. 10482).

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

Avis aux importateurs relatif à la prolongation des délais fixés pour l'utilisation de certaines licences délivrées dans le cadre du plan Marshall (p. 10482).

Avis aux importateurs de coco râpé originaire et en provenance de Ceylan (rectificatif) (p. 10482).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux à destination des U. S. A. (rectificatif) (p. 10482).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination des U. S. A. (rectificatif) (p. 10482).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de ruminants et de porcins en provenance de la république fédérale d'Allemagne (p. 10482).

BANQUE DE FRANCE

Avis relatif à la modification des taux des opérations de la Banque de France (p. 10482).

Annonces (p. 10483).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 1 et 2 (session de 1951) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 51-1199 du 21 septembre 1951 modifiant le décret du 22 novembre 1944, modifié et complété par le décret du 16 juillet 1948, relatif à l'organisation des services de l'administration pénitentiaire.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'intérieur, du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, et du ministre du budget,

Vu le décret du 22 novembre 1944 relatif à l'organisation des services de l'administration pénitentiaire;

Vu le décret du 16 juillet 1948 portant modification aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 8 du décret du 22 novembre 1944,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 5 du décret du 22 novembre 1944, modifié par l'article 1er du décret du 16 juillet 1948, est de nouveau modifié comme suit:

Circonscription de Lille. — Supprimer: « Ardennes ».

Circonscription de Strasbourg. — Ajouter: « Ardennes ».

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'intérieur, le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 septembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

EDGAR FAURE.

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques par intérim,

R. PLEVEN.

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

Décret du 9 octobre 1951 modifiant le décret du 17 avril 1951 portant création d'un conseil de prud'hommes à Pavilly (Seine-Inférieure).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le livre IV du code du travail;

Vu le décret du 17 avril 1951 portant création d'un conseil de prud'hommes à Pavilly;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 3 du décret du 17 avril 1951 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 3. — Il sera procédé à des élections pour la nomination des membres du conseil de prud'hommes, dans la première quinzaine du mois de novembre 1951 ».

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre du travail et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 octobre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

EDGAR FAURE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

PAUL BACON.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 12 octobre 1951:

M. Cremer (Jean), commis (3e classe) au sanatorium pénitentiaire de Liancourt, placé en disponibilité, sur sa demande, pour convenances personnelles, par arrêté du 1er août 1951, à compter du 1er août 1951, est réintégré audit établissement.

M. Pierron (Désiré), surveillant (5e classe) au centre pénitentiaire des Hauts-Clos, à Troyes, placé en disponibilité, sur sa demande, par arrêté du 8 septembre 1948, à compter du 15 septembre 1948, est réintégré, en la même qualité, au centre pénitentiaire de Sectin.

M. Bussy (Pierre), surveillant (4e classe) au centre pénitentiaire Ney, à Toul, placé en disponibilité, sur sa demande, pour une période de deux mois, par arrêté du 24 août 1951, à compter du 15 août 1951, est réintégré audit établissement.

Magistrats des tribunaux de première instance.

Par arrêté du 12 octobre 1951, M. Kaufmann (Horace), ancien juge assesseur de 1re classe au tribunal de première instance de la Seine, mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer les fonctions de juge consulaire en Chine, est, pour régularisation de sa situation administrative, maintenu en position de détachement du 30 juin 1940 au 22 décembre 1946.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 8 octobre 1951 portant désignation d'un membre du conseil de préfecture de la Guyane.

Par décret en date du 8 octobre 1951, M. Veaux (Charles), juge au tribunal de première instance de Cayenne, est désigné, pour deux ans, pour remplir les fonctions de membre suppléant du conseil de préfecture de la Guyane, en remplacement de M. Emeyriat, démissionnaire de ces fonctions.

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne la composition des cabinets ministériels, modifié par le décret du 21 août 1954;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu les arrêtés des 29 août 1951 et 8 septembre 1951,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à l'intérieur:

Chargé de mission.

M. Jacques Roy, sous-préfet.

Chef adjoint du cabinet.

M. Maurice Duault, docteur en droit.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er octobre 1951 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 octobre 1951.

ANDRÉ COLIN.

Comité national de secours aux sinistrés des incendies de forêts.

Par arrêté du 16 octobre 1951, M. Damelon, directeur des services financiers et du contentieux au ministère de l'intérieur, a été nommé trésorier général du comité national de secours aux sinistrés des incendies de forêts, en remplacement de M. Sudreau.

Personnel du cadre des préfectures.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 septembre 1951: promotions à la 2e classe du grade d'attaché de préfecture, page 9706, 1re colonne, à la préfecture de la Haute-Marne, au lieu de: « M. Callet (Georges) », lire: « M. Callet (Robert) ».

Sûreté nationale.

Par arrêté du 8 octobre 1951, l'arrêté du 25 juillet 1951 est rapporté en ce qui concerne la titularisation de Mme Delaunay (Simone).

Par arrêté du 8 octobre 1951:

La démission de Mme Gentil (Renée), agent de bureau des cadres complémentaires de la sûreté nationale au service des renseignements généraux à Lyon, est acceptée à compter du 1er avril 1951.

La démission de M. Mouton (André), agent de service des cadres complémentaires de la sûreté nationale à la C. R. S. 147 à Grenoble, est acceptée, à compter du 1er août 1951.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Indemnités de déplacement dues aux membres et agents rapporteurs de la commission administrative instituée par le décret n° 50-633 du 20 mai 1950.

Le ministre des affaires étrangères et le ministre du budget,

Vu l'ordonnance du 26 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret n° 45-2268 du 4 octobre 1945 relatif aux indemnités pour frais de déplacement attribuées aux fonctionnaires civils, agents, employés et ouvriers de l'Etat, modifié en dernier lieu par le décret n° 51-792 du 22 juin 1951:

Vu le décret n° 48-1109 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 49-1630 du 28 décembre 1949 relatif au classement des fonctionnaires civils, agents, ouvriers et employés de l'Etat dans les groupes pour l'attribution des indemnités de déplacement;

Vu la loi n° 49-573 du 23 avril 1949 portant application des articles 7 et 16 de l'ordonnance n° 45-770 du 21 mars 1945 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi et sous son contrôle et de l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre;

Vu le décret n° 50-633 du 30 mai 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi du 23 avril 1949, et notamment des articles 18 et 19 dudit décret portant création de la commission administrative chargée de déterminer les indemnités de remboursement, fixant la composition de cette commission ainsi que les modalités d'instruction des demandes;

Vu l'arrêté du 4 avril 1951 désignant le directeur de l'office des biens et intérêts privés comme ordonnateur secondaire des dépenses relatives à l'application de l'article 2 de la loi n° 49-573 du 23 avril 1949;

Vu les arrêtés des 9 août 1950 et 4 janvier 1951 portant nomination des président et vice-président de la commission administrative;

Vu l'arrêté du 31 octobre 1950 portant nomination des représentants des chambres de commerce et des associations des spoliés à ladite commission;

Vu l'arrêté du 14 octobre 1950 portant désignation des rapporteurs près ladite commission,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les membres et agents rapporteurs de la commission administrative prévue par le décret n° 50-633 du 30 mai 1950 ont droit, pour chaque déplacement effectué en vue de participer aux travaux de la commission, au remboursement de leurs frais de transport et de séjour suivant les modalités et les taux prévus par le décret n° 45-2268 du 4 octobre 1945, modifié, compte tenu du classement ci-dessous:

Membres et agents rapporteurs fonctionnaires: groupe dans lequel ils seront normalement classés;

Membres non fonctionnaires: groupe II.

Art. 2. — Le présent arrêté aura effet à dater du 1er janvier 1951.

Art. 3. — Le directeur de l'office des biens et intérêts privés est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 octobre 1951.

Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le secrétaire général
au ministère des affaires étrangères,
ALEXANDRE PARODI.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

Chiffreurs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 octobre 1951: page 10243, 2e colonne, Chiffreurs, ajouter *in fine:* « Les chiffreurs visés ci-dessus étant en disponibilité sont maintenus dans cette position ».

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 octobre 1951: page 10109, 2e colonne, 26e ligne, au lieu de: « Dumesnil de Mapicourt (René-Arthur-Marie-Alain), colonel », lire: « Dumesnil de Maricourt (René-Arthur-Marie-Alain), colonel ».

Décret portant promotions automatiques dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 octobre 1951: page 10176, 1re colonne, 51e ligne, au lieu de: « Arrieau (Alexis-Victor) », lire: « Arricau (Alexis-Victor) »; 64e ligne, au lieu de: « Renaud (Jean-Armand) », lire: « Renaud (Jean-Marius-Joseph) »; 2e colonne, 17e ligne, au lieu de: « Pruvest (Henry-André) », lire: « Pruvost (Henry-André) ».

Décret du 21 septembre 1951 portant concession de la médaille militaire.

(Régularisation.)

Par décret en date du 21 septembre 1951, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil des ministres, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à l'air, est décoré de la médaille militaire le sous-officier dont le nom suit (services exceptionnels de guerre en Indochine):

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 16 mai 1951.)

Guyomarch (Denis), sergent, sous-officier mécanicien d'un groupe de transport en Extrême-Orient. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 21 septembre 1951 portant modification de date de prise de rang de concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 21 septembre 1951, est modifié, en ce qui concerne la date de prise de rang, le décret du 9 juillet 1951 portant concession de la médaille militaire à M. l'adjudant-chef Ferrero (Ismaël):

Au lieu de: « Pour prendre rang du présent décret », lire: « Pour prendre rang du 30 juin 1951 ».

Décret du 21 septembre 1951 portant concession de la médaille militaire (à titre posthume).

Par décret en date du 21 septembre 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

Aboressi (Issac-Isidore), caporal, 49e régiment d'infanterie, classe 1941, mle L.M. 85 au recrutement de Poitiers.

Ahmed ben Mohammed, caporal-chef, groupe de commandos d'Afrique, 2e commando, classe 1943, mle B. 5153 au recrutement du Maroc.

Allal ben M'Hamed, 2e classe, groupe de commandos d'Afrique, 2e commando, classe 1943, mle B. 5131 au recrutement du Maroc.

Allal ben Mohamed, 1re classe, 11e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1935, mle A. 997 au recrutement du Maroc.

Allochon (Pierre), soldat, 21e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 729 au recrutement de Guéret.

Alloun (Jacob), zouave, 3 bataillon de zouaves, classe 1942, mle 1283 au recrutement d'Oran.

Alluard (René-Albert-Désiré), sergent-chef, 415e régiment de pionniers, classe 1926, mle 426 au recrutement d'Orléans.

Amesiant (Marcel-Georges-Louis), sodat, 93e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 96 au recrutement d'Alençon.

André (Francis-Joseph-Daniel), 2e classe, 2e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 22762 au recrutement de Lyon.

Angot (Lucien-Alfred-Georges), 1re classe, 22e groupe de reconnaissance de corps d'armée, classe 1930, mle 119 au recrutement d'Evreux.

Anne (Adrien-Louis-André, 2e classe, 22e groupe de reconnaissance de corps d'armée, classe 1930, mle 1880 au recrutement de Caen.

Antoine (Hippolyte-Pierre), soldat de 2e classe, 152e régiment d'infanterie, classe 1945, mle 37267 au recrutement de Lyon.

Antonini (Jean), 2e classe, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1943, mle 78 au recrutement d'Ajaccio.

Aoun Kaci, 2e classe, groupe de commandos d'Afrique, 3e commando, classe 1943, mle L.M. 954 au recrutement d'Alger.

Armand (Lucien-André-François), sergent, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1937, mle 4 au recrutement du Maroc.

Arnaud (Gabriel-Fernand-Paul), chasseur, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1937, mle 185 au recrutement de Privas.

Artes (Joseph), 2e classe, 9e régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle 1235 au recrutement d'Alger.

Aujoulat (Honoré-Elie), chasseur, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1934, mle 2016 au recrutement de Nimes.

Avellan (Joseph-Sauveur), caporal, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 3352 au recrutement d'Oran

Azrou-Isghi Bélaid, 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1943, mle LM 822 au recrutement d'Alger.

Bachelier (Constant-Joseph), 2e classe, 57e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 1500 au recrutement de la Rochelle.

Baessa (Francisco), zouave, 9e régiment de zouaves classe 1936, mle 198 au recrutement d'Oran.

Bagini (Ernest-Joseph-Henri), caporal, 1er bataillon de choc, classe 1938, mle 893 au recrutement de Dijon.

Baiata Djelloul, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1937, mle RM 2341 au recrutement d'Alger.

Bapaume (Gérard-Denis), 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes, classe 1944, mle 36120 au recrutement de la 1re région.

Barbagelata (Mario), 2e classe, 3e régiment de dragons, classe 1943, mle 12588 au recrutement de Toulouse.

Bardière (Jacques), 2e classe, 2e régiment de dragons de reconnaissance, classe 1944, mle 13582 au recrutement de Toulouse.

Barrier (Louis-Jean), sergent, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1934, mle 75 au recrutement de Chambéry.

Barthel (Georges-Jean), caporal, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1942, mle 7764 au recrutement de Nancy.

Barthelemy (Félix-Joseph-Marie), 2e classe, bataillon de choc, classe 1946, mle 23185 au recrutement de Marseille.

Barus (Sylvio), caporal-chef, 81e régiment d'infanterie alpine, 14e compagnie antichars, classe 1933, mle 1290 au recrutement d'Albi.

Baudier (Maurice), brigadier-chef, 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1938, mle 1476 au recrutement de Mâcon.

Baudoin (Raymond), 2e classe, 11e régiment de cuirassiers, classe 1944, mle 27378 au recrutement de Lyon.

Bedrani Mohammed, 2e classe, 36e groupe de forteresse antiaérienne, classe 1939, mle 327 RM au recrutement d'Alger.

Bègue (Jean-Marie-Marcel), 2e classe, 57e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 2152 au recrutement de Pau.

Belhanafi Ammar, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1942, mle 241 au recrutement d'Alger.

Bellenger (Marceau-Paul-René), soldat, 5e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 2126 au recrutement d'Amiens.

Belloni (Elvétio), soldat, 60e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1972 au recrutement de Besançon.

Bernard (Firmin-Maxime), 2e classe, 11e groupe de reconnaissance de corps d'armée, classe 1928, mle 855 au recrutement de Niort.

Berrahal Mohamed, 2e canonnier, 65e régiment d'artillerie, classe 1941, mle RM 13798 au recrutement d'Alger.

Berthier (Etienne-Lucien), caporal, 48e bataillon de chars de combat, classe 1940, mle 1627 au recrutement de Bourges.

Bertolino (Louis), 2e classe, groupe de commandos d'Afrique, classe 1940, mle 1376 au recrutement de Tunis.

Bertrand (Max), 2e classe, régiment d'artillerie coloniale du Maroc, classe 1942, mle 13208 au recrutement de Dijon.

Bertrand (Roger), 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1941, mle 14322 au recrutement de Marseille.

Bessiere (Désiré-Alexis-François), sergent-chef, 14e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 745 au recrutement d'Oran.

Betirac (Henri-Maurice-Pierre-Emile), 2e classe, 56e régiment d'artillerie, classe 1934, mle 2091 au recrutement d'Albi.

Bevillon (Jean-François-Denis), sergent, 29e régiment d'infanterie, classe 1939, mle 67 au recrutement de Saint-Brieuc.

Bibia (Michel), sergent-chef, 49e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 893 au recrutement d'Oran.

Biennier (Pierre-René), sergent, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1937, mle 2560 au recrutement de Lyon.

Bivert (Marcel), brigadier, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1939, mle 793 au recrutement de Thionville.

Blanc (René-Georges), brigadier, 56e régiment d'artillerie, classe 1933, mle 2442 au recrutement de Rodez.

Bogueki (Joseph), 2e classe, 29e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 4339 au recrutement de Mâcon.

Bonhoure (Jean-Marie-Albert), sergent, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1932, mle 253 au recrutement d'Aurillac.

Bonnet (Léon-Georges), soldat, 60e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1697 au recrutement de Besançon.

Bordier (Roger), sergent, 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1942, mle 729 au recrutement de la 1re région.

Bosia (André-Pierre-Jean), caporal-chef, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1938, mle 219 au recrutement de Besançon.

Bouazza ben Hamed, 1re classe, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 4526 au recrutement du Maroc.

Boucaud (Jean-François), soldat, 60e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 458 au recrutement de Moulins.

Boudaoud Benalimane, 2e classe, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 2142-R-M au recrutement d'Alger.

Boudy (André), 2e classe, 49e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 11634 L. I. au recrutement de Poitiers.

Bouhani Benziane Bouchahla, 2e classe, 17e compagnie muletière, classe 1942, mle R. M 939 au recrutement d'Alger.

Boulet (Gabriel-René), 2e classe, 41e régiment d'infanterie, classe 1939, mle 113 au recrutement de Blois.

Bourceret (Louis-Antoine), 2e classe, 3e régiment de spahis algériens de reconnaissance, classe 1943, mle 1610 au recrutement d'Alger.

Bourgau (Roger), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1946, mle 1282 au recrutement de Nancy.

Boutin (Maurice), caporal-chef, 33e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais, classe 1937, mle 39 au recrutement d'Angoulême.

Brin (André-Robert), sergent, 57e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 311 au recrutement de la Rochelle.

Brunet (André-Joseph-Alexandre), caporal, 35e régiment d'infanterie, classe 1942, mle 18361 au recrutement de la 7e région.

Brunet (Léon-Marcel), 1re classe, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1945, mle R. 1365 au recrutement du Maroc.

Bruyas (Pierre-Marie), 1re classe, 21e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 2701 au recrutement de Saint-Etienne.

Cabelguen (Jean-Mathurin), sergent-chef, 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1930, mle 2530 au recrutement de Lorient.

Cailleau (Narcisse-Albert-Pierre), aspirant, 1er régiment d'infanterie, classe 1937, mle 690 au recrutement de Lille.

Caioli (Jules-Ernest-Marius), 2e classe, 81e régiment d'infanterie alpine, 14e compagnie antichars, classe 1933, mle 1137 au recrutement de Toulon.

Calede (Simon), 2e classe, 1er régiment d'artillerie coloniale, classe 1924, mle 921 au recrutement de Bordeaux.

Capelle (Claude), caporal, 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1941, mle 759 au recrutement d'Oran.

Cardot (Camille), 2e classe, 1er bataillon de choc, classe 1943, mle 11881 au recrutement de Dijon.

Cardot (Emile-Victor), 2e classe, 71e bataillon du génie, classe 1944, mle 16634 au recrutement de Dijon.

Caroliny (Joseph), 2e canonnier, 21e groupe antillais de défense contre avions, classe 1944, mle 730 au recrutement de la Guadeloupe.

Castan (Elie-Fernand-Pierre-Marius), soldat, 23e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1933, mle 67 au recrutement de Montpellier.

Caudmont (Lucien-Léon-Charles), sergent, 43e régiment d'infanterie, classe 1940, mle 223 au recrutement de Cambrai.

Cenac (André-Emile-Julien), canonnier, 68e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1943, mle 99 au recrutement d'Oran.

Chacha (Marcel-René), 1re classe, 1er régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1939, mle 1739 au recrutement d'Epinal.

Chann (Maurice), 1er canonnier, 21e groupe Antillais de D. C. A., classe 1937, mle 34 au recrutement de la Guadeloupe.

Chaouche Ali ben Mustapha, 1re classe, 3e groupement de bataillon de choc, classe 1942, mle L. M 2181 au recrutement d'Alger.

Chapuriat (Gustave-Marius), 2e classe, 61e bataillon de chasseurs à pied, classe 1935, mle 197 au recrutement de Valence.

Chaput (Henri-Antoine-Alfred), 2e classe, 3e régiment de dragons, classe 1941, mle 9700 au recrutement de Nancy.

Chaput (Maurice), caporal-chef, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1941, mle 1612 au recrutement de Poitiers.

Charbonnier (Marcel dit Camille), soldat, 29e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 2205 au recrutement de Mâcon.

Chareite (Robert-Charles), 2e classe, 57e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 18 au recrutement de Valenciennes.

Charles (Hubert-Pierre), canonnier, 68e régiment d'artillerie, classe 1939, mle 1858 au recrutement d'Oran.

Charpentier (Henri-Georges), 1re classe, 64e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1940, mle R. 90 au recrutement du Maroc.

Charrin (Claude-Marc), soldat de 1re classe, 1er régiment de cuirassiers, classe 1943, mle 3713 au recrutement d'Oran.

Chassignol (Roger-Raphaël-Joseph), 2e classe, 11e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1940, mle R. 91 au recrutement du Maroc.

Chatrousse (Jacques-Marie-Abel-Maurice), sergent, 4e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1939, mle 2262 au recrutement de la Seine (3e bureau).

Chausse (Noël), 2e classe, 5e bataillon de chasseurs à pied, classe 1947, mle L. M. 450 au recrutement de Poitiers.

Chauvigne (Marcel-Alexandre), 2e classe, 32e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 1668 au recrutement d'Angers

Cheminet (Jean-Marie-Edmond), soldat, 60e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 630 au recrutement de Moulins.

Chikh Amar ben Said, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1943, mle L. M. 892 au recrutement d'Alger.

Chopard (Vital), 2e classe, 27e régiment d'infanterie, classe 1941, mle 13270 au recrutement de Dijon.

Christen (Laurent), brigadier, 1er régiment de cuirassiers, classe 1932, mle 853 au recrutement de Belfort.

Clermont (Marcel-André), adjudant-chef, 7e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1933, mle 3184 au recrutement d'Oran.

Colombo (Guiseppe), sergent, 1er bataillon de légion étrangère, classe 1939, mle L. M. 323 au recrutement de Bar-le-Duc.

Compte (André), 2e classe, 152e régiment d'infanterie, classe 1940, mle 3145 au recrutement de Clermont-Ferrand.

Conte (Siméon-Jean), sergent, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1932, mle 696 au recrutement de Toulon.

Cordier (Georges), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1944, mle 17174 au recrutement de Dijon.

Cordier (Julien-René), chasseur, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1938, mle 902 au recrutement de Bourg.

Coudrier (Roland), 2e classe, régiment de Bourgogne, classe 1943, mle 11126 au recrutement de Dijon.

Coulaud (Jean-André), caporal, 9e régiment de zouaves, classe 1941, mle 14409 au recrutement de Dijon.

Couturier (Paul), 2e classe, 33e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais, classe 1924, mle 98 au recrutement de Limoges.

Creugnet (Maurice), caporal, bataillon d'infanterie de marine et du Pacifique, classe 1938, mle 7750 au recrutement de Nouméa.
Crimiet (Michel-Georges-Marie), caporal-chef, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1943, mle 20811 au recrutement de la 1re région.
Crot (René-Raymond), caporal, 29e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 1930 au recrutement de Mâcon.
Cuny (René-Lucien), adjudant, 111e groupe autonome de F. T. A., classe 1937, mle 1529 au recrutement d'Epinal.
Cuzyn (Jean-Claude), 2e classe, 56e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 3812 au recrutement de Mâcon.
Dagand (Félix-Marius), 2e classe, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1936, mle 625 au recrutement d'Annecy.
Dahan (Jonas-Maurice), 2e classe, 96e compagnie de Q. G., classe 1944, mle R. 755 au recrutement du Maroc.
Daniel (Jean-Marie-Alexandre), maréchal des logis, 12e groupe de reconnaissance de corps d'armée, classe 1930, mle 1633 au recrutement de Rennes.
Dantan (Jean-Théodore), sergent-chef, 2e régiment d'infanterie coloniale, classe 1929, mle L. M. 147 au recrutement de la Seine (1er bureau).
Dauffard (Georges-Marcel), brigadier, 2e régiment de spahis algériens de reconnaissance, classe 1941, mle 396 au recrutement d'Oran.
Dauguelles (Henri), 2e classe, 1er régiment d'artillerie coloniale, classe 1923, mle 793 au recrutement de Bayonne.
David (Lucien-Louis-Ernest), caporal-chef, 5e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais, classe 1929, mle 1204 au recrutement de Versailles.
Degache (Auguste-Baptiste), 2e classe, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1933, mle 1511 au recrutement du Puy.
Delannoy (Henri-Louis), soldat, 43e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 1823 au recrutement de Lille.
Delarue (Roger-Lucien), brigadier, 1er régiment d'artillerie coloniale, classe 1934, mle 2027 au recrutement de Bordeaux.
Delcher (Michel-Albert), 2e classe, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1938, mle 776 au recrutement d'Aurillac.
Delluc (Emile-Roger), caporal-chef, régiment colonial de chasseurs de chars, classe 1934, mle 2369 au recrutement de Moulins.
Delmas (Pierre), maréchal des logis, 64e régiment d'artillerie alpine, classe 1933, mle 2649 au recrutement de Montpellier.
Delorme (Paul-Louis-Emile), chasseur, 67e bataillon de chasseurs alpins, classe 1937, mle 330 au recrutement d'Annecy.
Deschamps (Jacques-Alexandre), 2e classe, 57e régiment d'infanterie, classe 1940, mle 2163 au recrutement de R. P. (4e bureau).
Deschamps (Joseph-Alfred), chasseur, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1938, mle 1331 au recrutement d'Annecy.
Deschryver (Daniel-Georges), 2e classe, 120e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 90 au recrutement de Dunkerque.
Desmoulins (Alexis-Gabriel-Louis), chasseur, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1934, mle 3996 au recrutement de Grenoble.
Desnoyer (Marcel), adjudant-chef, service du génie, classe 1925, mle 2772 au recrutement de Limoges.
Didry (Michel), adjudant, 127e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 2385 au recrutement de Thionville.
Diez (Sauveur), 2e classe, groupe de commandos d'Afrique, classe 1939, mle L. M. 580 au recrutement d'Alger.
Djillali ben Ali ben Ahmed, 2e classe, bataillon de construction 826, classe 1943, mle B. 139143 au recrutement du Maroc.
Dolbeau (Jean-Etienne-Roger), 2e classe, 8e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1944, mle R. 224 au recrutement du Maroc.
Dorgans (Gilbert-Alexandre-Albert), sergent, 14e régiment de tirailleurs algériens, classe 1937, mle 104 au recrutement d'Oran.
Doucas (René-Jean-Constantin), 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1941, mle 7268 au recrutement de Reims.
Douru (Marius-René), caporal, bataillon de choc, classe 1941, mle 35888 au recrutement de la 1re région.
Dromard (Hubert-Edouard-Marie), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 1223 au recrutement de Besançon.
Duboin (Louis-Victor), 2e classe, 7e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1945, mle 37099 au recrutement de Lyon.
Dufour (Raymond-Fernand-Joseph), sergent, 81e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1937, mle 2451 au recrutement de Saint-Omer.
Dujourdil (Marcel), chasseur, 67e bataillon de chasseurs alpins, classe 1932, mle 2364 au recrutement d'Annecy.
Dumesnil-Adelee (Hervé-Léon-Marie), sapeur, 83e régiment du génie, classe 1941, mle 289 au recrutement de Tunis.
Duny (Georges), 2e classe, 151e régiment du génie, classe 1944, mle 14503 au recrutement de Dijon.
Engelbert (Albert-Séraphin-Sylvain), 2e classe, 43e régiment d'infanterie coloniale, classe 1938, mle L. M. 225 au recrutement de Cambrai.
Escallier (Norbert-Etienne), tirailleur, 2e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle 919 au recrutement d'Oran.
Etienne (Aimé-Numa), 2e classe, 3e régiment d'infanterie alpine, classe 1936, mle 402 au recrutement de Nîmes.
Eylettens (Jean-Baptiste), brigadier, 101e régiment d'artillerie lourde, classe 1930, mle 1456 au recrutement de Lille.
Faber (Georges-Pierre), 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1943, mle 1214 au recrutement de Chaumont.
Fabre (Louis-Justin-Pierre), 1re classe, 8e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 137 au recrutement d'Avignon.
Faedda (Pierre), 1re classe, bataillon de choc, classe 1940, mle 1005 au recrutement d'Ajaccio.
Fafin (Fernand-Ernest-Auguste), adjudant, régiment colonial de chasseurs de chars, classe 1934, mle 423 au recrutement de Caen.
Fanni (Auguste), caporal, 22e bataillon de Nord-Africains, classe 1940, mle 2503 au recrutement d'Ajaccio.
Farkas (Gabriel), 2e classe, 21e régiment de marche de volontaires étrangers, classe 1939, mle 3795 au recrutement de la Seine (central).
Farsi Rabah, 2e classe, unité de tradition des commandos de Zeralda, classe 1938, mle R. M. 5502 au recrutement d'Alger
Fary (Robert-Auguste), sergent, 43e régiment d'infanterie coloniale, classe 1926, mle 2450 au recrutement de la Seine (6e bureau).
Fernane Mohamed, 1re classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1936, mle L. M. 1024 au recrutement d'Alger.
Ferrandi (Simon), 2e classe, 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 305 au recrutement du Maroc.
Ferrandon (Victor), 2e classe, 19e escadron du train, classe 1937, mle L. M. 1205 au recrutement de la Rochelle.
Figoni (Louis-René), 2e classe, 57e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 727 au recrutement de la Seine (4e bureau).
Firmin (Siméon-Marius), chasseur, 2e demi-brigade de chasseurs alpins, classe 1932, mle 3775 au recrutement de Marseille.
Flahaut (Charles-Noël-Alfred), maréchal des logis, 101e régiment d'artillerie, classe 1932, mle 2477 au recrutement de Valenciennes.
Font (Marcel-Emile), chasseur, 67e régiment de chasseurs alpins, classe 1936, mle 2005 au recrutement de Grenoble.
Fournel (Gabriel-Antoine), 1re classe, 62e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1943, mle 25107 au recrutement de Lyon.
Franck (Gérard-Pierre-Louis-André), sergent, 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1943, mle 32934 au recrutement de la 1re région.
Frechet (Gabriel-Albert), soldat, 23e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1937, mle 1076 au recrutement de Rodez.
Frecourt (Georges-Maurice-René), sergent-chef, 1er régiment de l'Yonne, classe 1936, mle 796 au recrutement d'Evreux.
Funghini (André), 2e classe, groupe de commandos d'Afrique, 1er commando, classe 1946, mle 23693 au recrutement de Marseille.
Gaidon (Albert-Marcel-Lucien), 1re classe, régiment d'artillerie coloniale du Maroc, classe 1944, mle 15910 au recrutement de Toulon.
Gailland (Henri-François), sergent, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1933, mle 17 au recrutement de Chambéry.
Gaillard (Etienne-Eugène-François-Marie-Jean), sergent, groupe de commandos d'Afrique, classe 1925, mle 661 au recrutement de Béziers.
Gantin (Jean-François), chasseurs, 67e bataillon de chasseurs alpins, classe 1934, mle 59 au recrutement d'Annecy.
Garcia (Joseph), zouave, 2e bataillon de zouaves, cisse 1936, mle 1509 au recrutement d'Oran.
Garcia (Michel), 2e classe, 1er bataillon de choc, classe 1941, mle 29030 au recrutement de Lyon.
Garnier (Jean-Pierre-Louis), 2e classe, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 27659 au recrutement de Lyon.
Garreau (Roger), sergent-chef, 33e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais, classe 1938, mle 3410 au recrutement de la Seine (4e bureau).
Gaudrot (René), 2e classe, 101e régiment du génie, classe 1944, mle 4506 au recrutement de Marseille.
Geneste (André), 2e classe, 33e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais, classe 1924, mle 7 au recrutement de Marmande.
De Gerault de Langalerie (Jacques-Jean-Edouard-Marie), maréchal des logis, 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle R 635 au recrutement du Maroc.
Gillard (Jean-Roger), sergent, 19e bataillon de chasseurs portés, classe 1932, mle 1751 au recrutement de Versailles.
Giraud (Gaston-Jules-Louis), sergent-chef, 42e demi-brigade de mitrailleurs coloniaux, classe 1926, mle 417 au recrutement de Brest.
Giraudi (Walter), 2e classe, régiment d'artillerie coloniale du Maroc, classe 1942, mle 26358 au recrutement de Lyon.
Girbon (Jean), sergent, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1944, mle 381 au recrutement de Toulon.
Glotin (Lucien-Marie), caporal-chef, 5e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 1018 au recrutement de Nantes.
Gonzalez (Antoine), zouave, 9e régiment de zouaves, classe 1936, mle 456 au recrutement d'Oran.
Gourceau (Pierre-Robert), 2e classe, 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 4716 au recrutement de Poitiers.

Gourdon (Jean-André), 2e classe, 18e escadron du train D. C. R. 644/248, classe 1937, mle 1198 au recrutement de Périgueux.
Granet (Louis), 2e classe, bataillon de choc, classe 1946, mle 23412 au recrutement de Marseille.
Granneau (Léon), 1re classe, 7e régiment d'infanterie coloniale, classe 1929, mle 751 au recrutement d'Angoulême.
Gras (Paul), 2e classe, 1er régiment de Franche-Comté, classe 1945, mle 16199 au recrutement de Dijon.
Gras (Serge-Fernand), 1re classe, 151e régiment d'infanterie, classe 1949, mle 1751 au recrutement de Lyon.
Grasset (Jean-Louis), 1re classe, 121e régiment d'artillerie lourde, classe 1931, mle 867 au recrutement de Cholet.
Gremy (Robert-Maurice-Léon), sergent, 60e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 2961 au recrutement de Versailles.
Grison (Kléber), 2e classe, 43e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 2215 au recrutement de Béthune.
Grogg (Jacques), 2e classe, 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1943, mle 31731 au recrutement de la 1re région.
Grosjean (Jacques-Maurice-Georges), 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1944, mle 1767 au recrutement de la 1re région.
Gueraud-Pinet (Joseph-Emile), chasseur, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1938, mle 680 au recrutement de Grenoble.
Guerrero (Lucien), tirailleur, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle 2192 au recrutement d'Oran.
Guilali Areski ben Amar, 2e classe, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle L. M. 1669 au recrutement d'Alger.
Guillaume (Camille-Emile), sergent, 80e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 8639 au recrutement de Nancy.
Guilloux (Pierre-Jean-Amédée), sergent, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle 27770 au recrutement de Lyon.
Heck (Emile-Xavier-Louis), aspirant, 6e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1941, mle 15845 au recrutement de Dijon.
Hell (Raymond-Louis), caporal-chef, brigade Alsace-Lorraine, classe 1939, mle 119 au recrutement de Mulhouse.
Hennard (Lucien-Marcel), 1re classe, 8e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1940, mle 4753 au recrutement de Marseille.
Humbert (Maurice-Léon), 2e classe, 248e compagnie auto du quartier général D. C. R., classe 1938, mle 1452 au recrutement de Dijon.
Hund (Eugène-Joseph), 1re classe, 7e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1943, mle 7686 au recrutement de Strasbourg.
Imbernon (Antoine), sergent, 6e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1937, mle 517 au recrutement de Montpellier.
Ingravidi (Roger-Vincent), sergent, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle 965 au recrutement du Maroc.
Jannot (Jean), caporal, 29e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 4199 au recrutement de Mâcon.
Jaubert (Roger), 2e classe, régiment de marche Corrèze-Limousin, classe 1943, mle 959 Li au recrutement de Poitiers.
Jlali ben Rabeh, caporal-chef, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A 2810/40 au recrutement du Maroc.
Jousse (Joseph-Victor), brigadier, 22e groupe de reconnaissance de corps d'armée, classe 1930, mle 875, au recrutement de Laval.
Kalaï Saada, 2e classe, 66e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1941, mle 957 au recrutement d'Oran.
Kergoat (Hervé-François3), 2e classe, 41e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 726 au recrutement de Quimper.
Kherroüs Boualam, 1re classe, groupe de commandos d'Afrique, 3e commando, classe 1942, mle L. M. 2185 au recrutement d'Alger.
Koenig (Maurice), caporal, 41e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 151 au recrutement d'Epinal.
Ktaika (Maurice), 2e classe, 1er bataillon de choc, classe 1946, mle 55148 au recrutement de la 1re région.
Kujawa (Pierre-Paul), sergent, 128e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1930, mle 2621 au recrutement de Thionville.
De La Bouere (René-Pierre-Marie), soldat, 47e régiment d'infanterie, classe 1951, mle 2175 au recrutement de Rennes.
Lacroix (Gaston-Lucien-Charles), 1er sapeur, 96e bataillon du génie, classe 1942, mle 1815 au recrutement d'Alger.
Lagardère (Alix), 2e classe, 33e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais, classe 1936, mle 239 au recrutement de Marmande.
Lampstaes (Alban-Louis), 2e classe, 43e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 315 au recrutement de Saint-Omer.
Laplace (Edouard-Henry-Ely), 1re classe, 10e régiment de tirailleurs marocains, classe 1937, mle 2080 au recrutement de Meknès.
Larbi ben Kaddour, 2e classe, groupe de commandos d'Afrique, classe 1943, mle B. 5080 au recrutement du Maroc
Lascourbas (Michel-François-Aimé), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 874 au recrutement de Guéret.
Laurent (Jacques-Henri-Eugène), 2e classe, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 7884 au recrutement d'Orléans.
Lauzier (Savin-Charles-Louis-François), 2e classe, 1er bataillon de choc, classe 1944, mle 13485 au recrutement de Toulouse.
Lavignotte (Daniel), chasseur, 49e régiment d'infanterie, classe 1942, mle 15319 au recrutement de Toulouse.
Le Clainche (Prosper-Marie), 2e classe, 41e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 1975 au recrutement de Lorient.
De Leeuw (Jacques-Gilbert), brigadier, 11e régiment de cuirassiers, classe 1945, mle 51817 au recrutement de la 1re région.
Leguennec (Pierre-Marie), 2e classe, 2e régiment d'infanterie coloniale, classe 1933, mle 2517 au recrutement de Lorient.
Lemoine (Raymond-Jean-Baptiste), 2e classe, 41e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 703 au recrutement de Saint-Brieuc.
Lepron (Maurice-Charles), 2e classe, 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1941, mle 45080 au recrutement de la 1re région.
Le Rouzic (Edouard-Joseph-Marie), 2e classe, 41e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 508 au recrutement de Lorient.
Lavasseur (Georges-Pierre-Auguste), 2e classe, 22e groupe de reconnaissance de corps d'armée, classe 1928, mle 1367 au recrutement de Rouen.
Levêque (Henri-Emile), caporal-chef, 5e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais, classe 1923, mle 361 au recrutement de la Seine, 6e bureau.
Lhasen ben Smain, 2e classe, groupe de commandos d'Afrique, classe 1943, mle B. 5196 au recrutement du Maroc.
Lochon (Lucien), caporal-chef, 109e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 4348 au recrutement de la Seine, 2e bureau.
Lopez (Gabriel), 2e classe, 22e régiment de marche de volontaires étrangers, classe E. V. 1939, mle L. M. 61 au recrutement de Chambéry.
Lounis Ahmed, 2e classe, 1er bataillon de zouaves, classe 1942, mle R. M. 2115 au recrutement d'Alger.
Mahmoudi Bakhti ben Mohamed, caporal-chef, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1937, mle 961 L. M. au recrutement d'Alger.
Maillard (Henri), caporal, compagnie du génie 96/4, classe 1944, mle 2830 au recrutement d'Alger.
Manzione (Jean-Désiré), adjudant, 6e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1929, mle 2082 au recrutement d'Alger.
Marcel (Roger), maréchal des logis, 3e régiment d'artillerie coloniale (A. O. F.), classe 1938, mle 401 au recrutement de Metz.
Marcoux (Jean-Marius), chasseur, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1935, mle 751 au recrutement de Privas
Martin (Albert), canonnier, 61e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1943, mle 2390 au recrutement d'Oran.
Martinez (Henri), cavalier, 2e régiment de cuirassiers, classe 1936, mle 2138 au recrutement d'Oran.
Martinez (Marcel-Eugène), 1re classe, 88e bataillon du génie, classe 1943, mle R. 449 au recrutement du Maroc.
Massonneau (Arthur), 1re classe, 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1930, mle 1229 au recrutement de la Seine, 4e bureau.
Medina (Jean), 1re classe, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1943, mle 2472 au recrutement d'Oran.
Melet (Marcel), 1re classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 40 au recrutement de Lons-le-Saulnier.
Menin (Raymond-Gérard), 2e classe, 43e régiment d'infanterie coloniale, classe 1939, mle 4185 au recrutement de Poitiers.
Merle (Léon), 2e classe, 57e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 1232 au recrutement de Pau.
Mesquida (Adrien), sergent, compagnie de transmissions 807/1, classe 1930, mle 1677 au recrutement d'Alger.
Meuro (François), caporal, 41e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 27, recrutement de Saint-Brieuc.
Mezières (Jean-Laurent), caporal, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1943, mle 3090 au recrutement de Châlons-sur-Marne.
Mohammed ben Driss, 2e classe, 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1939, mle A. 7075 au recrutement du Maroc.
Moine (Jean-Octave), 2e classe, 12e régiment d'artillerie coloniale, classe 1939, mle 1916 au recrutement de Melun.
Mokhtar ould Ali ould Amar, 2e classe, 3e régiment de Spahis marocains, classe 1943, mle A. 2947 au recrutement du Maroc.
Monin (René-Raphaël-Joseph), 2e classe, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1937, mle 22665 au recrutement de Lyon.
Montane (Gilbert), sergent-chef, régiment colonial de chasseurs de chars, classe 1941, mle 3063 au recrutement de Montpellier.
Montbrison (Joseph), 2e classe, 43e régiment d'infanterie coloniale, classe 1928, mle 1645 au recrutement de Riom.
Morales (Michel-Ramon), cavalier, 3e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 3331 au recrutement d'Oran.
Morcrette (Paul), adjudant, 43e régiment d'infanterie, classe 1939, mle 617, recrutement d'Avesnes.
Morin (Jacques), sergent, 37e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais, classe 1933, mle 2183 au recrutement de Libourne.
Mougneres (Joseph), soldat, 18e escadron du train, classe 1920, mle 163, recrutement de Bordeaux.
Moulia (Jean-Pierre), chasseur, 67e bataillon de chasseurs alpins, classe 1932, mle 2023 au recrutement de Pau.
Moulin (Georges-Louis), sergent-chef, 21e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1927, mle 9116 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

Moyne (Louis Jean-Aristide), 27e régiment d'infanterie, soldat de 2e classe, classe 1944, mle 16022, recrutement de Dijon.
Natter (Emile-Victor), 2e classe, 7e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 1588 au recrutement de Strasbourg.
Nedjar Maklouf, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1943, mle 1286 au recrutement d'Alger.
Neybecker (Pierre-Joseph), 2e classe, 2e régiment d'infanterie coloniale, classe 1928, mle 1167 au recrutement de Nancy.
Nicolas (René-Robert-Marius), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1946, mle 21065 au recrutement de Marseille.
Nougues (Henri), soldat, 14e régiment d'infanterie, classe 1940, mle 547 au recrutement d'Oran.
Olive (Maurice-Jules-Félix), caporal-chef, 180e bataillon du génie, classe 1943, mle 11729 au recrutement de Marseille.
Orieul (Pierre-Robert), sergent, 131e régiment d'infanterie, classe 1923, mle 517 au recrutement d'Orléans.
Origas (André), caporal, bataillon de marche n° 24, classe 1940, mle 1091 au recrutement de Versailles.
Ouiass Taieb, caporal, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1940, mle R. M. 96 au recrutement d'Alger.
Pachot (Emmanue.), tirailleur, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1937, mle 866 au recrutement d'Oran.
Pagerault (Maurice-Léandre), 2e classe, 121e régiment d'artillerie lourde, classe 1931, mle 2163 au recrutement de Poitiers.
Pamphile (Théodore-Omer-Joseph), caporal-chef, 33e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais, classe 1933, mle 1729 au recrutement de la Martinique.
Papillon (Jean-Luc), brigadier, 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 33288 au recrutement de la 1re région.
Parade (Marcel-Paulin), cavalier, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 8991 au recrutement de Toulouse.
Paul (Omer-Joseph), 2e classe, compagnie de Q. G. n° 50, classe 1941, mle 16207 au recrutement de Dijon.
Pegon (Pierre), 2e classe, 8e régiment de dragons, classe 1944, mle 10705 au recrutement de Clermont-Ferrand.
Pelissier (Pierre-Calixte), chasseur, 67e bataillon de chasseurs alpins, classe 1933, mle 4179 au recrutement de Saint-Etienne.
Pello (Jacques), 1re classe, 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1934, mle R. 753 au recrutement du Maroc.
Peney (Alfred-Victor), 2e classe, 60e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 992 au recrutement de Vesoul.
Perales (Antonio-Ramon), soldat de 1re classe, 3e bataillon de zouaves, classe 1940, mle 556 au recrutement d'Oran.
Perdiau (Gustave-Aimé-Joseph-René), 2e classe, 57e régiment d'infanterie, classe 1939/41, mle 93 au recrutement de la Roche-sur-Yon.
Perimuiter (Armand), 2e classe, 22e régiment de marche de volontaires étrangers, classe 1939, mle 9958 au recrutement de la Seine central.
Peronne (Pierre), caporal, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1936, mle 87 au recrutement de Nevers.
Perrin-Toinin (Jean), 2e classe, régiment colonial de chasseurs de chars, classe 1945, mle 38256 au recrutement de Lyon.
Perros (André-Jules-Louis), chasseur, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1941, mle 71 au recrutement de Belfort.
Peyrabon (Georges), sergent-chef, 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1934, mle 681 au recrutement de la Seine (2e bureau).
Pico (Roger-Marceau), aspirant, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1940, mle 842 au recrutement d'Alger.
Pillard (André-Emile), soldat de 2e classe, bataillon de choc n° 4, classe 1944, mle 17603 au recrutement de Dijon.
Pillet (Luc), chasseur, 67e bataillon de chasseurs alpins, classe 1932, mle 427 au recrutement d'Annecy.
Pilot (Georges), caporal, 60e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 1744 au recrutement de Besançon.
Pisani (Serge-Bernard-Jean), 1re classe, bataillon de marche n° 21, classe 1945 F, mle 1666 R. M. au recrutement de Constantine.
Piantier (Gaston), maréchal des logis, 1er régiment d'artillerie coloniale, classe 1932, mle 1381 au recrutement de Mont-de-Marsan.
Pollet (Eugène-Marcel), 2e classe, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1939, mle 2120 au recrutement d'Alger.
Poncet (Jean-Joseph-Prosper), maréchal des logis, 23e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1932, mle 1252 au recrutement de Perpignan.
Posch (Georges), chasseur, 67e bataillon de chasseurs alpins, classe 1932, mle 1589 au recrutement d'Annecy.
Puel (Louis-Fleury), sergent, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1938, mle 503 au recrutement de Saint-Etienne.
Puiz (Pierre-Joseph-Jean), brigadier-chef, 23e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1935, mle 800 au recrutement de Carcassonne.
Quillet (Robert), brigadier-chef, 4e régiment de spahis marocains, classe 1937, mle 1500 au recrutement de Beauvais.
Quinson (Raymond), chasseur, 67e bataillon de chasseurs alpins, classe 1934, mle 2307 au recrutement de Lyon.
Rachef (Lakdar), 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1940, mle R. M. 4535 au recrutement d'Alger.
Rame (Maurice), soldat, 29e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1704 au recrutement de Nevers.
Rasgallah (Khémis), soldat de 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1945, mle 188 au recrutement de Tunis.
Raudet (René-François), chasseur, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1934, mle 1241 au recrutement de Chambéry.
Razaire (Raymond), brigadier-chef, 11e régiment de cuirassiers, classe 1941 mle 27396 au recrutement de Lyon.
Regitz (Jacques), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1944, mle 39435 au recrutement de la 1re région.
Remus (Aloyse-Eugène), soldat de 1re classe, 151e régiment d'infanterie, classe 1944, mle 6939 au recrutement de Strasbourg.
Riege (André), sergent, 33e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais, classe 1923, mle 1013 au recrutement de Toulouse.
Rio (Jean-François), sergent-chef, 5e régiment d'infanterie coloniale, classe 1928, mle 2154 au recrutement de Lorient.
Robert (Marcel), 2e classe, 67e bataillon de chasseurs alpins, classe 1935, mle 1414 au recrutement de Moulins.
Rochat (Eugène-Henri), soldat, 155e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1937, mle 1178 au recrutement de Beauvais.
Rossignol (Edmond-André), sergent-chef, 1er bataillon de zouaves, classe 1934, mle 1763 au recrutement d'Alger.
Rostoll (François-Thomas), caporal, 17e régiment de tirailleurs algériens, classe 1933, mle 2523 au recrutement d'Alger.
Rouquette (Norbert), 2e classe, 4e régiment de spahis marocains, classe 1943, mle 695 au recrutement du Maroc.
Roussineau (Emile-Célestin), caporal, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle 93 au recrutement d'Oran.
Ruaux (Robert-Jean-Adrien), sergent-chef, 60e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 1597 au recrutement de Rennes.
Ruhlmann (Eugène-Nicolas-Michel), sapeur, 87e bataillon du génie, classe 1941, mle 2315 au recrutement d'Oran.
Ruiz (Jean), soldat de 1re classe, 2e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 2005 au recrutement d'Oran.
Sablonnières (Emile-Eugène), 2e classe, 1er bataillon médical, classe 1932, mle 202 au recrutement de Mâcon.
Sacepe (Bernard-Lucien), 2e classe, 13e bataillon du génie, classe 1945, mle 717 au recrutement d'Alger.
Saffer (Kadour), 2e classe, 6e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1938, mle L. M. 1540 au recrutement d'Alger.
Saïd Azza Ahmed Kouider, caporal, 19e génie, classe 1937, mle R. M. 3122 au recrutement d'Alger.
Saks (Tobjasz), 2e classe, 21e régiment de marche de volontaires étrangers, classe 1939, mle L. M. 5123 au recrutement de la Seine Central.
Salah Miloud Abdelkader, 2e classe, 29e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 1733 au recrutement d'Alger.
Sallée (Charles-Louis), chasseur, 67e bataillon de chasseurs alpins, classe 1934, mle 1503 au recrutement de Privas.
Sameut Ahmed, 2e classe, 29e régiment de tirailleurs algériens, classe 1931, mle 1513 au recrutement de Miliana.
Sanchez (Gabriel), cuirassier, 2e régiment de cuirassiers, classe 1940, mle 3862 au recrutement d'Oran.
Saoudi Ammar, 1re classe, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1929 A, mle L. M. 56 au recrutement d'Alger.
Segui (Bernard-Joseph), 2e classe, 29e régiment de tirailleurs algériens, classe 1933, mle 3024 au recrutement d'Alger.
Segura (Robert-Louis), soldat, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1944, mle 1913 au recrutement d'Alger.
Seri (Jean-François-Antoine), caporal, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1944, mle 2110 au recrutement d'Alger.
Seva (Albert), 2e classe, 3e régiment de spahis algériens de reconnaissance, classe 1941, mle 2128 au recrutement d'Alger.
Sevilla (Charles-Laurent), 2e classe, 67e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1940, mle 2634 au recrutement d'Alger.
Sicard (Jean-Jules-Pierre), caporal, 57e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 2455 au recrutement de Marseille.
Siegler (Frédéric-Jacques), sergent, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle 3151 au recrutement d'Alger.
S. N. P. Salem ben Aïssa, 1re classe, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1938, mle L. M. 586 au recrutement d'Alger.
Sole (Joseph-Emile), 2e classe, 3e régiment d'infanterie coloniale, classe 1938, mle 719 au recrutement de Montpellier.
Stauffer (Jean-Rodolphe), 2e classe, 41e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 186 au recrutement d'Epinal.
Taffary (André-Henri), 2e classe, 45e régiment de pionniers, classe 1923, mle 264, recrutement d'Orléans.
Tanfin (Lucien), 2e classe, 152e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 11298 au recrutement de Clermont-Ferrand.
Terrier (Léopold-André), maréchal des logis chef, 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1927, mle 998 au recrutement de Grenoble.
Tessiaut (Roger-Clément-François), caporal-chef, 271e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 3425 au recrutement de la Seine (4e bureau).
De Torres (Emmanuel-Etienne), chasseur, 1er régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1943, mle 1462 au recrutement d'Oran.

Tracol (Victor-Auguste), 1re classe, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1933, mle 1534 au recrutement de Privas.
Troncy (Raymond-Antoine), chasseur, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1932, mle 3458 au recrutement de Lyon.
Vallat (Félix-Clément), soldat, 60e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 102 au recrutement de Tulle.
Vallet (Jean-Marcel), chasseur, 67e bataillon de chasseurs alpins, classe 1936, mle 577 au recrutement d'Annecy.
Vandal (Thimothée), brigadier, 21e groupe antillais de D. C. A., classe 1937, mle 473 au recrutement de la Guadeloupe.
Vauchery (Denise-Joséphine), A. F. A. T., service de presse de la 1re armée française.
Vedrines (René), caporal, groupement de télégraphie militaire 809, classe 1918, mle 945 au recrutement de Béziers.
Vernazza (Albert), 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1943, mle 12111 au recrutement de Marseille.
Vidal (Robert-Joseph), 2e classe, 3e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1939, mle 367 au recrutement de Montpellier.
Viennet (Jean-Fernand), soldat, 60e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 396 au recrutement de Besançon.
Vignier (André-Jules-Marius), sergent, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1933, mle 1304 au recrutement d'Albi.
Villiermet (Pierre-Joseph), 2e classe, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1933, mle 913 au recrutement de Chambéry.
Vingadapaty (Pierre), 2e canonnier, 21e groupe antillais de D. C. A., classe 1940, mle 859 au recrutement de la Guadeloupe.
Viossanges (Joseph), caporal-chef, 60e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 176 au recrutement de Tulle.
Viotti (Georges-Honoré), caporal, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1943, mle 12125 au recrutement de Marseille.
Voclin (Raymond-Emile), 2e classe, 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1945, mle 47383 au recrutement de la 1re région.
Zamora (Pétro-Ramon), soldat, 137e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 431 au recrutement d'Oran.
Zmiro (Armand-Aaron), zouave, 3e bataillon de zouaves, classe 1943, mle 4138 au recrutement d'Oran.
Moreau (René), soldat, 17e régiment d'artillerie, classe 1942, mle 2731 au recrutement de Versailles.
Esperche (Roger), sergent, 2e division blindée, régiment de marche du Tchad.

Décret du 26 septembre 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 26 septembre 1951, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à l'air, est décoré de la médaille militaire le sous-officier dont le nom suit (services exceptionnels de guerre en Indochine):

(Pour prendre rang du 27 avril 1951.)

Durengues (Pierre), adjudant.

Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 26 septembre 1951 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 26 septembre 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à l'air, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 20 septembre 1951 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée, à titre posthume, aux sous-officiers désignés ci-après:

Bouyroux (Gaston-William), sergent-chef.
Dalet (Roger), sergent.
Lautram (Armel-Louis), sergent.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant déjà fait l'objet d'une citation individuelle.

Décret du 26 septembre 1951 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 26 septembre 1951, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la marine, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

Dugast (J.-A.-A.), aumônier de la marine.

Cette nomination ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E.

Décret du 26 septembre 1951 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 26 septembre 1951, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à l'air, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur (services exceptionnels de guerre en Indochine):

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 27 avril 1951.)

Dieudonné (Jacques), capitaine.

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 26 septembre 1951 portant attribution de la croix de chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume.

Par décret en date du 26 septembre 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à l'air, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 20 septembre 1951, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est attribuée, à titre posthume, aux officiers et sous-officier désignés ci-après:

Laloy (Pierre-Henri), ingénieur en chef de 2e classe.
Chiavarini (Jacques-Marie-Joseph), capitaine.
Hawke (Edward-Henry-John-Marie-Joseph), capitaine.
Campocasso (Louis-Raphaël-Victor-Joseph), lieutenant.
Peyrard (René-Edouard), lieutenant.
Robert (Marcel-Emile), lieutenant.
Trecan (Yves-Marie-Joseph), adjudant-chef.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant fait l'objet d'une citation individuelle.

Directions de travaux de la marine.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 8 octobre 1951:

Est promu au grade de secrétaire administratif principal (1er échelon), des directions de travaux, le secrétaire administratif de 1re classe, inscrit au tableau d'avancement, dont le nom suit:

(Pour compter du 4 septembre 1951.)

M. Peyronnel (Jean), en remplacement de M. Monot, en congé de longue durée, reliquat de bonifications: 20 jours.

Est promu à la 1re classe de secrétaire administratif (1er échelon) des directions de travaux le secrétaire administratif de 2e classe, inscrit au tableau d'avancement, dont le nom suit:

(Pour compter du 4 septembre 1951.)

(1er tour.) M. Lanois (Gaston), en remplacement de M. Peyronnel, promu.

Sont promus les secrétaires administratifs de 1re et de 2e classe dont les noms suivent:

NOMS ET PRÉNOMS	GRADE ET ECHELON	ANCIENNETÉ dans l'échelon.	NOUVEL échelon.	DATE d'effet du nouvel échelon.
Gain (Ange).....	S. A. de 1re classe, 3e échelon.	1/10/49	4e	1/10/51
Guine (Jean).....	Idem.	21/10/49	4e	21/10/51
Dorval (Joseph).....	Idem.	30/10/49	4e	30/10/51
Saout (Jean).....	Idem.	30/10/49	4e	30/10/51
Le Gal (Marcel).....	S. A. de 1re classe, 1er échelon.	1/9/49	2e	1/9/51
Cloatre (Amédée)...	S. A. de 2e classe, 3e échelon.	5/9/49	4e	5/9/51
Le Guenno (Marcel).	Idem.	18/10/49	4e	18/10/51

Sont nommés, les agents administratifs des directions de travaux, inscrits au tableau d'avancement, dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er octobre 1951.)

M. Le Moal (Jean), agent administratif de 3e classe.

(Pour compter du 21 octobre 1951.)

M. Conte (Victorin), agent administratif de 2e classe.

(Pour compter du 27 octobre 1951.)

M. Lozouet (Jean), agent administratif de 3e classe.

Sont nommés à l'emploi d'agent administratif de 3e classe des directions de travaux, les agents administratifs adjoints de 1re classe, inscrits au tableau d'avancement, dont les noms suivent:

Pour compter du 1er septembre 1951: M. Dréano (Armand).
Pour compter du 10 septembre 1951: M. Blanc (Hugues).

Personnels civils extérieurs de la guerre.

(Service du matériel.)

Par arrêté du 5 octobre 1951, Mme Lambert (Alice), ayant été rayée des contrôles le 27 octobre 1950, l'arrêté du 29 mai 1951 portant titularisation dans le corps des commis administratifs, à compter du 1er janvier 1951 est annulé en ce qui la concerne.

Changement d'arme d'aspirants de réserve (armée de terre, troupes métropolitaines).

Par décision du 10 octobre 1951, sont admis, par voie de changement d'arme et à la date de la présente décision, avec leur grade et leur ancienneté dans le grade, dans les armes désignées ci-dessous, les aspirants de réserve dont les noms suivent:

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE PARIS

Dans l'arme blindée et cavalerie.

M. Sirois (Maurice-Léon), aspirant d'infanterie.

3e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DU MANS

Dans l'arme de l'infanterie.

M. Trouve (Lucien-Pierre), aspirant des transmissions.

7e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE NEVERS

Dans l'arme blindée et cavalerie.

M. d'Harcourt (Bernard), aspirant d'infanterie.

9e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE MARSEILLE

Dans l'arme des transmissions.

M. Anglade (Ferdinand-Marie), aspirant d'infanterie.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES D'OCCUPATION

AUTRICHE

Dans l'arme blindée et cavalerie.

M. Besset (Maurice-Louis-Marie-Alphonse), aspirant d'infanterie.

Les intéressés sont affectés pour administration aux états-majors désignés ci-dessus.

Admission à l'honorariat (armée de terre, troupes métropolitaines).

Par décision du 21 juillet 1951, sont admis à l'honorariat de leur grade, à compter de la date de leur radiation des cadres:

Infanterie.

MM. les colonels:

Brisset (Léonidin-Alphonse).
Clave (Jean-Baptiste).
Clément (René-Paul).
Guilbault (Louis-Alexandre-André).
Michaud (Théophile).
Roger (Gaston-Victor).
Varennes (Louis).

MM. les lieutenants-colonels.

Binet (Joseph-Pierre).
Goyeneche (Alfred-Louis).
Logez (Alexis-Clément-Vital).
Pages (René-Marc).

MM. les chefs de bataillon.

Baligand (Edmond-Auguste-Henri).
Baron (Charles-Antoine).
Berno (Benjamin-Joseph-Emile).
Bourquin (Jules-Emile).
Bureau (Edouard-François-André).
Chauvin (Marin-Marie-Joseph).
Clergue (Julien-Frédéric-Daniel).
Decker (Henri-Roger).
Duparn (Louis).
Gaudy (Jean-Eugène-Georges).
Gorceix (Louis-Antoine).
Grenier-Godard (Paul-Louis-Faustin).
Meyer (Jacques).
Moncet (Armand-François).
Mormiche (Pierre-Alfred-Jean).
Scotto (Antoine-Jean-Emile).
Severac (Marcel-Marius).
Unger (Ferdinand-Augustin).

MM. les capitaines:

Agogue (Gabriel-Léon).
Allard (Pierre-François-Marie-Joseph).
Aspar (Henri-Pierre-Benjamin).
Auberton (Gaston-Louis-Joseph).
Auge (Léon-Marius).
Aupetit (Pierre-Louis).
Axat (Yves-Fernand).
Babey (Ferréal-Jean-Marie-Hervé).
Bachelard (Augustin-Adrien-Henri).
Bardot (Louis).
De Beaucheî de Servigny (Louis-Marie-Henri-Thomas).
Becet (Louis).
Berlie (Charles-Amédée).
Bernard (Pierre-Marius).
De Boissier (Hiram-Pierre).
Bouche (Marcel-Hilaire-Léon).
Boudet (Charles-Pamphile).
Boulanger (Ghislain-Aimé-Arthur-Marie-Joseph).
Bouquet (Joseph).
Bouyala (Jean-Marie-Charles).
Bouyer (Raymond-Maurice-Ernest).
Briffaud (Louis-Richard).
Butin (Léon-Michel).
Champeix (François-Edouard).
Chauviere (Georges-Gilbert).
Cherbuy (Raoul-Jean-Théodore).
Chevrier (Pierre-Maurice).
Colonel (Adrien-Marcel).
Cordonnier (Aurélien-Georges).
Darbaud (Félix-Ernest-Léon).
Debray (Jean-Marie).
Denis (Louis-Joseph-Séraphin).
Denis (Marcel-Charles).
Depoix (Maxime-Joseph).
Desmaisons (André).
Desormeaux (Louis-Marie-Joseph-Gabriel).
Destrez (Jean-Henri-Ernest-Marie).
Drouot (Gaston-Marie-Basile).
Dubosc (Adrien-René).
Dumas (Albert-Jean).
Duroulet (Emile-Elie-Emmanuel-Gilles).
Dusoullier (Raymond-Ludovic).
Epineau (Michel-Jacques-Auguste).
Favre (René).
Fleygnac (Emile).
Fontenay (Maurice-Emmanuel-Edmond).
Forestier (Bernard-Arthur).
Foucher (Marcel-Annecer-Alphonse).
Galoyer (Raymond).
Gaudin (Jules-Emile-Joseph).
Gauthier (Gaston-Gabriel).
Gauthier (Georges-Jean-Antoine).
Giuseppi (Antoine-Léonard).
Godart (Roger).
Grac (Fernand-Augustin).
Heller (Jean-Adam).
Herbert (André-Maurice).
Jalloux (François-Antonin).
Jaunasse (Jules).
Jourdain de Thieulloy (Marie-Jean-Baptiste-René-Robert-Guy).
Juillet (Félix-Marius).
Kouri (Marie-Antoine-Charles).
Lacquet (Jean-Richard-Antoine).
Lahaut (Georges-Victor-Léon).
Larrieu (Alix-Etienne-Ferdinand).
Lascabes (Jean-Henri).
Lavallée (Robert-Raymond-Gabriel).
Laya (Sérénus-Rémy-Alcide-Alfred).
Leclerc (Léon-Eugène).
Lefort (Jean-Auguste).
Le Guernigou (Marcel-Auguste).
Lemarie (Louis-Pierre-Marie).
Le Sourd (Joachim).
Lombard (Henri-Auguste).
Manhes (Louis-Jean).
Mazet (Damien-Auguste).
Millier (Claude-Adrien).
Mittler (Jean-Eugène-Edouard).
Molin (Jean-Hilaire-Anne-Louis-Marie).
Montagne (Alfred-Abdon-Victor).
Narbot (Jules-François-Constant).
Olive (Lucien-Léon-Frédéric).
Paillard (Jean-Ambroise-Marie).
Paoletti (Henri-Jean-Louis).
Penet (Hippolyte-Henri).
Philippon (Albert).
Pidou (Pierre-Jean).
Pillat (André-Charles-Joseph-Jules-Aristide).
Piras (Ambroise-Augustin-Louis).
Pitois (Pierre-Albert-Eugène).
Potel (Robert-Armand-Hippolyte).
Prieu (Albert-Joseph).
Prieur (André-Adolphe-Joseph).
Prud'homme (Paul-Charles).
Reverchon (Louis-Marie-François).
Richard (André-Georges-Auguste).
De Rocca-Serra (Henri-Xavier).
Rochard (Georges-Félix).
Rollin (Emile-Louis).
Rousseau (Gabriel-Roger-Paul).
Rousseau (Michel-Armand).
Saillard (André-Fernand-Eugène).
Seguin (François-Joseph).
Servolin (Pierre-Victor).
De Solminihac (Alain-Charles-Marie).
Soulier (Louis-Paul-Albert).
Tabernat (Alexandre-Alfred).
Thlebaut (Marie-Joseph-André).
Tourteau (Marie-Joseph-Jean).
Trauiwein (Pétrus-Louis-Franklin).
Trouche (Alexandre).
Vanheeghe (Emile-Léonce).
Viallix (Jean-Edmond-Pierre).
Viarme (Jean-Louis-Nicolas).
Vigneron (André-Charles-Eugène).
Watteaux (Victor).
Wernet (Jean).

MM. les lieutenants:

Alauze (Maurice-Pierre-Jules).
Arbaud (Augustin-Firmin-Marie).
D'Auzac de La Martinie (Jean-Marie-Joseph-Emile-Ludovic).
Badia (Jacques).
Barrau (Robert-Léon).
Bastide (Antoine-Elie).
Bazille (Maurice-Pierre-Ernest).
Bely (Alfred-Jean-Marie).
Bijon (Marie-Joseph-François-Xavier-Maxime).
Bisseret (Marcel-Henri-Joseph).
Blaviel (Félix-Louis).
Bobon (Emile-Denis-Marie).
Boig (Antoine).
Bon (Charles-Louis-Antoine).

Bonnery (Vincent-Paul-Victor).
Boulet (René-Jules).
Brevart (Jules-René).
Broque (Augustin-Gustave-Julien).
Brule (Henri-Ange-Victor).
Ceplain (Roger-Cyrille-Aimable).
Casalta (Ange-Félix).
Castelot (Bernard-Emile).
Chabert (Antoine-Jean).
Charpentier (Louis-Désiré-Alexandre).
Chatelain (Paul-Adrien).
Colling (André-Pierre-Georges).
Conort (Maurice-Alexandre).
Couarraze (Georges-Michel).
Daures (Louis-Ernest-Marius).
Dauvergne (Henri-Louis).
Delcomillieres (René).
Delyens (Robert-Edouard).
Desmeuzes (René-Maurice).
Despont (Joseph-François).
Devaux (Charles-Alfred).
Dielerlen (Pierre-Henri-Christophe).
Doublier (Henri-Marie-Jules-Léon).
Drode (Ernest-Marcel).
Dufal (Georges-Albert).
Dufour (Armand-Eugène).
Duguit (Michel).
Dumenil (André-Auguste-Louis).
Esnault (Jean-Marie-Adolphe-François).
Félix (Jacques-Théophile-Eugène).
Fernier (René-Jules).
Franczack (Adam).
Gaudin (Victor-Philippe).
Geffrin (Marc-Jean-Désiré).
Goehlen (Marcel-Maurice).
Goguet (Roger-Gaston).
Grand (Emile-Pierre).
Grevy (Jean-Albert-Emile-Jules).
Guilhot (Alcide-Jean-Baptiste).
Helt (Henri).
Hoffmann (Jean-Ferdinand-Antoine).
Lacoste (Jean-Louis).
Langin (François-Georges-Achille-Julien).
Laplassotte (Louis-Raymond).
Laurent (François-Barthélémy).
Lechipre (Emile-Alphonse).
Legal-La-Salle (Georges-François-Mathurin-Marie).
Lemay (Armand-Ernest).
Lepage (André-Maurice-Sylvain).
L'Herbette (Louis-Gabriel-François-Marie).
Lieber (Jean-Louis-Jules).
Lobraico (Michel-Archange).
Maggiani (Louis-Marius-Jules).
Mauger (Ernest-Alexandre-Jean-Baptiste).
Merlet (Eloi-Marie-Joseph-Louis-Jean).
Messer (André-Georges-Jean).
Michaud (Edmond-Marius).
Morand (Valentin-Pierre-Emile).
Moricet (Edmond-Roger).
Muller (Joseph-Auguste).
Niviere (Louis-Ernest).
Pannetier (Paul-Louis-Félix).
Parceau (Pierre-Henri).
Parigi (Paul-Ferdinand-Marie).
Petit-Marlenon (Edouard-Paul).
Platteel (Emile-Léon-Théophile).
Pujade (Paul-Victor-Marie).
Raminger (Louis-Auguste-René).
Rebillat (René-Alphonse).
Riffaut (Gaston-Henri-Alexandre).
Robin (John-Jean).
Roche (Louis-Joseph-Jean-Paul).
Rouhet (Jean-Pierre).
Rousselot (Olivier-Célestin-Victor).
Schaeffer (Frédéric-René).
Schirck (Jacques-Charles).
Sermondadaz (Louis-Gaspard-Antoine).
Sinet (Marcel-Marius).
Snejdareck (Charles-François-Eugène).
Sollacaro (Dominique-Marie).
Stackler (Maurice-Marie-Joseph-André).
Taillade (Jean-André).
Théophile (Alois).
Truntzer (Léon).
Varaillon (Fernand-Roger).
Veillot (Francis-Pierre-Yvon).
Verwickt (Emile-Henri-Cornil).
Vignau (Alexandre-François-Maurice).
Vitte (Georges-Alfred).
Waringhien (Gaston-Joseph).
Wattebled (Jacques-Maurice-Alexandre).

MM. les sous-lieutenants:

Borstner (Joseph).
Cachat (Basile-Armand).
Luigi (Pascal).
Tardot (Georges-Marcel).
Voglimacci (Jean).

Arme blindée et cavalerie.

M. le colonel:

De La Motte de La Motte Rouge (Xavier-Raoul-Elie-Marie).

MM. les lieutenants-colonels:

Nitard (Joseph-Laurent).
Vallat (Paul-Germain-Eugène).

MM. les chefs d'escadrons:

De Martin de La Bastide (Pierre-Marie-François-Gonzague).
De Sauvan d'Aramon (André-Jean-Marie-Maxime).

MM. les capitaines:

Barres (Philippe-Pierre-Auguste).
Cattelin (Maurice-Edouard).
Pajot (Emmanuel-Marie-Georges).
Rougeot (Edmond-Hippolyte-André).
Trapp (Maurice).

MM. les lieutenants:

Bayon de Noyer (Lucien-Adrien).
Fouret (Jacques-Landry-Robert).
Gavin (Emmanuel-Richard).
Lepissier (Maurice-Marie-Lucien-Victor).
Saque (Louis-Zacharie-Antoine).
Schyller-Schroder (Armand-Oscar-Marc).
Silva-Coronel Isacco (Paul).
Treny (Jean-Marie-André).

Artillerie.

M. le lieutenant-colonel:

Blanchard (Marie-Joseph-François).

MM. les chefs d'escadron:

Beaudouin (Marie-Joseph-Léopold-Pierre).
Gentile (Pierre-Alphonse-Nicolas).
Lagain (Henri-Félix).
Lefebvre (Pierre-Ernest).
Mouillier (Albert-Elie).
Pegard (Marcel).
Sauphar (Pierre).
Thevenon (Hippolyte-Auguste).
De Villemejane (Pierre-Octave-Léon-Marie).

MM. les capitaines:

Alger (Jean-Joseph-Adrien).
Alibert (Maurice-Raymond-Marie-André).
Armanet (Georges-Louis-Pierre).
Barthe (Henri-François-Jean-Marie).
Belin (Gabriel-Marie-André).
Beranger (André-Henry).
Berling (Roland-Marie-Jean-Emmanuel).
Bizat (Jean-Louis-Marius).
Blech (Alfred-Victor).
Boubis (Paul-Gustave-Louis).
Boulanier (Jacques-Eugène).
Bourat (Jean-Lucien).
Bouvier (Pierre-Auguste).
Burnier (Henri-François-Camille).
Casalis (Samuel-Jean-Pierre-Louis).
Caussade (Raymond-Joseph-Marie-Martin).
Chapuis (Georges-Vincent-Victor).
Cheminaud (Pierre-Charles-Philippe).
Clementel (Gilbert-Etienne-Emile-Antoine).
Daffos (Lucien-François).
Danan (Samuel).
Despas (Gabriel-Marceau).
Deydier (Paul-Emile).
Dermont (Marie-Edmond-Henri-Maurice).
Durand (René-Jean-Alexandre).
Filliat (Charles-Jean-Marie).
Flamarion (André-Louis).
Frot (Maurice-Robert-Victor).
Gailly (Raymond-Charles-Joseph).
Garric (Robert-Marie-Joseph-François).
Gerault (Léon-Victor-François).
Grandclement (Léopold-Joseph-Abel).
Harrel (Henri-Octave).
Haussoullier (Etienne-Charles-Marie-Philippe).
Herard (André-Henri-Albert).
Hunebelle (André-Henri).
Labaste (Pierre).
Landois (Jean-Gustave-Armand).
Luwez (Jules-Antoine-Marie-Joseph).
Magnon (François-Eugène-Paul).
Maintigneux (Louis-Antoine-Maurice).
Mallein (André-Joseph-Alfred).
Marechal (Georges-René).
Millischer (Marcel-Marie-Jules).
Morlot (Paul-Emile-Louis).
Muguet (Paul-Louis).
Oustric (Maurice-Germain-Jean).
Pelletier (Eugène-Marie-Albert).
Petit (Jean-Joseph-Marcel).
Pillu (Georges-Henri-Emile).
De Pourtales (Edmond-Elie-Paul).
Prady (Georges).
Richard (Paul-Aristide).
De Roffignac (Marie-Joseph-Hugues-René-Martial).
De Ronseray (Yves-Ferdinand-William).
Rueff (Jacques-Léon).
Sarda (Joseph-Jean-Baptiste).
Subit (Joseph-Antoine).
Tabard (Auguste-Marius-André).
Tessier (Joseph-Auguste).
Thoby (Joseph-Paul-Henri-Armand).
Wattel (Jean-Jacques).
Welcker (André-Louis-Paul-Adolphe).

MM. les lieutenants:

Arnould (André-Auguste-Marcel).
Aussenac (André-Paul-Guillaume).
Barbarin (François-Louis).
Barbier (Rolland-Léon).
Beltz (Léon-Robert-Jean).
Bertin (Eugène-Georges-Charles).
Bezard (Bernard-Jean-Désiré).
Billères (Roger).
Biscayart (Jean-Laurent-Michel).
Bocquet (Charles-Constant).
Bordet (Marie-Alexandre-Alfred).
Bosc (Jacques-Marie-Paul-Olivier-Justin).
Brun (Claude-Raymond).
Brun (Eugène-Georges).
Buscoz (Laurent-Marius-Louis-Joseph).
Cabanes (Jean-Guillaume).
Calmet (Louis-Jean).
Candon (Raymond-André-Gaston).
Canet (Bernard-Marie-Jean-Félix-Louis).
Champmartin (Charles-Joseph-Edmond).
Chappee (Gervais).
Chevrin (Pol).
Chiarisoli (Jean-Marie).
Chosson (Pierre-Henri).
Chretiennot (Louis-Charles-Henri).
Cornu (Victor-Jules).
Delaudiere (Gustave-René).
Debrach (Jean-Louis-Charles-Joseph).
Delarue (Robert-Louis).
Denizot (Anne-Robert-Marcel).
Deullin (Paul-Louis).
Devaux (Georges-André).
Dewez (Emile-Emmanuel).
Dheilly (Alfred-Emile-Edouard).
Dubigeon (Raymond).
Du Gardin (Paul-Germain-Marie).
Dupuy (Jean-Léon).
Falcon (Raoul-Gaston-Emile).
Farigoule (Louis-Marius).
Fayet (Pierre-Maurice-André).
Fevre (René-Louis).
Fouche (André-Martin-Léon).
Friedel (Emile-Georges-Hubert).
Gaissier (Jean-Joseph-Félix).
Gander (Eugène-Auguste).
Gervais de Rouville (Paul-Edouard-Jean).
Geze (François-Georges-Marie).
Giraud (Camille-Aimé).
Gregori (Léon-Vincent).
Grenouilleau (Pierre).
Grosset (Emile-Alphonse).
Guilhem (Pierre-Charles-François).
Guillermet (Edouard-Louis-Joseph).
Henry (Marie-Alfred-Raymond).
Herlem (Pierre-Georges-Victor).
Huitric (Victor-Alain).
Hummel (Ernest-Benjamin).
Jourdan (Jean-Pierre-Yves).
Julia (Félix-Jean).
Kaigre (Léon-René).
Koenig (Jean-Gustave).
Ladebat (Jean-Camille).
Landeau (Pierre-Maurice).
Lantelme (Amédée-Joseph-Marie-Jean).
Lapostolest (Pierre-Christophe).
Lasson (Jean-Louis).
Lefebre (Henri-Gabriel-Léon).
Legrand (Pierre-Auguste).
Leray (André-Philippe).
Lesimple (Jean).
Locard (Lucien-Edouard).
Malherbe (Marcel-Lucien).
Mandry (Marcel-Jean).
Marchal (Henri-René).

Margier (Louis-Marie-Joseph-Henri).
Masson (Charles-Léon).
Mauban (Charles-Jacques-René).
Mercier (Yves-François-Joseph).
Mongeaud de Sartre (Marc-Erdald-François de Sales).
De Montard (Louis-Marie-Robert).
Mouton (Marie-Hubert-Emile-Raphaël-Raymond).
Noyret (Louis-Joseph-André).
Peyret (Pierre).
Pierre (Bernard-Maurice-Albert).
Pomes (Arthur-Jean).
Potot (Pierre-Louis).
Rampazzi (Marcel-François-Louis).
Rousseau (André-Marie-Gustave).
Samanos (Jean-Marcel-Théophile).
Silly (Paul-Emile-Henri).
Tardos (Frédéric-Marie-Joseph).
Thomain (René-Armand).
Touyaga (Pierre).
Trente (Jules-Césarin-Jean).
Turpin (André-Paul-Gabriel).
Veillet-Lavallée (Marc).
Verhille (Guy).
Vidal-Naquet (David-Armand).
Willard (Edmond).

M. le sous-lieutenant:
Marmorat (Henri).

Train.

M. le lieutenant-colonel:
Dassonville (Gaston).

MM. les capitaines:
Bardin (René-Ferdinand-Victor).
Callige (Ernest-Jules).
Hammond (Georges-Antoine-Louis).
Jego (Jean-François-Marie).
Lamy (Fernand-François).
Poupinet (Georges-Louis-Félix).

MM. les lieutenants:
Albin (Albert-Hyacinthe).
Aubertin (Maurice-Emile-Georges).
Barlerin (Maurice).
Bernardini (Paul-Toussaint-Antoine).
Campuzan (Etienne-Marcel).
Chapu (Maurice).
Chassaing (Roger-Pierre).
Damolli (Georges-Joseph).
Favier (Albert-Edmond-Louis-Marie).
Klein (Léopold-Raymond).
Le Men (Marcel-Jean-Baptiste).
Leridon (Jean-Paul-Jules-Aimé).
Le Verger (Jean-Alphonse-Marie).
Quignard (Marcel).
Reynaud (Jean-Elie-Eugène).
Thevenin (Roger-Charles).
Winstel (Maurice-Victor-Emile).

Transmissions.

M. le chef de bataillon:
Noly (Lucien-Emile-Etienne).

MM. les capitaines:
Brunon (Jean-Paul).
Garczynski (Jean-Claude-Etienne).
Le Claire (Victor-Louis).
Moronneau (Paul-André-Georges).
Precheur (Maurice).

MM. les lieutenants:
Bonnet (Roger).
Darnault (Paul-Henri).
Juget (Pierre).
Kieffer (Raymond-Edmond-Félix).
Mynard (Jean-Marius).
Raoult (Marcel-Jean-Alfred).
Rousset (Léopold-Joseph).

Service du matériel des transmissions.

MM. les commandants:
Queriot (Raoul).
Vincent (Albert).

Corps des adjoints de chancellerie.

MM. les lieutenants-colonels:
Natali (Antoine-François).
Thericux (Georges-Marie-Albert).

M. le commandant:
Cazal (Jean-Marc).

M. le capitaine:
Dufrancatel (Maurice-Joseph-Edouard).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

MM. les commandants:
Darouy (François-Pierre-Marie).
Rancher (Albert).
Reuillard (Camille).

MM. les capitaines:
Bataille (Henri).
Risler (Georges).

Corps des interprètes militaires.

M. le capitaine:
Goubet (Eugène-Henri-Joseph).

MM. les lieutenants:
Hertz (Jean).
Maillard (Pierre-Honoré-Frédéric).

Attribution des certificats de directeur de tir.

Par décision du secrétaire d'Etat à la marine en date du 11 octobre 1951, le certificat de directeur de tir est attribué, à compter du 1er octobre 1951, aux officiers dont les noms suivent:

M. le lieutenant de vaisseau Marie (R.-J.-E.).
M. le lieutenant de vaisseau Borot (P.-J.).
M. le lieutenant de vaisseau Plichard (J.-M.).

Admissions à la retraite (armée de l'air, active).

Par décisions en date des 25, 26 avril, 2, 11, 18 mai, 4, 5, 16, 21, 22, 28 juin, 3, 4, 7, 10, 11, 12, 13, 20 juillet 1951, les officiers dont les noms suivent, sont admis à faire valoir leurs droits à pension de retraite.

I. — **Pour ancienneté de service.**

(Sur demande, art. 9, loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948.)

a) *Corps des officiers de l'air.*

CADRE SÉDENTAIRE

(A compter du 1er octobre 1951.)

M. le capitaine Alun (Marcel), né le 14 septembre 1905.

b) *Corps des officiers mécaniciens de l'air.*

(A compter du 13 septembre 1951.)

M. le capitaine Legrand (Eugène), né le 12 décembre 1906.

(A compter du 1er août 1951.)

M. le capitaine Pellat (César-Charles), né le 27 août 1904.

c) *Corps des officiers des services administratifs de l'air.*

(A compter du 10 juillet 1951.)

M. le capitaine Bourrud (Louis-André), né le 8 novembre 1902.

(A compter du 22 août 1951.)

M. le lieutenant Lantenoy (Gérard-Alfred), né le 1er juillet 1906.

d) *Corps des commissaires ordonnateurs de l'air.*

(A compter du 1er septembre 1951.)

M. le commissaire ordonnateur de 2e classe Vayron (Pierre-Edmond), né le 29 septembre 1907.

II. — **Par limite d'âge.**

(Ordonnance du 18 août 1945.)

a) *Corps des officiers de l'air.*

CADRE SÉDENTAIRE

(A compter du 23 juillet 1951.)

M. le capitaine Chambon (Jean-Maxime-Elie), né le 23 juillet 1902.

(A compter du 18 août 1951.)

M. le lieutenant-colonel Mattei (Hilaire-Antoine-Alexis), né le 18 août 1898.

(A compter du 21 août 1951.)

M. le commandant Richard (Henri-Louis-Paul), né le 21 août 1899.

(A compter du 9 septembre 1951.)

M. le colonel Gourillon (Alphonse-Charles), né le 9 septembre 1895.

(A compter du 22 septembre 1951.)

M. le colonel Fromont (Louis), né le 22 septembre 1895.

b) *Corps des officiers mécaniciens de l'air.*

(A compter du 22 juillet 1951.)

M. le capitaine Roux (Marcel-Adrien), né le 22 juillet 1902.

(A compter du 31 juillet 1951.)

M. le commandant Bacot (Joseph-Etienne-André), né le 31 juillet 1899.

(A compter du 17 août 1951.)

M. le commandant Guichard (André-Victorin), né le 17 août 1899.

c) *Corps des officiers des services administratifs de l'air.*

(A compter du 27 juillet 1951.)

M. le lieutenant-colonel Morazzani (Jean-Antoine), né le 27 juillet 1896.

(A compter du 25 septembre 1951.)

M. le commandant Thepot (Louis-Alexis-Marie), né le 25 septembre 1899.

III. — **A l'expiration du congé définitif du personnel navigant.**

a) *Article 4 de l'ordonnance du 19 juillet 1943.*

(A compter du 2 septembre 1951.)

M. le sous-lieutenant Queudet (André-Marie-François), né le 12 mars 1908.

(A compter du 17 septembre 1951.)

M. le commandant Hoche (Marie-Adolphe-Louis), né le 17 mars 1902.

(A compter du 21 septembre 1951.)

M. le sous-lieutenant Delattre (Christian-Lionel), né le 21 mars 1908.

(A compter du 23 septembre 1951.)

M. le sous-lieutenant Desalme (Marcel-Auguste), né le 23 mars 1908.

(A compter du 28 septembre 1951.)

M. le capitaine (commandant de réserve) Gontran (Gabriel-Joseph), né le 28 mars 1904.

b) *Article 14 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946.*

(A compter du 1er septembre 1951.)

Les colonels:

MM. L'Hermitte (Henri-Pierre-Rolf), né le 28 décembre 1901.
David (Gabriel-Alexis-Marie), né le 9 février 1900.
Brens (Elie-Ernest-Gabriel), né le 19 novembre 1900.

Les lieutenants-colonels:

MM. Soviche (Pierre-Henri-Marie), né le 1er juin 1901.
Gindre (Alfred-Léon), né le 5 août 1904.
Tournes (Jean), né le 16 mai 1903.
Rousseaux (Christian-Robert), né le 17 avril 1903.
Fournier (Charles-Albert-Henri), né le 1er juin 1905.
Hebrard de Veyrinas (Guy-Noël-Marie), né le 25 décembre 1902.
de Meaux (Augustin-Camille-Marie), né le 24 avril 1904.
de Reviers de Mauny (Jean-Baptiste-François), né le 22 septembre 1906.
Budan de Russe (Jean-Louis-Marie), né le 22 septembre 1903.
Joppe (Bernard-Maurice), né le 26 juillet 1905.

Les commandants:

MM. Perron (Michel-Louis-Marie) (lieutenant-colonel de réserve), né le 29 septembre 1904.
Petit (Gustave-Robert-Clément) (lieutenant-colonel de réserve), né le 11 mars 1904.
Moingeon (Marcel-Fernand-Etienne), né le 3 mai 1904.
Revel (Guy-Antoine), né le 24 juillet 1905.
Ygnard (Blaise-Jean-Elie), né le 19 septembre 1905.
Crestey (Jean), né le 18 avril 1905.
Blaise (René-Marie-Albert), né le 20 mai 1903.
Lab (André-Henri), né le 21 mars 1905.
Lacaze (Pierre-Marie-Albert), né le 17 mars 1905.
Aubert (Raymond-Marie-Léon), né le 28 juillet 1905.
Bonnamy (Alfred-Julien), né le 5 novembre 1905.
Lasquellec (Georges-François-Valentin), né le 6 avril 1906.

Les capitaines:

MM. Travers (Michel-Abel-Gaston) né le 30 avril 1905.
Rambuis (Georges) né le 5 novembre 1905.
Abriat (René-Antoine) né le 7 juin 1905.
Ravier (Georges-Jean) né le 16 août 1907.

(A compter du 27 septembre 1951.)

M. le lieutenant-colonel Germain (Léon-Lucien) né le 13 mai 1904.

c) *Article 18 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946.*

(A compter du 1er septembre 1951.)

M. le lieutenant-colonel (colonel de réserve) de France (Fernand-Marie-Henri) né le 24 janvier 1901.

M. le lieutenant Jolivot (Robert-Ernest) né le 8 février 1903.

M. le sous-lieutenant Dallongeville (Maurice-Victor) né le 10 janvier 1902.

Par décisions en date des 27 avril, 25, 31 mai, 8, 28 juin, 20 juillet 1951, les officiers dont les noms suivent, en non-activité par suppression d'emploi au titre de l'article 12 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 sont rayés, sur leur demande, des contrôles de la non-activité.

I. — **Avec bénéfice d'une pension proportionnelle en application de l'article 7 de la loi.**

a) *Corps des officiers de l'air.*

CADRE NAVIGANT

(A compter du 16 juillet 1951.)

M. le commandant Clusy (Henri-Gilbert), né le 4 août 1903.

(A compter du 1er octobre 1951.)

M. le capitaine Moine (Gaston-Alphonse-Emile) né le 18 mai 1917.

CADRE SÉDENTAIRE

(A compter du 16 juillet 1951.)

M. le commandant Senes (Pierre-Eugène-Sylvain) né le 22 novembre 1903.

Les capitaines:

MM. Judeaux (André-Achille) né le 19 septembre 1906.
Largemain (Michel) né le 18 juillet 1910.

b) *Corps des officiers mécaniciens de l'air.*

(A compter du 1er novembre 1951.)

M. le commandant Fauran (Paul-Pierre) né le 1er juillet 1912.

c) *Corps des officiers des services administratifs de l'air.*

(A compter du 16 juillet 1951.)

M. le capitaine Prigent (Paul), né le 25 mars 1909.

II .— **Avec bénéfice d'une pension proportionnelle en application de l'article 8 de la loi.**

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

(A compter du 1er août 1951.)

M. le capitaine Atkinson (Leslie-André-Georges), né le 1er mai 1920.

Liste des candidats admis à prendre part au concours pour le recrutement d'ingénieurs des directions de travaux de 2e classe des travaux maritimes.

Par décision du secrétaire d'Etat à la marine, en date du 10 octobre 1951, la liste des candidats admis à prendre part au concours ouvert les 22, 23, 24 et 25 octobre 1951 (épreuves du premier degré) pour le recrutement de cinq ingénieurs des directions de travaux de 2e classe des travaux maritimes a été arrêtée comme suit, sous réserve, pour certains candidats, de compléter leur dossier avant le commencement des épreuves:

Centre de Paris.

MM. Bernard (Roger).
Debéver (Roger).
Gilbert (Charles).
Lécuyer (Lucien).
Legay (René).
Macagno (Marcel).
Marcotorchino (Félix).
Maguères (René).
Caland (Armand) (sous réserve que les services accomplis aux ponts et chaussées par ce candidat soient bien validables pour la retraite).
Bader (René) (sous réserve de la confirmation du chiffre de 36 mois de services militaires accomplis indiqué par ce candidat).

Centre de Cherbourg.

M. Taboué (Lucien).

Centre de Brest.

MM. Brémond (André).
Le Meur (Joseph).
Léoquet (Robert).

Centre de Lorient.

MM. Carmagnat (Jean).
Dérosier (Michel).
Naboulet (Roger).
Robino (Marcel).

Centre de Rochefort.

Supprimé (les candidats Carmagnat et Dérosier composeront à Lorient).

Centre de Toulon.

MM. Imbert (Marcel).
Pagès (Auguste).

Centre de Bizerte.

MM. Alday (André).
Jourdan (René).
Prat (Georges).
Samama (Robert).

Centre d'Alger.

MM. de Gueydon de Dives (Yves).
Grandué (Fernand).

Centre de Casablanca.

MM. Dautreaux (André).
Le Bris (Alexandre).

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 septembre 1951: page 9572, 2e colonne, 57e ligne, au lieu de: « Bernard (Joseph-Jean-Marie) », lire: « Bernad (Joseph-Jean-Marie) ».

(Le reste sans changement.)

Remise de débet.

Par arrêté en date du 3 octobre 1951, le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, a fait remise gracieuse, sous réserve du versement d'une somme nette de 5.000 F, à M. Duffau (Jean), de la somme dont il reste redevable, en capital et intérêts, sur celle de 364.892 F qu'il a perçue à tort, pendant la période du 8 novembre 1915 au 7 décembre 1917 inclus, au titre de la pension civile n° A 139978 dont il était titulaire.

Modification à l'arrêté du 17 avril 1951 interdisant provisoirement l'exportation de certaines catégories de papiers.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le ministre du commerce et des relations économiques extérieures,

Vu le code des douanes, notamment les articles 22 et 23;

Vu le tarif des droits de douane;

Vu les avis du ministre de l'information et du ministre de l'industrie et du commerce;

Vu l'arrêté du 17 avril 1951 interdisant provisoirement l'exportation de certaines catégories de papiers,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 17 avril 1951 précité est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 1er. — Est provisoirement interdite, à titre absolu et nonobstant toutes dispositions contraires, l'exportation des produits désignés ci-après:

NUMÉRO du tarif douanier.	DÉSIGNATION DES PRODUITS
	Papiers et cartons non dénommés formés en continu, non marqués, ni filigranés, ni frictionnés, satinés ou non, en bobines ou en feuilles:
	— En un seul jet:
	— — Autres:
Ex. n° 836	— — — Contenant plus de 60 p. 100 de pâtes mécaniques, d'un poids au mètre carré de plus de 45 grammes, jusqu'à 70 grammes inclus, et présentés en rouleaux ou bobines d'une largeur supérieure à 30 centimètres.

Art. 2. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 octobre 1951.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL DELOUVRIER.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARTIAL-SIMON.

Le ministre du commerce et des relations économiques extérieures,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ERWIN GULDNER.

Répartition de crédits au titre de l'exercice 1950.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 septembre 1951:

Page 9664, colonne de droite: « Education nationale », supprimer le chapitre 1120: « Ecoles normales supérieures. — Indemnités, 7.018.000 F ».

Page 9665, colonne de gauche, 3e ligne, au lieu de: « 1370... 1 milliard 702.616 000 F », lire: « 1370... 1.709.664.000 F ».

Page 9668, colonne de droite: « Marine marchande », 6e partie: « Charges sociales »:

Au lieu de:

« 4070 Enseignement maritime. — Bourses, prêts d'honneur. — Aide aux élèves victimes de la guerre, 852.000 F »;

Lire:

« 4030 Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale, 852.000 F ».

Modification du tarif des droits de douane d'importation.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 octobre 1951:

ANNEXE

Page 10272, n° 517 B, après les mots: « de méthyle », ajouter les mots: « d'éthyle ».

Page 10273, n° 741 G, devant le mot: « Autres », supprimer un tiret.

N° 746 E, entre les mots: « autres » et « cartouchières », remplacer les (:) par (;).

Ex-2015 A: 1°, au lieu de: « Peignes de coiffeur », lire: « Peignes à coiffer »; 2° devant les mots: « En matière plastique », supprimer un tiret.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 8 octobre 1951, M. Auguste Vesse, attaché stagiaire à l'institut national de la statistique et des études économiques, est nommé à l'emploi d'attaché adjoint de 4e classe, 1er échelon, à compter du 1er novembre 1951, et titularisé en cette qualité à la même date.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Conditions et limites de la délégation de compétence du conseil général des bâtiments de France à la section spéciale instituée par l'article 12 du décret-loi du 17 juin 1938.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret-loi du 17 juin 1938 modifié par l'ordonnance du 31 août 1945 portant réorganisation du conseil général des bâtiments de France et des services d'architecture de l'Etat, notamment en son article 12;

Vu le décret du 13 juin 1951 complétant l'article 12 du décret précité par les dispositions suivantes:

« Les sections spéciales peuvent être habilitées à se prononcer définitivement au lieu et place du conseil sur certaines affaires de leur compétence.

« Un ou plusieurs arrêtés du ministre de l'éducation nationale détermineront les conditions et les limites de cette délégation »;

Sur la proposition du directeur de l'architecture,

Arrête:

Art. 1er. — Par délégation du conseil général des bâtiments de France, la section spéciale constituée par l'article 12 du décret-loi du 17 juin 1938 susvisé, modifié par l'article 1er de l'ordonnance du 31 août 1945 émet un avis définitif sur les projets de travaux dont les devis ne dépassent pas 100 millions de francs.

Art. 2. — Le renvoi d'un projet au conseil général des bâtiments de France est de droit lorsqu'il est demandé par l'un des membres de la section.

Art. 3. — Dans des cas exceptionnels, et notamment d'urgence, la section peut être habilitée à se prononcer définitivement sur des projets excédant les limites fixées par l'article 1er du présent arrêté

par décision spéciale du ministre de l'éducation nationale et à condition que ces projets fassent l'objet d'un avis favorable émis à l'unanimité des membres présents.

Art. 4. — Le directeur de l'architecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 juillet 1951

Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ALEXANDRE FONTANIER.

Conditions et limites de la délégation de compétence du conseil général des bâtiments de France à la section des honoraires.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret-loi du 17 juin 1938 modifié par l'ordonnance du 31 août 1945 portant réorganisation du conseil général des bâtiments de France et des services d'architecture de l'Etat, notamment en son article 12;

Vu le décret du 13 juin 1951 complétant l'article 12 du décret précité par les dispositions suivantes:

« Les sections spéciales peuvent être habilitées à se prononcer définitivement au lieu et place du conseil sur certaines affaires de leur compétence.

« Un ou plusieurs arrêtés du ministre de l'éducation nationale détermineront les conditions et les limites de cette délégation »;

Vu l'article 3 de l'arrêté du 3 septembre 1945 instituant une section spéciale du conseil général des bâtiments de France dite « Section des honoraires », modifié par les arrêtés des 30 juillet 1946, 23 avril 1948 et 12 mai 1950;

Sur la proposition du directeur de l'architecture,

Arrête:

Art. 1er. — La section des honoraires est habilitée à se prononcer définitivement au lieu et place du conseil:

1° Sur les demandes d'honoraires pour projets non suivis d'exécution formulée en application de l'article 4 du décret du 5 avril 1917, jusqu'à concurrence d'une somme de 500.000 F;

2° Sur les demandes d'acompte sur honoraires formulées en application de l'article 10 du décret du 22 mars 1908 sans limitation de somme.

Art. 2. — Est abrogé l'article 3 de l'arrêté du 3 septembre 1945 modifié par l'article 1er de l'arrêté du 12 mai 1950 susvisé.

Art. 3. — Le directeur de l'architecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 juillet 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ALEXANDRE FONTANIER.

Conditions et limites de la délégation de compétence du conseil général des bâtiments de France à la section spéciale des bâtiments d'enseignement.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret-loi du 17 juin 1938 modifié par l'ordonnance du 31 août 1945 portant réorganisation du conseil général des bâtiments de France et des services d'architecture de l'Etat, notamment en son article 12;

Vu le décret du 13 juin 1951 complétant l'article 12 du décret précité par les dispositions suivantes:

« Les sections spéciales peuvent être habilitées à se prononcer définitivement au lieu et place du conseil sur certaines affaires de leur compétence.

« Un ou plusieurs arrêtés du ministre de l'éducation nationale détermineront les conditions et les limites de cette délégation »;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1946 portant institution d'une section spéciale du conseil général des bâtiments de France, dite « section des bâtiments d'enseignement », modifié par les arrêtés des 23 avril 1948 et 13 avril 1949;

Sur la proposition du directeur de l'architecture,

Arrête:

Art. 1er. — Par délégation du conseil général des bâtiments de France, la section des bâtiments d'enseignement émet un avis définitif sur les projets de travaux qui lui sont soumis.

Art. 2. — Le renvoi d'un projet au conseil général des bâtiments de France est de droit lorsqu'il est demandé par l'un des membres de la section.

Art. 3. — Est abrogé l'article 4 de l'arrêté du 12 décembre 1946 modifié par les arrêtés du 23 avril 1948 et du 13 avril 1949 susvisés.

Art. 4. — Le directeur de l'architecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 juillet 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ALEXANDRE FONTANIER.

Cabinet du ministre.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 48-253 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu les arrêtés des 22 août 1951 et 19 septembre 1951 portant nominations des membres du cabinet,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé au cabinet du ministre de l'éducation nationale:

Chargé de mission.

M. André Costedoat, agrégé de l'Université.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 septembre 1951.

ANDRÉ MARIE.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 48-253 du 28 juillet 1948 modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu les arrêtés des 22 août et 19 septembre 1951 portant nominations des membres du cabinet du ministre de l'éducation nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé au cabinet du ministre de l'éducation nationale.

Conseiller technique.

M. Raymond Poignant, auditeur de 1re classe au conseil d'Etat.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 octobre 1951.

ANDRÉ MARIE.

Ouverture d'un examen professionnel pour le grade d'économe.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 50-1551 du 19 décembre 1950 relatif au statut du corps de fonctionnaires des services économiques, et en particulier l'article 14;

Vu l'arrêté du 22 janvier 1951 fixant les conditions de l'examen d'admission des adjoints des services économiques au grade d'économe;

Sur la proposition de l'inspection générale des services administratifs,

Arrête:

Art. 1er. — Un examen professionnel pour le grade d'économe s'ouvrira le lundi 14 janvier 1952 à Paris.

Art. 2. — Le nombre des candidats et candidates à admettre est fixé ainsi qu'il suit:

Aspirants: trente; aspirantes: vingt.

Art. 3. — Les inscriptions seront reçues jusqu'au 14 novembre 1951 dans les inspections académiques et pour la Seine au service des examens, 3 *bis*, rue Mabillon (6e).

Fait à Paris, le 8 octobre 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 1er octobre 1951, le titre de doyen honoraire de la faculté de pharmacie de l'université de Nancy est conféré à M. Kayser, ancien doyen de cette faculté.

Par arrêté en date du 1er octobre 1951, M. Bourcier (Jacques), licencié en droit, nommé, pour une année, rédacteur stagiaire à l'Institut de France, en remplacement de M. Bonnaire (Marcel), admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, percevra, à compter du 1er octobre 1951, une indemnité mensuelle non soumise à retenues calculée sur le taux de traitement afférent à la sixième et dernière classe de son emploi.

Par arrêté en date du 3 octobre 1951, les professeurs des facultés ci-dessous désignés des universités des départements sont promus à la classe exceptionnelle d'âge instituée par le décret du 31 décembre 1936, avec effet du 1er octobre 1951:

M. Mazel, professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon, en remplacement numérique de M. Verneil, retraité.

M. Rimattéi, professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Marseille, en remplacement numérique de M. Nogars, décédé.

M. Euzières, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, en remplacement numérique de M. Mouriquand, retraité.

Par arrêté en date du 3 octobre 1951, M. Vuillemin, docteur ès lettres, inscrit sur la liste de candidats aux fonctions de maîtrise de conférences, est nommé, à compter du 1er octobre 1951, maître de conférences de philosophie à la faculté des lettres de l'université de Clermont-Ferrand.

Par arrêté en date du 3 octobre 1951, M. Corbet, docteur ès lettres, inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, est nommé, à compter du 1er octobre 1951, maître de conférences de langue et littérature russes à la faculté des lettres de l'université de Dijon.

Par arrêté en date du 3 octobre 1951, M. Bousquet, chargé d'enseignement à la faculté des letires de l'université de Rennes, est nommé, à compter du 1er octobre 1951, maître de conférence de langue et littérature grecques à cette même faculté (emploi non pourvu d'un titulaire).

Par arrêté en date du 9 octobre 1951, M. Grousset (René), conservateur au musée Cernuschi, est chargé à nouveau, pendant l'année scolaire 1951-1952, de l'enseignement de l'histoire et des institutions des Etats de l'Extrême-Orient à l'école nationale des langues orientales vivantes (chaire vacante).

Par arrêté du 9 octobre 1951, M. Meillon (Gustave) est à nouveau chargé, pendant l'année scolaire 1951-1952, de l'enseignement de l'annamite à l'école nationale des langues orientales vivantes (chaire vacante).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Budgets primitif et additionnel du conservatoire national des arts et métiers pour l'exercice 1951.

Par arrêtés en date des 24 juillet et 17 septembre 1951, les budgets primitif et additionnel du conservatoire national des arts et métiers de l'exercice 1951 ont été fixés, en recettes et en dépenses, respectivement à: budget primitif, 230.502.040 F; budget additionnel, 432.186.738 F.

Création de certificats d'aptitude professionnelle dans divers départements.

Par arrêté du 28 août 1951, il a été créé dans le département de la Creuse un certificat d'aptitude professionnelle de prothésiste dentaire.

Par arrêté du 28 août 1951, ont été créés dans le département de la Haute-Savoie les certificats d'aptitude professionnelle de boucher et de charcutier.

Par arrêté du 31 août 1951, il a été créé dans le département de l'Aisne un certificat d'aptitude professionnelle de lingerie chemiserie industrielle.

Ecole centrale lyonnaise.

Par arrêté en date du 10 octobre 1951, M. Leclere-Bessonnet (Michel) est nommé élève de première année à l'école centrale lyonnaise, à dater du 1er octobre 1951, en remplacement de M. Decot (Claudius), démissionnaire.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 11 octobre 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses, l' « Exploseur Schaeffler, type ABFASKX », construit par la Société Nobel française, 67, boulevard Haussmann, Paris (8e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre les axes mobiles et leur logement ne dépasse pas 0,5 mm.

Transport et distribution d'énergie électrique.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi du 15 juin 1906, et notamment son article 12, complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;

Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35;

Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et particulièrement son article 19;

Sur la proposition du directeur de l'Electricité et du Gaz,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction de la ligne de distribution d'énergie électrique aux services publics à 30 kV Ollainville à Greux (Vosges).

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur de l'Electricité et du Gaz est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 octobre 1951.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE THOMAS.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi du 15 juin 1906, et notamment son article 12, complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;

Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35;

Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et particulièrement son article 19;

Sur la proposition du directeur de l'Electricité et du Gaz,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction de la ligne d'énergie électrique à 60 kV devant raccorder le poste de transformation 60/20 kV de Lunes à la sous-station Société nationale des chemins de fer français à Narbonne (Aude)

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur de l'Electricité et du Gaz est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 octobre 1951.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE THOMAS.

Attribution d'indemnités au personnel des exploitations minières et assimilées.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 46-1433 du 14 juin 1946, modifié par les décrets nos 47-1020, 47-1233, 47-1930, 47-2265, 48-230, 48-1443, 48-1551 et 49-772 des 16 janvier, 28 mai, 5 juillet, 7 octobre, 28 novembre 1947, 10 février, 18 septembre, 2 octobre 1948 et 11 juin 1949, et notamment son article 16 *bis;*

Vu les arrêtés des 7 octobre 1947, 28 novembre 1947, 31 décembre 1947, 10 février 1948 et 5 août 1949 relatifs à la fixation des éléments de la rémunération du personnel des exploitations minières et assimilées;

Vu les arrêtés des 4 juin et 9 juillet 1951 portant attribution d'indemnités au personnel des exploitations minières et assimilées,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 4 juin 1951 susvisé est modifié comme suit:

« Pour chaque mine, le chiffre à considérer en vue de la détermination des droits aux indemnités prévues à l'article 1er ci-dessus résulte, sans toutefois pouvoir être inférieur à 86,50 F, de l'application, au chiffre de 100 F, d'une réduction égale aux trois quarts de l'abattement de zone utilisé pour déterminer le salaire de référence en vigueur dans la mine au 1er janvier 1951 ».

Art. 2. — Le deuxième alinéa de l'article 3 de l'arrêté du 4 juin 1951 susvisé est modifié par substitution de la date du 1er juillet 1951 à celle du 1er janvier 1951.

Art. 3. — Le directeur des mines et de la sidérurgie est chargé de l'application du présent arrêté, qui prendra effet du 10 septembre 1951.

Fait à Paris, le 16 octobre 1951.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le vice-président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
ÉMILE HUGUES.

Comité technique d'importation des matières colorantes.

Par arrêté du 13 octobre 1951, sont nommés au comité technique d'importation des matières colorantes:

Membre titulaire:

En remplacement de M. Pirmez, démissionnaire, M. Lavaste, sous-directeur de l'usine de Saint-Denis de la Compagnie française des matières colorantes, précédemment désigné comme membre suppléant.

Membres suppléants:

a) En remplacement de M. Lavaste, nommé membre titulaire: M. Robert Buire, ingénieur chimiste I. C. N. attaché à la direction technique de la Compagnie française des matières colorantes;

b) En remplacement de M. Vignon, démissionnaire: M. Marcel Louet, fondé de pouvoirs, attaché à la direction commerciale de la Compagnie française des matières colorantes.

Mines.

Par arrêté en date du 8 octobre 1951, le diplôme d'ingénieur du corps des mines est décerné à M. Goux (Claude), ingénieur élève à l'école nationale supérieure des mines de Paris.

M. Goux est nommé ingénieur des mines de 3e classe et titularisé dans le 1er échelon de ce grade, à compter du 1er octobre 1951.

Il est affecté, à compter de la même date, à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, en qualité de professeur.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Report de crédits de l'exercice 1950 sur l'exercice 1951.

Par arrêté du 17 septembre 1951:

Sur les crédits ouverts au ministre du travail et de la sécurité sociale par la loi n° 50-911 du 8 août 1950 et par des textes spéciaux, une somme de 1.427.183 F est et demeure définitivement annulée au titre des chapitres ci-après:

Chap. 4110. — Œuvres sociales.....	427.183 F.
Chap. 5010. — Subventions aux comités d'entreprises et aux institutions sociales.....	1.000.000
	1.427.183 F.

Il est ouvert au ministre du travail et de la sécurité sociale, sur l'exercice 1951, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-603 du 24 mai 1951 et par des textes spéciaux, un crédit de 1.427.183 F applicable aux chapitres ci-après:

Chap. 4100. — Œuvres sociales.....	427.183 F.
Chap. 5010. — Subventions aux comités d'entreprises et aux institutions sociales.....	1.000.000
	1.427.183 F.

Cessation d'application des dispositions de précédents arrêtés portant suspension de décisions de la commission nationale des tarifs.

Par arrêté du 12 octobre 1951, ont cessé d'être applicables, à compter du 1er octobre 1951, les dispositions de l'arrêté du 26 juillet 1951 portant suspension d'une décision prise par la commission nationale des tarifs prévue à l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, au cours de sa réunion du 26 juillet 1951, d'approuver les tarifs inclus dans l'avenant à la convention conclue entre la caisse régionale de sécurité sociale de Paris et le syndicat des médecins d'Eure-et-Loir.

Par arrêté du 12 octobre 1951, ont cessé d'être applicables, à compter du 1er octobre 1951, les dispositions de l'arrêté du 26 juillet 1951 portant suspension de la décision prise par la commission nationale des tarifs prévue à l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, au cours de sa réunion du 26 juillet 1951, d'approuver les tarifs inclus dans l'avenant à la convention entre la caisse régionale de sécurité sociale de Rennes et le syndicat des médecins du Finistère.

Directions régionales de la sécurité sociale.

Par arrêté en date du 2 octobre 1951, ont été rapportées les dispositions de l'arrêté du 5 février 1951 nommant chef de section à la direction régionale de la sécurité sociale de Lyon Mme Tonze, rédacteur à la direction régionale de la sécurité sociale de Marseille, qui n'a pas rejoint son poste.

Circulaire n° 170 S. S. du 12 octobre 1951 relative aux tarifs d'honoraires des praticiens.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale à Messieurs les directeurs régionaux de la sécurité sociale.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par arrêtés en date du 12 octobre 1951, il a été mis fin, à compter du 1er octobre 1951, aux décisions de suspension intervenues à l'égard des décisions d'approbation prises par la commission nationale des tarifs en ce qui concerne les tarifs prévus dans un certain nombre de conventions intervenues entre les caisses régionales de sécurité sociale et divers syndicats de médecins.

Les tarifs inclus dans ces conventions figurent au tableau ci-après.

Je vous prie de vouloir bien porter ces décisions à la connaissance des caisses de votre circonscription et de leur donner le maximum de publicité.

DÉPARTEMENTS	C.	V.	V. D.	V. N.	P. C.	K.	ACCOUCHEMENTS		I. K.	DATE D'EFFET
							Simple.	Gémellaire.		
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
Eure-et-Loir	330	385	550	825	200	200	8.000	8.500	27,5	1er octobre 1951.
Finistère	330	400	600	900	220	220	7.700	8.500	30	1er octobre 1951.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Haras nationaux.

Par décision en date du 12 octobre 1951, l'arrêté d'avancement de classe, pour l'année 1951, en date du 15 février 1951, des sous-agents des haras est modifié ainsi qu'il suit:

DÉPÔT D'ÉTALONS DE TARBES

Gardes.

Lire:

A la 4e classe.

Au 15 octobre 1951.

M. Père (Joseph), compte tenu d'une bonification pour services militaires de 8 mois 15 jours. Services militaires épuisés.

Au lieu de:

A la 4e classe.

Au 15 octobre 1949.

M. Père (Joseph), compte tenu d'une bonification pour services militaires de 2 ans 8 mois 15 jours.

Services agricoles.

Par arrêté du 3 octobre 1951, M. Dussardier, ingénieur principal des travaux agricoles à la direction des services agricoles de la Dordogne, est muté d'office et dans l'intérêt du service en la même qualité à la direction des services agricoles de Seine-et-Oise à dater du 1er octobre 1951.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Sociétés coopératives d'habitations à loyer modéré.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 26 septembre 1951, sont approuvés, en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré:

1° Les statuts de la société coopérative d'habitations à loyer modéré Coopération et famille, dont le siège est à Limoges, 5, boulevard Gambetta, tels qu'ils sont annexés audit arrêté;

2° Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 août 1951 également annexé audit arrêté et portant modification de l'article 2 desdits statuts en ce qui concerne la compétence territoriale de la société, compétence limitée au département de la Haute-Vienne.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 26 septembre 1951, sont approuvés, en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré, les statuts de la Société coopérative d'habitations rurales à loyer modéré de la Loire-Inférieure, à Ancenis (lieudit la Noëlle), tels qu'ils sont annexés audit arrêté.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 octobre 1951: page 10226, 1re colonne, 4e ligne, au lieu de: « La Marseillaise », lire: « La Marseillaise d'habitations ».

Création de quartiers de compensation.

Par arrêtés concertés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre du budget, pris en application de l'article 10 de la loi des 11 octobre 1940-12 juillet 1941, modifiée notamment par l'ordonnance du 8 septembre 1945, a été déclarée d'utilité publique et d'urgence la création d'une zone de compensation nécessaire au relogement de sinistrés ou aux opérations de remembrement ou de reconstruction dans les communes suivantes;

Château-Porcien (Ardennes): 19 septembre 1951.

Clermont (Oise): 9 juillet 1951.

Epinal (Vosges): 30 août 1951.

Evreux (Eure): 23 août 1951.

Hommet-d'Arlenay (Manche): 20 août 1951.

Issy-les-Moulineaux (Seine): 24 septembre 1951.

Rembercourt-aux-Pots (Meuse): 4 octobre 1951.

Teilleul (Manche): 5 juillet 1951.

Tours (Indre-et-Loire) (quartier Beaujardin): 18 septembre 1951.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, en date du 5 octobre 1951, prenant effet au 15 octobre 1951, Mme Pesnel (Henriette), contrôleur comptable, est nommée régisseur d'avances auprès de la délégation départementale du Calvados pour le payement des menues dépenses, en remplacement de M. Collette.

Le montant maximum des avances pouvant être consenties à Mme Pesnel est fixé à 500.000 F. Ce régisseur est astreint à fournir un cautionnement de 50.000 F et percevra une indemnité annuelle de responsabilité de 1.800 F.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 5 octobre 1951, prenant effet au 15 octobre 1951, Mme Pesnel (Henriette), contrôleur comptable, est nommée régisseur d'avances auprès de la délégation départementale du Calvados, pour le payement des dépenses relatives aux travaux urgents exécutés d'office et aux constructions et aménagements provisoires, en remplacement de M. Collette.

Le montant maximum des avances pouvant être consenties à Mme Pesnel est fixé à 1.200.000 F. Ce régisseur est astreint à fournir un cautionnement de 120.000 F et percevra une indemnité annuelle de responsabilité de 3.000 F.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Réunion de commission du mercredi 17 octobre 1951.

Commission des finances, à quinze heures. — Local de la commission.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Convocations de commissions.

La commission des affaires sociales se réunira le jeudi 18 octobre 1951, à quinze heures, à Paris, 27, rue du Mont-Thabor:

I. — Examen d'une demande de voyage de M. Donnat.

II. — Tour d'horizon des affaires en instance.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 17 octobre 1951, à quinze heures, à l'annexe de l'Assemblée, 27, rue du Mont-Thabor, Paris:

Examen d'une demande de voyage de M. Carroué.

La commission de politique générale se réunira le vendredi 19 octobre 1951, à seize heures, à Paris, 27, rue du Mont-Thabor:

I. — Nomination d'un rapporteur et examen de la proposition de résolution (n° 218, année 1951) de M. H.-G. Gaignard et plusieurs de ses collègues tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter d'urgence les lois prévues par la Constitution et déterminant le statut des assemblées locales des territoires d'outre-mer.

II. — Communication de M. Laurin, rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 165, année 1950) tendant à obtenir l'étude par le Gouvernement et le vote par le Parlement d'une loi définissant le contenu de la citoyenneté de l'Union française. — M. Boisdon, rapporteur.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis aux importateurs et aux exportateurs.

(Application des dispositions de l'article 28 du code des douanes.)

Décisions d'assimilations et de classement des marchandises.

NUMÉRO de décision.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	ASSIMILATION OU CLASSEMENT TARIFAIRE
2038	Abrasimètre (appareil dit) pour fils textiles permettant de reproduire et d'observer l'usure due à des frottements ou des chocs sur les fils.	Machines et appareils d'essais: machines pour essais de textiles. — N° 1864 B.
2039	Acétyleurs-malaxeurs utilisés pour l'acétylisation de la cellulose par le brassage d'un mélange de pâte de bois et d'acides acétique et sulfurique.	Autres machines et appareils pour les industries chimiques, et leurs pièces détachées. — N° 1610.
2040	Ampoules de verre renfermant du sable, pour sabliers.....	Articles de bimbeloterie composites non dénommés ni compris ailleurs. — N° 2022.
2041	Animaux en caoutchouc pour jouets, divertissements et autres usages: A. — En feuilles dilatables.....	Jouets non dénommés ni compris ailleurs, sans mouvement, en caoutchouc: bibis et articles similaires en feuilles dilatables. — N° 1979 A.
	B. — En feuilles non dilatables (articles de plage, bouillottes, etc.).	Jouets non dénommés ni compris ailleurs, sans mouvement, en caoutchouc: autres, avec ou sans habillement ou garnitures. — N° 1979 A.
2042	Appareil d'absorption destiné à la fabrication de l'acide chlorhydrique et constitué entièrement en graphite, sans parties en autres matières.	Autres machines et appareils pour les industries chimiques, contenant moins de 50 p. 100 de cuivre ou de métaux légers, ou de leurs alliages ou bien d'acier inoxydable. — N° 1610.
2043	Appareils à aiguiser les barres de coupe de faucheuses à l'aide d'une meule fonctionnant à main, d'un poids de 50 kg et moins.	Outillage mécanique à main de métiers: meules à main ou à pédale. — N° 1438 C.
2044	Appareil de contrôle et de régulation de la densité du papier comportant un mesureur d'épaisseur et des dispositifs électroniques de commande, de contrôle et de régularisation.	Appareils électriques de mesure: appareils mesurant des grandeurs non électriques mais dont la mesure a son principe dans un phénomène électrique variable avec la grandeur à mesurer. — N° 1844 B.
2045	Appareil à désinfecter les livres.....	Machines et appareils non dénommés ni compris ailleurs, leurs parties et pièces détachées: autres. — N° 1672 B.
2046	Appareil à distiller l'eau, pour laboratoires, de faible débit (trois litres d'eau environ à l'heure), constitué par un appareil électrique de chauffage de l'eau et un alambic réunis par un tube coudé.	Appareils et instruments pour recherches et analyses physiques ou chimiques: autres appareils et instruments. — N° 1865 B.
2047	Appareil à distiller le goudron.....	Autres machines et appareils pour les industries chimiques. — N° 1610.
2048	Appareil à émulsionner et à homogénéiser, à main, d'un poids égal ou inférieur à 50 kg, utilisé, notamment, en pharmacie ou parfumerie pour la fabrication des crèmes, onguents, etc.	Outillage mécanique à main de métiers: autres articles. — N° 1438 G.
2049	Appareil enregistreur de contrôle de la régularité des fils textiles.	Machines et appareils d'essais: machines pour essais de textiles. — N° 1864 B.
2050	Appareil à extraire la graisse alimentaire des os.....	Machines et appareils pour la préparation des huiles et graisses alimentaires, y compris la margarine. — N° 1603.
2051	Appareils de géophysique appliquée à l'industrie pour la détection du pétrole par réflexion d'ondes mécaniques provoquées dans le sol (méthode séismique): séismographes, géophones, enregistreurs sismiques, oscillographes spéciaux, etc.	Instruments et appareils de géophysique et leurs pièces détachées. — N° 1867.
2052	Appareils à marquer les rues constitués par un châssis sur lequel sont fixés un moteur à essence, un compresseur, un réservoir de peinture avec pistolet et un distributeur de billes lumineuses, ces deux derniers appareils étant actionnés par le compresseur.	Autres machines et appareils thermiques, hydrauliques et pneumatiques, non dénommés ni compris ailleurs: autres. — N° 1551 B, sur l'ensemble.
2053	Appareil (petit) à nettoyer les systèmes d'étirage des métiers à filer se fixant sur le banc à broches et commandé par le métier: A. — Présentés montés sur les métiers..... B. — Présentés séparément.....	Métiers à filer et à retordre sur l'ensemble. — N° 1620 A, B, C. Accessoires de métiers à filer. — N° 1620 D.

NUMERO de décision.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	ASSIMILATION OU CLASSEMENT TARIFAIRE
2054	Appareils pour observatoires météorologiques comprenant, sous une enveloppe commune, un baromètre, un thermomètre et un hygromètre de dimensions nettement supérieures aux appareils dit « d'appartement » et comportant un dispositif de signalisation lumineuse de la tendance de la pression atmosphérique.	Instruments et appareils de météorologie et d'hydrologie et leurs pièces détachées. — N° 1866.
2055	Appareil à main à peindre les murs constitué par un rouleau à imprimer en caoutchouc, un rouleau métallique fournissant la couleur et une monture métallique réglable.	Outillage mécanique à main de métiers: autres articles. — N° 1438 G.
2056	Appareils de prise de vues stroboscopique à haute cadence permettant la mesure du temps de déroulement du film: A. — Camera avec son moteur..... B. — Projecteur stroboscopique..... C. — Dispositif de synchronisation de la vitesse de déroulement du film et de la cadence des flashes.	Appareils de prise de vues cinématographiques, présentés avec ou sans optique. — N° 1878. Projecteurs pour tous usages autres que pour véhicules. — N° 1881. Accessoires, parties et pièces détachées, non dénommés ni compris ailleurs, d'appareils cinématographiques: accessoires d'appareils; autres. — N° 1880 B.
2057	Appareil à projeter des produits réfractaires sur les parois des fours ou foyers fonctionnant à l'air comprimé, constitué par un cylindre en fonte ou en tôle d'acier contenant un piston et muni d'accessoires de robinetterie, d'indication, de tuyauterie, etc.	Autres machines et appareils pneumatiques non dénommés ni compris ailleurs: autres. — N° 1554 B.
2058	Appareils de publicité constitué par un coffre muni d'un voyant en verre à l'intérieur duquel une bande d'images se déroule sur deux tambours dont le mouvement de rotation est obtenu par une turbine à vent. La bande publicitaire est éclairée électriquement par deux lampes fixées entre les rouleaux.	Machines et appareils non dénommés ni compris ailleurs: autres. — N° 1672 B.
2059	Appareils à sécher le joint liquide destiné à assurer l'étanchéité des couvercles de boîtes de conserves métalliques dans lequel les couvercles, placés sur un tapis transporteur sont soumis successivement à un courant d'air chaud et d'air froid au moyen de deux ventilateurs.	Machines et appareils pour la préparation des récipients, leurs parties et leurs pièces détachées. — N° 1637.
2060	Arracheuse de lin adaptée à un tracteur qui la pousse et lui transmet le mouvement au moyen d'une prise de force: A. — Arracheuse de lin..... B. — Tracteur.....	Matériel agricole de préparation du sol: arracheuses. — N° 1588 A. Voitures automobiles pour le transport des marchandises: tracteurs, selon l'espèce. — N° 1798 B.
2061	Bacs à yoghourt, en bois, pour le chauffage du lait au bain-marie, comportant les tuyauteries d'amenée d'eau et de vapeur mais aucun appareil proprement dit de pasteurisation.	Machines et appareils pour la laiterie et les produits laitiers: autres machines de laiterie, de beurrerie, de fromagerie, leurs parties et pièces détachées. — N° 1596 E.
2062	Bagues obturatrices « anti-poussière » pour matériel roulant de chemin de fer constituées par un joint en feutre cousu sur cuir, pressé entre deux bagues en tôle de fer ou en bois.	Boîtes à graisses ou à huile et leurs parties, pour matériel ferroviaire. — N° 1793.
2063	« Bobinoir gazeur » dans lequel les fils traversent un brûleur à gaz qui fait disparaître les déchets de filature.	Machines et appareils pour opérations complémentaires de filature: machines à bobiner les fils, sur l'ensemble. — N° 1621 A.
2064	Bouchons-capsules	Voir: Capsules métalliques.
2065	Bouchons-valves pour bouteilles à gaz sous pression en acier non inoxydable avec tige de manœuvre du pointeau en cuivre, servant à fermer les bouteilles et à régler l'écoulement du fluide (manœuvres à la main).	Autres appareils de robinetterie et leurs parties, en métaux, en fonte, fer ou acier non inoxydable, bruts, peints ou vernis mais sans revêtement métallique ou en autres matières avec ou sans bagues, sièges, rondelles ou écrous en autres métaux communs. — N° 1674.
2066	Cadres-caches utilisés pour l'examen et la protection des vues positives photographiques, constitué par deux verres non optiques et un cadre métallique.	Accessoires, parties et pièces détachées, non dénommées ni compris ailleurs d'appareils photographiques: accessoires: chassis presses; appareils de laboratoires photographiques. — N° 1875 B.
2067	Cages de filières à main d'un poids de 50 kg et au-dessous.....	Outillage mécanique à main de métiers: autres articles. — N° 1438 G.
2068	Capsules métalliques de bouchage en acier genre « bouchons couronnne » et similaires, avec ou sans rondelle intérieure compressible en liège, carton, etc.	Bouchons métalliques en fer ou acier, bouchons à vis et autres. — N° 1409.
2069	Capsules à membranes pour régulateurs de températures provoquant par leur dilatation, soit la rupture d'un courant électrique soit, par l'intermédiaire d'un fléau, l'ouverture d'un obturateur.	Parties et pièces détachées, non dénommées ni comprises ailleurs de tous appareils de contrôle, de régulation, pour températures. — N° 1846.
2070	Carbonate de glycol.....	Esters de l'acide carbonique autres. — N° 521.
2071	Carreaux de ciment et de débris de marbre.....	Ouvrages en béton ou en pierre artificielle. — N° 1485 A ou B, selon le cas.
2072	Catalyseurs composés d'oxyde de fer, de bichromate de potassium et d'alumine.	Autres compositions chimiques non dénommées ni comprises ailleurs, autres. — N° 690.
2073	Cercle de pivotement à billes pour remorques.....	Paliers, à roulements à billes. — N° 1686.

NUMÉRO de décision.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	ASSIMILATION OU CLASSEMENT TARIFAIRE
2074	Chapes pour pneumatiques.....	Bandages et pneumatiques pour roues de véhicules: enveloppes. — N° 724 C. — La catégorie est déterminée par le poids de la chape telle qu'elle est présentée.
2075	Commutateur automatique de mise en code pour voitures automobiles.	Equipement électrique pour véhicules à moteur: appareils de signalisation autres et leurs pièces détachées. — N° 1768 B.
2076	Compteur de feuilles de papier à la sortie de la machine à régler, posant des index à intervalles réguliers.	Compteurs de tours et autres compteurs (compteurs de production, etc.): appareils à fonctions multiples (totalisation, indication, etc.). — N° 1837.
2077	Cornes d'animaux broyées, en farine ou en poudre.....	Cornes et bois d'animaux, bruts, en déchets, aplatis ou débités. — N° 44.
2078	« Correcteur pour le travail des cuirs et peaux » (appareil électrique dit), d'un poids maximum de 70 kg, utilisé pour faire disparaître les rides des peaux au moyen d'un cylindre tournant muni de lames.	Machines-outils électriques portatives (perceuses, lustreuses, etc.). — N° 1647 A et B, selon le cas.
2079	Coupe-tubes à main, à couteaux ou à molettes, d'un poids de 50 kg et au-dessous.	Outillage mécanique à main de métiers: autres articles. — N° 1438 G.
2080	Coussinets antirecul pour crosse de fusil en caoutchouc vulcanisé.	Autres ouvrages en caoutchouc non dénommés ni compris ailleurs. — N° 725.
2081	Couveuses pour bébés comportant des dispositifs électriques de chauffage de lampe à rayons infra-rouges, de sécurité et d'avertissement ainsi que des appareils de filtration et de réglage d'oxygène et d'air.	Appareils d'électricité médicale, dentaire et vétérinaire: autres appareils. — N° 1755 B.
2082	Cultures bactériennes pour fabrication de compost.....	Autres préparations chimiques non dénommées ni comprises ailleurs: autres. — N° 690.
2083	Cuve basculante avec agitateurs pour la préparation des épaississants.	Autres machines et appareils pour les industries chimiques. — N° 1610.
2084	Déchets de films en celluloïd hors d'usage.....	Matières plastiques à base d'esters de la cellulose; à base de nitrocellulose (celluloïd); déchets et débris d'ouvrages. — N° 694 B.
2085	Dégivreurs de bord d'attaque d'ailes ou de gouverne d'avion.....	Groupes et éléments d'aérodynes: voilures et empennages: parties de voilures, empennages et parties d'empennages. — N° 1829 A.
2086	Dispositif antidérapant pour roues de tracteurs.....	Parties et pièces détachées de châssis de voitures automobiles; organes de suspension: roues: pièces détachées. — N° 1804 D.
2087	Dispositif de basculage à main pour bennes de camions ou de remorques permettant de faire basculer les bennes à droite et à gauche pour le déchargement.	Appareils de levage et de manutention non dénommés ni compris ailleurs: autres. — N° 1567 B.
2088	Dispositif dérouleur de lisières pour rameuse-sécheuse de tissus..	Machines et appareils pour l'apprêt et le finissage des matières textiles et des ouvrages de ces matières: machines et appareils pour le lavage et le finissage: accessoires et pièces détachées, autres. — N° 1628 A.
2089	Dispositif électromagnétique pour électrifier les clôtures.....	Appareils électromagnétiques non dénommés ni compris ailleurs; autres. — N° 1705 D.
2090	Disques en aluminium obtenus par le découpage de planches d'aluminium sans autre ouvraison.	Tôles, planches, feuilles et bandes en aluminium à surface brute; autres. — N° 1349.
2091	Disques en terre pour tir aux pigeons artificiels (ball-traps)....	Autres articles de sport sans mouvement, non dénommés ni compris ailleurs. — N° 1999.
2092	Dissolveur de soude caustique pour installation de mercerisage (sans aucun caractère de machine textile).	Autres machines et appareils pour les industries chimiques. — N° 1610.
2093	Effilocheuses de chiffons de laine.....	Machines et appareils pour la préparation des matières textiles; autres machines et appareils. — N° 1619 C.
2094	« Electolyseur » (appareil dit) pour la production d'hydrogène et d'oxygène.	Autres machines et appareils pour les industries chimiques et leurs pièces détachées. — N° 1610.
2095	Electrolyseur pour la séparation de l'hydrogène et de l'oxygène...	Autres machines et appareils pour les industries chimiques. — N° 1610.
2096	Emporte-pièce à main ou à pédale pour découper et perforer le papier:	
	A. — D'un poids supérieur à 50 kg.....	Machines pour le travail du papier et du carton; autres non dénommées ni comprises ailleurs: autres, et leurs pièces détachées. — N° 1614 B.
	B. — D'un poids inférieur ou égal à 50 kg.....	Outillage mécanique à main de métiers: autres articles. — N° 1438 G.
2097	Encadrements de fenêtres en aluminium.....	Autres articles de ferronnerie (en tous métaux communs) pour le bâtiment, l'ameublement et l'agencement non dénommés ni compris ailleurs. — N° 1472.
2098	Encageurs pour voies de plus de 0,60 m.....	Matériel de voie, pour voies de plus de 0,60 m, autres. — N° 1795 A.

NUMERO de décision	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	ASSIMILATION OU CLASSEMENT TARIFAIRE
2099	« Ensouples sectionnelles » (bobines en aluminium dites) pour métiers à bonneterie.	Accessoires de métiers à bonneterie, autres: pour autres métiers. — N° 1626 E.
2100	Essoreuse de linge recevant son mouvement du moteur électrique de la machine à laver sans lequel elle ne pourrait fonctionner.	Appareils tournants électrodomestiques, non dénommés ni compris ailleurs: machines domestiques à laver ou à essorer le linge. — N° 1764 D.
2101	Essoreuse électrique pour l'industrie métallurgique.....	Appareils électrothermiques, non dénommés ni compris ailleurs: autres. — N° 1761 D.
2102	Essoreuse-turbine pour la récupération des graisses de déchets de viande.	Machines et appareils pour la préparation des huiles et graisses alimentaires. — N° 1603.
2103	Etêteuses et cuiseurs à sardines pour la fabrication des conserves.	Machines et appareils pour la boucherie, la préparation des conserves alimentaires. — N° 1602.
2104	Etiquettes en papier métallisé par collage de feuilles d'aluminium.	Feuilles et bandes minces, en aluminium, unies ou gaufrées, découpées ou perforées ou non, fixées sur papier. — N° 1350.
2105	Fils de molybdène recouverts d'or par un procédé électrolytique, c'est-à-dire simplement dorés mais non plaqués ni doublés.	Molybdène ou ses alliages: filaments, autres. — N° 1389 B.
2106	Fontaine lumineuse comportant un bassin avec jet d'eau alimenté par une motopompe et un dispositif d'éclairage électrique.	Autres machines et appareils thermiques, hydrauliques et pneumatiques, non dénommés ni compris ailleurs, sur l'ensemble. — N° 1554 B.
2107	« Fours à gaufrettes » (appareils électriques dits) effectuant le moulage et la cuisson des gaufrettes et cornets à glace.	Machines et appareils pour la pâtisserie. — N° 1600.
2108	Fraise dont la partie travaillante en acier est incrustée de diamants.	Fraises en une pièce ou à éléments rapportés, dont la partie travaillante est en acier. — N° 1651.
2109	Générateur de courant destiné à alimenter l'installation électrique d'un avion se fixant à l'arrière du moteur et commandé par lui.	Génératrices électriques pour véhicules: appareils complets autres. — N° 1765.
2110	Godets (petits) pour confiserie en feuille mince d'aluminium, plissés.	Ouvrages en métaux légers ou leurs alliages non dénommés ni compris ailleurs: ouvrages en aluminium ou ses alliages. — N° 1517 A.
2111	Graines de moha.....	Graines à ensemencer: graines fourragères, autres. — N° 113 C.
2112	Groupe moto-concasseur de noix de palme monté sur chariot, utilisé pour le broyage des noix de palme, opération préparatoire à l'extraction de l'huile.	Machines et appareils pour la préparation des huiles et graisses alimentaires, y compris la margarine. — N° 1603.
2113	Henné:	
	A. — En feuilles.....	Matières premières végétales pour la teinture: autres. — N° 123.
	B. — En poudre:	
	a) En emballages de grandes dimensions.....	Matières premières végétales pour la teinture: autres. — N° 123.
	b) Conditionnée pour la vente en parfumerie.....	Produits capillaires (teintures). — N° 625.
2114	Hublots tournants (dispositifs destinés à assurer la visibilité à bord des navires par mauvais temps, constitués par un hublot dont le disque de verre, actionné par un moteur électrique, tourne sur roulements à billes afin de rejeter la pluie).	Equipement électrique pour embarcations : autres appareils. — N° 1768 D.
2115	Indicateurs de pression de pointes pour moteurs Diesel utilisés pour la vérification de la compression.	Autres appareils non électriques de mesure, de contrôle, de régulation ou d'analyse pour fluides gazeux: autres appareils. — N° 1843 I.
2116	Machines à affûter les râcles utilisées dans l'impression en creux, fonctionnant à l'aide de meules	Machines-outils travaillant par enlèvement de métal: machines à rectifier, machines à affûter, travaillant à l'aide de meules — N° 1641 M.
2117	Machines à appointer et à arrondir les vis, boulons, etc. travaillant par enlèvement de métal au moyen d'un outil à lame, sans fraisage.	Machines-outils travaillant par enlèvement de métal: autres. — N° 1641 R.
2118	Machine à battre et nettoyer les pelleteries.....	Machines et appareils pour l'industrie des cuirs et peaux; autres machines et appareils. — N° 1632 B.
2119	Machines à capitonner les matelas constituée par deux cadres et un moteur servant uniquement à presser les matelas, le capitonnage étant fait à la main.	Presses non dénommées ni comprises ailleurs : autres. — N° 1574 B.
2120	Machine semi-automatique, à cercler de fil métallique les balles et paquets.	Machines et appareils non dénommés ni compris ailleurs, leurs parties et pièces détachées: autres. — N° 1672 B.
2121	Machine électrique à appliquer à chaud sur les tissus et articles textiles des vignettes en tissu enduites sur une face d'un produit adhésif.	Appareils électro-thermiques, avec ou sans moteur, non dénommés ni compris ailleurs: autres. — N° 1761 D.
2122	Machines à compter, trier et encartoucher la monnaie, les jetons, etc. formant le tube d'emballage à partir d'une bande de papier qu'elle découpe, replie, sertie et scelle à chaque extrémité du rouleau.	Machines et appareils, non dénommés ni compris ailleurs, servant à l'empaquetage et au conditionnement des marchandises. — N° 1640.
2123	Machine à couper les nœuds des fibres textiles constituée par des cylindres entraîneurs et un tambour muni de couteaux circulaires.	Machines et appareils pour la préparation des matières textiles: autres machines et appareils. — N° 1619 C.

NUMERO de décision.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	ASSIMILATION OU CLASSEMENT TARIFAIRE
2124	Machine (petite) à couper les plans, à couteau circulaire se déplaçant à la main le long de la surface à découper.	Outillage mécanique à main de métiers : autres articles. — N° 1438 G.
2125	Machines à découper, rôder, meuler et polir le verre à la meule.	Machines-outils pour le travail du verre, autres. — N° 1644 C.
2126	Machine à découper et plier les pansements les présentant en nombre déterminé mais n'effectuant aucune opération d'emballage.	Machines et appareils non dénommés ni compris ailleurs : autres. — N° 1672 B.
2127	Machines à décorer la vaisselle dites à « border les assiettes » utilisées pour appliquer une ligne ou un pointillé d'or au bord des assiettes, tasses, soucoupes, etc. par pression contre des roulettes humectées d'or liquide fixées à des bras ajustables et amovibles.	Machines et appareils non dénommés ni compris ailleurs pour les industries céramiques. — N° 1581.
2128	Machines à décorer les articles de vaisselle à l'aide de rouleaux applicateurs.	Machines et appareils non dénommés ni compris ailleurs pour les industries céramiques. — N° 1581.
2129	Machine à démouler les bâtons de liège aggloméré.....	Machines et appareils non dénommés ni compris ailleurs, leurs parties et pièces détachées : autres. — N° 1672 B.
2130	Machines à ébarber les têtes de boulons travaillant à l'aide d'un poinçon et d'une matrice.	Machines-outils non hydrauliques travaillant par déformation de métal : machines à cisailler, à poinçonner, à gruger, à grignoter, à chanfreiner. — N° 1642 B.
2131	Machine à écorcer le bois, à couteaux.....	Machines-outils pour le travail du bois : autres. — N° 1645 H.
2132	Machines à écorcer le bois fonctionnant à l'aide d'un volant muni de couteaux et comportant deux dispositifs permettant de remplacer ce volant par une scie circulaire ou un forêt : A. — Machine proprement dite, y compris le (ou les) dispositifs présentés montés sur la machine. B. — Dispositifs accessoires présentés séparément.....	Machines-outils pour le travail du bois : autres. — N° 1645 H. Accessoires, parties et pièces détachées de machines-outils : accessoires porte-pièces et porte-outils : autres pour toutes machines et outillage à main. — N° 1646 A.
2133	Machine à écorner les têtes de boulons par poinçonnage.....	Machines-outils non hydrauliques travaillant par déformation de métal : machines à cisailler, à poinçonner, à gruger, à grignoter, à chanfreiner. — N° 1642 B.
2134	Machine à empaqueter utilisant des étuis en carton qu'elle ne fabrique pas mais qu'elle colle, ferme et sèche au moyen d'une rampe chauffante électrique.	Machines et appareils à remplir, fermer, étiqueter, capsuler les récipients (bouteilles, boîtes, sacs, etc.) autres machines et appareils. — N° 1638 B.
2135	Machines à enduire de colle les semelles ou autres parties de chaussures.	Machines et appareils à fabriquer les chaussures, leurs parties et pièces détachées : autres machines et appareils. — N° 1633 B.
2136	Machines à fabriquer les guirlandes pour arbres de Noël, analogues aux « chenilles » par torsion de deux fils entre lesquels s'insèrent des lamelles de clinquant.	Métiers à passementerie. — N° 1624 A ou B.
2137	Machines à fabriquer et imprimer des sacs en papier : A. — Formant un ensemble inséparable..... B. — Constituées par deux machines séparables : *a*) Machine à imprimer..... *b*) Machine à fabriquer les sacs par pliage et collage du papier.	Machines pour l'impression : autres presses et machines à imprimer de tous systèmes et pour tous les genres d'impression. — N° 1615 C ; Ou machines pour le travail du papier et du carton : autres autres. — N° 1614 B. selon la tarification la plus élevée. Machines pour l'impression : autres presses et machines à imprimer de tous systèmes et pour tous les genres d'impression. — N° 1615 C. Machines pour le travail du papier et du carton : autrse : autres. — N° 1614 B.
2138	Machine d'un poids inférieur à 50 kg destinée à ficeler les jambons.	Outillage mécanique à main de métiers : autres articles. — N° 1438 G.
2139	Machine à friser les mèches de nylon et appareil à étuver les mèches frisées dans le but de fixer l'ondulation.	Machines et appareils pour la préparation des matières textiles : autres machines et appareils. — N° 1619 C.
2140	Machine à garnir les canettes.....	Machines et appareils pour opérations complémentaires de filature : machines à bobiner les fils. — N° 1621 A.
2141	Machines électriques à laver la vaisselle, à grand débit (pour hôtels, restaurants, hôpitaux, etc.).	Appareils tournants électrodomestiques, non dénommés ni compris ailleurs : autres. — N° 1764 E.
2142	Machines à moudre le sucre.....	Machines et appareils pour la sucrerie. — N° 1604.
2143	Machines à mouler le liège aggloméré à l'aide d'un liant dans un tube-moule approvisionné à l'aide d'une vis sans fin.	Machines et appareils, non dénommés ni compris ailleurs, leurs parties et pièces détachées ; autres. — N° 1672 B.
2144	Machine à nettoyer les moteurs par pulvérisation sous pression de solution décapante, à l'aide d'un jet de vapeur.	Autres machines hydrauliques et pneumatiques, non dénommées ni comprises ailleurs ; autres. — N° 1554 B.
2145	Machine (petite) à plier les imprimés, portative, se posant sur une table dont les pieds sont munis d'amortisseurs en caoutchouc, fonctionnant à main ou à moteur.	Autres machines et appareils de bureau ; autres. — N° 1669 B.

NUMÉRO de décision.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	ASSIMILATION OU CLASSEMENT TARIFAIRE
2146	Machine à plier le fil d'acier comportant un dispositif accessoire de coupe.	Machines-outils non hydrauliques travaillant par déformation de métal: machines à plier, à cambrer le fil, et autres machines pour le travail des métaux en fils. — N° 1642 E.
2147	Machine à polir l'argenterie à l'aide de billes d'acier et d'un produit de polissage contenus dans un tonneau de métal en rotation.	Machines à décaper au sable, ou à la grenaille, pour les métaux, le verre, la pierre, etc. — N° 1585.
2148	Machine à poser les œillets à levier à main, pesant 50 kg et moins.	Outillage mécanique à main de métiers, autres articles. — N° 1438 G.
2149	Machine à remplir les matelas fonctionnant par aspiration au moyen d'un ventilateur.	Machines et appareils, non dénommés ni compris ailleurs; autres. — N° 1672 B.
2150	Machine automatique à remplir et souder les ampoules comportant un dispositif de centrage des cols, une pompe de remplissage à arrêt automatique et une pompe doseuse.	Machines et appareils à remplir, fermer, étiqueter, capsuler les récipients; machines et appareils pour liquides. — N° 1638 A.
2151	Machine à rectifier les bâtons de liège aggloméré et à leur donner le diamètre voulu, fonctionnant à l'aide d'une lame circulaire.	Machines-outils pour le travail du bois: autres. — N° 1645 H.
2152	Machines à rouler le sucre cuit destiné à alimenter les machines à emballer les bonbons.	Machines et appareils pour la confiserie, la chocolaterie, la préparation du cacao et leurs pièces détachées. — N° 1601.
2153	Machine électrique à sécher le linge, à tambour rotatif, dans lequel le linge est secoué et traversé par un courant d'air chaud.	Appareils tournants électrodomestiques, non dénommés ni compris ailleurs: autres. — N° 1761 E.
2154	Masques antipoussières en caoutchouc spongieux comportant une soupape en métal léger avec membrane à ressort destinée à faciliter l'expiration et des attaches élastiques à œillets et crochets:	
	A. — Comportant une cartouche filtrante.....	Masques à gaz et leurs pièces détachées. — N° 1892.
	B. — Ne comportant pas de cartouche filtrante.....	Articles en caoutchouc spongieux ou cellulaire, non dénommés ni compris ailleurs. — N° 723.
2155	Métiers à bonneterie comportant un dispositif accessoire de broderie.	Métiers à bonneterie, selon le cas, sur l'ensemble. — N° 1623.
2156	Moissonneuses-batteuses-botteleuses et moissonneuses-batteuses-presses.	Moissonneuses-batteuses avec ou sans moteur. — N° 1590 C.
2157	« Mouchettes » (dispositifs antidérapant dits) se fixant sous les fers à chevaux, constitués par un chaton en acier dans lequel est enchassé un cône en carbure de tungstène.	Articles de pointerie et de cloulerie, en fer ou en acier, crampons à glace pour animaux. — N° 1425.
2158	Moules métalliques pour la fonte des caractères, utilisés avec les machines à composer.	Matériel et appareils de clicherie: machines à fondre les caractères et à composer, leurs parties et pièces détachées. — N° 1617 A.
2159	Organes de chasse (bras, sabres, etc.) en bois pour métiers à tisser.	Accessoires et pièces détachées de métiers à tisser, autres: pour métiers à tisser. — N° 1626 E.
2160	Outillage pour le nettoyage des canalisations constitué par un jeu de tringles et de brosses métalliques (hérissons) se montant simultanément.	Outillage mécanique à main, métiers: autres articles. — N° 1438 G. Les éléments de rechange ou en supplément suivent leur régime propre.
2161	Perpyrophosphate de sodium.....	Autres sels et persels métalliques des acides inorganiques non dénommés ni compris ailleurs. — N° 452.
2162	Pièces moulées en grès pour revêtement d'appareils industriels, présentant une cambrure accentuée et, le cas échéant, des stries les différenciant nettement des carreaux, briques, dalles de pavement, etc., et ne constituant pas des ustensiles ou appareils.	Autres objets cuits en grès, non dénommés ni compris ailleurs. — N° 1209.
2163	Pieds, avec ou sans queusots et évasements, pour lampes fluorescentes.	Parties et pièces détachées de lampes et tubes pour l'éclairage électrique: autres, autres (montages intérieurs). — N° 1735.
2164	Piluliers pour la fabrication à la main de pilules pharmaceutiques:	
	A. — Entièrement en bois.....	Articles en bois pour l'industrie, non dénommés ni compris ailleurs, autres. — N° 794 C.
	B. — Avec partie travaillante en métal commun.....	Outillage mécanique à main de métiers: autres articles. — N° 1438 G.
2165	Pinces serre-écrous.....	Outils de métiers: tenailles, pinces et similaires (pinces de toutes sortes, coupantes ou non). — N° 1436 E.
2166	Polymètre (appareil constitué par un hygromètre et un thermomètre fixés sur un support commun et comportant l'indication des degrés de température et la concordance de pourcentage d'humidité de l'air).	Thermomètres: appareils à fonction unique d'indication. — N° 1842.
2167	Pompes physiologiques pour laboratoires biologiques.....	Appareils et instruments pour recherches et analyses physiques ou chimiques: autres appareils et instruments. — N° 1865 B.
2168	Porcelaine sanitaire (lavabos, éviers, baignoires, etc.).....	Autres ouvrages en porcelaine non dénommés ni compris ailleurs, autres. — N° 1219.
2169	Porte-manteau et porte-pantalon (cintres et analogues) en bois, avec ou sans parties accessoires en métal.	Articles de ménage en bois avec ou sans garnitures. — N° 793.

NUMERO de décision.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	ASSIMILATION OU CLASSEMENT TARIFAIRE
2170	Presse pour la fabrication des mines de crayons avec machine à couper inséparable.	Presses non dénommées ni comprises ailleurs : autres. — N° 1571 B.
2171	Presse à main de reproduction, à clichés en aluminium, pour impression sur papier, tissus, verre, bois et autres matériaux :	
	A. — Ayant les caractéristiques d'un appareil de bureau.....	Duplicateurs et appareils similaires. — N° 1666.
	B. — Autres.....	Machines pour l'impression: autres presses et machines à imprimer: pour impression sur tissus. — N° 1615 C.
2172	Produits pour améliorer les huiles minérales dits « Dopes » et analogues:	
	A. — Contenant des produits pétroliers.....	Huiles lourdes de pétrole et produits assimilés: lubrifiants à base de produits du pétrole: autres. — N° 335 C.
	B. — Ne contenant pas de produits pétroliers:	
	a) Constitués par un seul produit chimique.....	Régime de ce produit chimique.
	b) Constitués par plusieurs produits.....	Autres préparations chimiques non dénommées ni comprises ailleurs: autres. — N° 690.
2173	Produits désodorisants sans action désinfectante ou insecticide, à base d'huiles essentielles, de chlorophylle, etc.	Autres produits de parfumerie (parfumerie à brûler, sachets de parfums, papiers d'Arménie, etc.). — N° 627.
2174	Publication périodique destiné à être distribué gratuitement dans un but publicitaire par la firme qui aura apposé son cachet dans un emplacement prévu à cet effet.	Ouvrages publicitaires: journaux et publications d'entreprises. — N° 867 B.
2175	Pulpe de framboise non fermentée et conservée au soufre.....	Baies comestibles fraîches: framboises. — N° 78 B.
2176	Rameuse-sécheuse de tissus.....	Machines et appareils pour le finissage des ouvrages en matières textiles: machines et appareils complets. — N° 1628 A.
2177	Redresseurs secs au sélénium.....	Convertisseurs statiques: redresseurs. — N° 1703 B.
2178	« Sculpteur de pneus » (appareil électrique à main dit) utilisé pour refaire les dessins sur les pneus usagés.	Appareils électrothermiques avec ou sans moteur, non dénommés ni compris ailleurs; autres (fers spéciaux, pyrographes, etc.). — N° 1761 D.
2179	Siphon pour évier en plomb avec bouchon en laiton.....	Tubes, tuyaux et barres creuses en plomb ou ses alliages, façonnés y compris les tubes en S pour siphons. — N° 1381.
2180	Sphygmanomètre (appareil de mesure de la tension artérielle) à fonctionnement pneumatique.	Appareils de médecine humaine, autres. — N° 1886 E.
2181	Stores-moustiquaires métalliques enroulables.....	Autres articles de ferronnerie et de cuivrerie pour le bâtiment, l'ameublement et l'agencement non dénommés ni compris ailleurs. — N° 1472.
2182	Support magnétique de perceuse à main.....	Appareils électromagnétiques non dénommés ni compris ailleurs: plateaux et mandrins magnétiques. — N° 1705 A.
2183	Synchroniseurs d'hélices d'avions (appareils électriques destinés à faire tourner les hélices d'un avion à la même vitesse).	Equipement électrique pour aérodynes, autres appareils. — N° 1768 D.
2184	Table d'essai pour contrôle électrique des gyroscopes.....	Appareil électrique de mesure mesurant des grandeurs non électriques. — N° 1844 B.
2185	Tambours à sécher ou à polir à l'eau et au sable.....	Machines à décaper au sable ou à la grenaille pour les métaux, le verre, la pierre, etc. — N° 1585.
2186	Tiges de piston et de tiroir pour locomotives à vapeur, en acier non inoxydable.	Pièces détachées de machines, non dénommées ni comprises ailleurs, en fer ou en acier non inoxydables, travaillées avec ou sans parties accessoires en matières non métalliques. — N° 1692.
2187	Voyants lumineux pour tableaux de contrôle et de commande, en matière plastique ou en métal, à chapeau transparent.	Parties et pièces détachées d'appareils électriques de signalisation. — N° 1729.
	Rectificatif:	
2188	Séparateurs et clarificateurs centrifuges: — Industriels: — — Destinés à être utilisés dans une ou plusieurs industries dont les machines et appareils s'y rapportant sont spécialement prévus au tarif: — — — Ne pouvant être utilisés que dans une seule industrie. Régime des machines et appareils de cette industrie. — — — Pouvant être utilisés dans plusieurs industries nommément désignées au tarif. Régime des machines et appareils de l'industrie entraînant la taxation la plus élevée. — — Autres: régime des machines et appareils centrifuges, non dénommés ni compris ailleurs. — N° 1572. — Pour laboratoires. Régime des appareils et instruments pour recherches et analyses physiques ou chimiques. — N° 1865 B. La présente décision annule et remplace la décision n° 1123 du 6 avril 1949, publiée au *Journal officiel* du 5 mars 1950.	
2189	Annuler la décision n° 1282, publiée au *Journal officiel* du 28 septembre 1950: Vermiculite (produit minéral dit). Régime du mica. — N° du tarif 264.	
2190	Rouge lithol bordeaux (pigment organo-minéral).....	Matières colorantes organiques: colorants monoazoïques pigmentaires. — N° 591 C.
	Cette décision annule et remplace la décision n° 1553, publiée au *Journal officiel* du 3 décembre 1950.	

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis aux exportateurs et avis n° 508 de l'office des changes relatif aux exportations effectuées dans le cadre de l'assistance économique à la Yougoslavie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 octobre 1951: dernier alinéa, 3e ligne, au lieu de: « quatre exemplaires », lire: « cinq exemplaires ».

Ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de ruminants et de porcins en provenance de la république fédérale d'Allemagne.

En raison du caractère présenté par l'épizootie de fièvre aphteuse en Allemagne fédérale, jusqu'à nouvel ordre, il ne sera plus accordé de dérogation sanitaire d'importation pour les ruminants et porcins en provenance de ce pays.

Ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Avis aux importateurs relatif à la prolongation des délais fixés pour l'utilisation de certaines licences délivrées dans le cadre du plan Marshall.

Pour faciliter l'utilisation maxima des crédits ouverts pour l'exercice 1950-1951 au titre du programme de relèvement européen, l'administration américaine de coopération économique a accepté de prolonger les périodes de validité de certaines autorisations d'achat. Ces extensions de délais permettent l'utilisation de certaines licences antérieurement délivrées dont les bénéficiaires n'auraient pu passer leurs contrats et déposer en temps voulu leurs dossiers chez les intermédiaires agréés.

Les autorisations d'achat dont les périodes de validité ont été ainsi étendues et sur lesquelles a été constatée l'existence de licences non utilisées sont énumérées ci-après. Pour toutes ces autorisations d'achat, la date limite pour le dépôt des dossiers, fixée primitivement au 30 juin 1951, est reportée au 31 octobre 1951. Les possesseurs de licences imputables sur ces autorisations d'achat ont dont la faculté de conclure leurs contrats et de déposer leurs dossiers chez les intermédiaires agréés jusqu'au 31 octobre 1951:

NUMÉROS des autorisations d'achat.	PRODUITS	NOUVELLE DATE limite de livraison.
38-2103-00-3528	Drogues végétales (Amérique latine et Etats-Unis).....	30 novembre 1951.
38-2153-94-3537	Baume de tolu (Amérique latine).	30 novembre 1951.
38-380-00-6631	Produits chimiques divers.....	30 juin 1952.
38-640-00-6624	Soufre, abrasifs, gilsonite.....	30 juin 1952.
38-720-00-6582	Matériel électrique.....	30 novembre 1952.
38-840-00-6610	Matériel aéronautique.....	30 novembre 1952.
38-850-00-6577	Matériel de chemins de fer.....	30 novembre 1952.

Avis aux importateurs de coco râpé originaire et en provenance de Ceylan.

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 27 septembre 1951 page 9915:

L'adresse du syndicat des fabricants de coco râpé séché de l'Union française n'est plus: 25, rue de Tocqueville, mais, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris (9e).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux à destination des U. S. A.

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 12 octobre 1951, page 10351:

Au lieu de:

« Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en six exemplaires sur formules modèle 02, devront être parvenues à l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), le 26 septembre 1951, à seize heures trente au plus tard »,

Lire:

« Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en six exemplaires sur formules modèle 02, devront être parvenues à l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), le 16 novembre 1951, à seize heures trente au plus tard ».

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux à destination des U. S. A.

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 12 octobre 1951, page 10355:

Au lieu de:

« Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en six exemplaires sur formules modèle 02, devront être parvenues à l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), le 26 septembre 1951, à seize heures trente au plus tard »,

Lire:

« Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en six exemplaires sur formules modèle 02, devront être parvenues à l'office des changes (4e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), le 16 novembre 1951, à seize heures trente au plus tard ».

Banque de France.

Avis relatif à la modification des taux des opérations de la Banque de France.

Le conseil général de la Banque a décidé, dans sa séance du 11 octobre 1951, de porter:

Le taux de l'escompte de 2 1/2 à 3 p. 100;

Le taux des avances sur titres de 3 3/4 à 4 p. 100;

Le taux d'achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois et le taux des avances à trente jours sur effets publics, de 2 1/2 à 3 p. 100.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	15 octobre — Cours relevés après Bourse	DEVISES	16 octobre 1951 — Cours relevés avant Bourse	16 octobre 1951 — Cours cotés en Bourse
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 ..
704 50	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	.... ..
1224 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1224 ..
8075 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8075 ..
164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 I. Djib.).....	.... ..	163 70
332 10	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	332 40

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE JOB

Anciens Etablissements Bardou-Job et Pauilhac.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 250 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PERPIGNAN, 13, RUE EMILE-ZOLA

SIÈGE ADMINISTRATIF: A TOULOUSE, 72, BOULEVARD DE STRASBOURG

MM. les porteurs d'obligations Job 6 0/0 1933 de 1.000 F sont informés que pour l'amortissement des trois cent quatre-vingt-treize titres prévu au 1er novembre 1931, la société, usant de la faculté qui lui est accordée, a procédé pour cent vingt et un titres par voie de rachat en Bourse. Les deux cent soixante-douze titres de complément ont été tirés au sort et sont remboursables à 1.000 F, coupon n° 37 attaché, à partir du 1er novembre 1951.

Liste des deux cent soixante-douze titres tirés au sort.

135 à 140 — 331 à 340 — 451 à 454 — 811 à 820 — 911-915 à 919 — 1.221 à 1.230 — 1.381 à 1.388 — 1.551 à 1.560 — 1.641 à 1.650 — 2.242 à 2.247 — 2.249 et 2.250 — 2.411 à 2.420 — 2.621 à 2.630 — 3.081 à 3.085 — 3.087 et 3.088 — 3.090 — 3.154 — 3.157 à 3.160 — 3.286 à 3.288 — 3.391 à 3.394 — 3.399 et 3.400 — 3.561 à 3.570 — 4.401 à 4.410 — 4.571 à 4.580 — 4.949 et 4.950 — 4.961 à 4.963 — 5.001 à 5.010 — 5.330 — 5.401 à 5.410 — 5.451 à 5.460 — 5.511 — 5.541 à 5.550 — 6.084 — 6.111 à 6.116 — 6.118 et 6.119 — 6.431 à 6.440 — 6.591 à 6.595 — 6.599 et 6.600 — 6.711 à 6.720 — 7.122 à 7.130 — 7.171 et 7.172 — 7.180 — 7.335 et 7.336 — 7.601 à 7.610 — 7.655 — 7.657 à 7.660 — 7.921 à 7.926.

Liste des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

141 à 146, 291 à 294, 296, 299, 401 à 407 (année 1950) — 433 à 435 (1949) — 482, 483, 485 à 488 (1950) — 751, 753 (1949) — 881, 882, 885, 886, 889, 890 (1950) — 1.230 (1948) — 1.361 (1942) — 1.577, 1.578 (1950) — 1.601 à 1.610 (1948) — 1.621 à 1.630, 1.751 à 1.760 (1950) — 1.803 à 1.807 (1949) — 2.102 à 2.110, 2.240 (1950) — 2.378 et 2.379 (1947) — 2.714 à 2.716, 2.789 2.790, 2.833, 2.834 (1950) — 2.856, 2.858, 2.859 (1949) — 2.911 à 2.920, 2.951 à 2.960 (1950) — 3.061, 3.062, 3.065 à 3.068, 3.070, 3.341 à 3.345, 3.551 à 3.560, 3.601 à 3.605, 3.607 à 3.610, 3.689, 3.690 (1950) — 3.714 3.610, 3.689, 3.690 (1950) — 3.714 3.715 (1949) — 3.925 (1948) — 4.196 4.197 (1949) — 4.237, 4.238, 4.331 à 4.337 (1950) — 4.735 à 4.737 (1948) — 4.741 à 4.743, 4.747, 4.748, 4.998, 5.121, 5.441 à 5.450 (1950) — 5.521 à 5.525 (1949) — 5.652 à 5.655 (1950) — 5.681, 5.689 (1949) — 5.773 (1948) — 6.104, 6.105, 6.351 à 6.359, 6.441 à 6.450, 6.533 à 6.540, 6.731 à 6.740 (1950) — 6.981 (1948) — 7.096 à 7.099, 7.295, 7.296 (1946) — 7.356 à 7.360 (1950) — 7.596 à 7.598, 7.600 (1948) — 7.661 à 7.669 (1950) — 7.781 (1949) — 7.803 (1947) — 7.881 à 7.886 (1950) — 7.898, 7.900 (1947).

Le conseil d'administration.

Caisse Foncière de Crédit pour l'Amélioration du logement dans l'industrie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 94.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 10, RUE LINCOLN

R. C.: Seine n° 121921.

Obligations 6 1/2 0/0 1949.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 247 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er novembre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

L'amortissement du 1er novembre 1950 a été effectué par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

USINES A. PETOLAT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 62.400.000 F

SIÈGE SOCIAL: 69, AVENUE DU DRAPEAU, DIJON (CÔTE-D'OR)

Registre du commerce: Dijon 851.

Obligations 4 1/4 0/0 1945 de 5.000 F.

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 décembre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1946 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

SOCIETE ECONOMIQUE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 142.200.000 F

SIÈGE SOCIAL: RUE LAMOTHE, LYON

R. C.: Lyon B 1022.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses 2.500 obligations 4 0/0 1945 de 2.000 F, la Société économique d'alimentation a procédé au rachat en Bourse de 160 obligations correspondant à l'annuité prévue pour l'amortissement du 15 décembre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour ledit amortissement.

Les précédents amortissements ont également été effectués par voie de rachats en Bourse, et les obligations sorties au premier tirage du 4 novembre 1946 ont été remboursées en totalité.

SOCIETE GENERALE des CIRAGES FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 225.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 78, RUE DE MONCEAU, A PARIS

R. C.: Seine n° 59808.

Obligations 4 1/2 0/0 1930.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société générale des cirages français a procédé au rachat en Bourse des 791 obligations dont l'amortissement est prévu pour l'année 1951.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Numéros des titres sortis aux tirages précédents et non encore présentés au remboursement à la date du 31 août 1951.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
130	1946	4.971	1943	14.153	1944
691	1944	5.600	1946	14.155	1945
935	1945	6.917	»	15.562	1946
2.952	»	9.902	1943	16.312	1945
3.106	1946	11.786	1946	16.559	1944
3.112	»	13.246	1945	18.220	1946
3.158	»	14.151	»		

SOCIETE ALSACIENNE DE CONSTRUCTIONS MECANIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : A MULHOUSE (HAUT-RHIN)

R. C. : Mulhouse B 511.

La Société alsacienne de constructions mécaniques, usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission, a amorti, par rachats en Bourse, la seizième tranche de 3.200 obligations, soit le nombre de titres prévu pour le remboursement du 1er novembre 1951 de son emprunt 4 1/2 0/0 1930.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste numérique des obligations 4 1/2 0/0 1930 de la Société alsacienne de constructions mécaniques restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
19	50	2.108	42	4.542	48	6.348	49	9.196	46	11.328	50
25	50	2.125	50	4.619	50	6.349	50	9.220	49	11.329	50
154	49	2.126	50	4.676	50	6.434	49	9.221	50	11.407	50
155	49	2.146	49	4.846	48	6.519	48	9.225	50	11.409	50
202	49	2.147	50	4.847	49	6.520	49	9.234	49	11.507	50
203	50	2.176	50	4.848	49	6.521	49	9.245	49	11.528	50
293	50	2.276	50	4.854	49	6.524	50	9.277	50	11.585	45
305	49	2.299	49	4.855	49	6.550	49	9.361	43	11.599	49
306	49	2.345	49	4.892	49	6.726	50	9.413	49	11.625	50
388	50	2.346	49	4.893	50	6.745	49	9.419	50	11.683	50
389	50	2.347	50	4.894	50	6.746	50	9.519	50	11.799	49
390	50	2.348	50	4.929	50	6.854	48	9.525	50	11.819	50
463	50	2.549	49	4.931	50	6.855	48	9.590	50	11.825	50
571	50	2.564	50	4.932	50	6.857	49	9.619	50	11.925	50
574	50	2.577	50	4.934	49	6.919	50	9.625	50	11.947	50
576	50	2.619	50	5.013	50	7.007	50	9.666	50	12.084	45
610	48	2.674	48	5.014	50	7.026	50	9.861	42	12.085	45
611	49	2.676	50	5.016	50	7.027	50	9.870	49	12.086	47
825	50	2.750	50	5.019	50	7.178	49	9.891	50	12.117	44
826	50	2.780	48	5.029	50	7.179	49	9.892	50	12.161	48
827	50	2.781	50	5.071	48	7.180	49	9.947	49	12.162	48
828	50	2.804	48	5.072	47	7.199	49	9.948	49	12.163	49
829	50	2.806	49	5.073	48	7.204	48	9.949	50	12.169	50
831	50	2.825	50	5.075	50	7.205	49	9.950	50	12.221	50
832	50	2.834	49	5.076	50	7.227	50	9.983	50	12.245	49
835	50	2.918	44	5.099	49	7.228	50	10.035	50	12.299	49
836	50	2.919	50	5.131	50	7.325	50	10.048	48	12.305	49
839	50	2.976	50	5.132	50	7.336	49	10.049	48	12.319	50
844	48	3.019	50	5.184	50	7.505	49	10.050	49	12.325	50
845	49	3.029	50	5.223	44	7.506	49	10.061	50	12.333	46
846	50	3.045	49	5.224	46	7.531	50	10.125	50	12.334	49
955	48	3.086	50	5.225	47	7.532	50	10.139	49	12.471	50
976	50	3.115	45	5.226	50	7.576	50	10.147	49	12.474	50
1.085	45	3.117	44	5.227	50	7.677	50	10.180	48	12.475	48
1.086	50	3.211	49	5.290	50	7.704	48	10.181	50	12.476	50
1.100	50	3.284	50	5.316	49	7.719	50	10.281	50	12.534	49
1.176	50	3.325	50	5.319	50	7.733	46	10.462	49	12.546	49
1.249	50	3.346	50	5.427	50	7.734	49	10.463	49	12.681	50
1.250	50	3.447	50	5.428	50	7.773	48	10.464	49	12.699	49
1.254	50	3.476	50	5.450	50	7.776	50	10.466	49	12.704	48
1.299	49	3.519	50	5.520	50	7.799	49	10.467	49	12.705	49
1.305	49	3.525	50	5.525	50	7.805	49	10.468	49	12.719	50
1.320	50	3.546	50	5.546	50	7.819	50	10.469	50	12.778	50
1.361	47	3.599	49	5.576	50	7.825	50	10.470	50	12.819	49
1.363	49	3.604	48	5.624	50	7.834	49	10.471	50	12.820	50
1.370	50	3.605	49	5.676	50	7.845	49	10.623	44	12.835	45
1.376	50	3.676	50	5.725	50	7.911	48	10.654	43	12.869	50
1.446	50	3.719	50	5.726	50	7.913	49	10.655	47	12.926	50
1.473	48	3.807	49	5.747	50	7.927	50	10.656	43	12.927	50
1.555	48	3.809	49	5.759	42	7.928	50	10.699	49	12.957	50
1.564	50	3.825	50	5.785	45	8.314	50	10.725	50	12.980	48
1.566	50	3.846	50	5.825	50	8.319	44	10.769	47	13.042	48
1.567	50	3.873	48	5.826	50	8.339	50	10.819	50	13.065	45
1.576	50	4.005	49	5.854	48	8.505	49	10.848	49	13.076	50
1.619	50	4.006	49	5.857	50	8.550	47	10.849	50	13.119	50
1.625	50	4.014	49	5.912	43	8.650	49	10.885	45	13.125	50
1.689	49	4.016	50	5.932	50	8.719	50	10.887	42	13.134	49
1.690	49	4.094	48	5.969	45	8.725	50	10.969	50	13.149	50
1.691	50	4.101	49	5.971	50	8.734	49	10.970	50	13.153	47
1.692	50	4.102	49	5.980	50	8.776	50	10.974	50	13.355	47
1.746	48	4.114	43	6.020	50	8.819	50	10.976	50	13.361	43
1.750	50	4.146	50	6.033	46	8.825	50	11.005	49	13.363	47
1.820	47	4.174	48	6.034	49	8.927	50	11.097	46	13.365	45
1.821	48	4.176	50	6.088	50	8.928	50	11.098	47	13.366	47
1.822	46	4.305	48	6.100	49	8.946	50	11.099	47	13.367	47
1.846	50	4.306	49	6.119	50	8.999	49	11.100	47	13.368	47
1.847	50	4.307	49	6.146	50	9.054	50	11.101	47	13.378	49
1.882	48	4.311	50	6.174	48	9.078	50	11.102	48	13.382	49
1.883	50	4.378	45	6.250	50	9.099	49	11.103	48	13.386	50
1.919	50	4.413	49	6.276	50	9.107	48	11.104	48	13.388	50
1.975	49	4.447	46	6.326	45	9.123	46	11.105	48	13.389	50
2.048	49	4.448	46	6.327	46	9.126	49	11.124	49	13.393	50
2.049	49	4.468	50	6.328	47	9.127	50	11.125	49	13.394	50
2.050	50	4.519	50	6.329	48	9.128	50	11.126	50	13.395	50
2.053	47	4.525	50	6.330	45	9.142	48	11.203	50	13.397	50
		4.534	49	6.332	49	9.149	50	11.284	49		
						9.153	47				

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
13.398	50	16.598	47	19.062	50	22.373	48	25.299	49	28.117	44
13.399	49	16.599	47	19.086	48	22.376	50	25.355	50	28.118	44
13.445	49	16.600	48	19.088	50	22.476	50	25.376	50	28.142	48
13.446	50	16.601	48	19.146	50	22.519	50	25.399	49	28.176	50
13.472	47	16.625	49	19.176	50	22.525	50	25.425	50	28.185	45
13.473	48	16.626	49	19.199	49	22.576	50	25.448	48	28.187	42
13.476	50	16.632	49	19.205	49	22.646	50	25.449	48	28.199	49
13.547	50	16.654	49	19.217	44	22.676	50	25.450	49	28.204	48
13.628	50	16.655	49	19.218	44	22.731	50	25.457	49	28.205	49
13.629	50	16.662	50	19.249	50	22.732	50	25.460	50	28.212	43
13.634	49	16.663	50	19.223	47	22.734	49	25.476	50	28.215	45
13.649	50	16.664	50	19.225	50	22.741	44	25.546	50	28.217	44
13.673	48	16.677	48	19.234	49	22.776	50	25.576	50	28.225	50
13.699	49	16.678	50	19.237	47	22.785	45	25.621	49	28.282	49
13.726	50	16.679	50	19.242	48	22.929	50	25.624	50	28.283	50
13.821	50	16.680	50	19.244	48	22.946	49	25.625	50	28.284	50
13.825	50	16.681	50	19.245	49	22.947	49	25.654	48	28.299	49
13.848	48	16.682	50	19.246	50	23.111	49	25.655	48	28.327	50
13.850	50	16.683	50	19.499	49	23.112	43	25.661	50	28.390	49
13.873	48	16.684	50	19.504	48	23.113	49	25.673	48	28.419	50
14.006	49	16.699	49	19.505	49	23.115	45	25.676	50	28.481	50
14.007	49	16.700	50	19.575	47	23.119	50	25.703	49	28.546	50
14.009	49	16.701	50	19.705	49	23.125	50	25.761	42	28.572	47
14.010	49	16.702	50	19.809	49	23.225	42	25.762	42	28.573	48
14.011	50	16.719	50	19.810	50	23.226	43	25.763	43	28.646	50
14.013	50	16.739	49	19.811	50	23.278	50	25.764	44	28.730	50
14.019	50	16.745	49	20.075	50	23.363	47	25.819	50	28.746	50
14.139	48	16.776	50	20.076	50	23.399	49	25.876	50	28.782	50
14.140	49	16.846	50	20.098	50	23.421	50	25.919	50	28.799	49
14.157	49	16.876	50	20.100	50	23.446	50	25.925	50	28.824	50
14.160	49	17.204	48	20.125	50	23.545	49	26.125	50	28.836	49
14.161	50	17.205	49	20.147	46	23.546	50	26.176	50	28.839	50
14.162	50	17.223	47	20.148	48	23.576	50	26.209	48	28.882	50
14.163	50	17.225	50	20.149	48	23.676	50	26.210	49	28.901	49
14.247	48	17.262	50	20.150	49	23.699	49	26.219	50	28.936	49
14.248	49	17.299	49	20.154	50	23.725	50	26.226	50	28.945	49
14.336	49	17.399	49	20.176	50	23.733	46	26.249	50	28.999	49
14.362	42	17.447	49	20.239	50	23.734	49	26.264	42	29.004	48
14.463	50	17.448	50	20.240	50	23.765	45	26.265	42	29.005	49
14.493	50	17.449	50	20.334	49	23.842	44	26.266	43	29.025	50
14.540	49	17.476	50	20.363	50	23.891	50	26.267	45	29.053	47
14.544	48	17.505	49	20.376	50	23.899	49	26.284	50	29.076	50
14.545	49	17.525	50	20.399	49	23.921	49	26.304	48	29.119	50
14.546	50	17.599	49	20.524	50	23.975	50	26.305	49	29.125	50
14.547	50	17.605	49	20.525	50	23.976	50	26.306	49	29.200	49
14.577	50	17.627	50	20.534	49	23.977	50	26.321	50	29.201	50
14.605	49	17.705	49	20.545	49	24.007	49	26.476	50	29.248	48
14.701	46	17.761	49	20.546	50	24.021	50	26.521	50	29.249	49
14.702	48	17.762	50	20.683	50	24.119	50	26.531	50	29.250	50
14.703	49	17.763	50	20.773	48	24.216	50	26.544	48	29.298	45
14.704	48	17.799	49	20.835	50	24.373	43	26.545	48	29.299	46
14.719	50	17.836	49	20.836	50	24.374	43	26.546	49	29.305	49
14.725	50	17.876	50	20.849	50	24.375	45	26.547	50	29.306	49
14.819	49	17.920	50	21.005	49	24.376	47	26.619	50	29.307	50
14.820	50	17.929	50	21.026	50	24.377	47	26.625	50	29.365	45
14.864	50	17.978	48	21.027	50	24.392	50	26.719	50	29.366	46
14.968	50	17.979	50	21.047	50	24.393	50	26.728	50	29.367	46
14.969	50	18.027	50	21.219	50	24.394	50	26.871	50	29.370	47
14.976	50	18.028	50	21.281	50	24.395	50	26.960	49	29.372	47
15.046	50	18.067	50	21.282	50	24.446	50	26.961	50	29.373	48
15.128	50	18.146	49	21.319	50	24.482	50	26.976	50	29.374	48
15.146	50	18.147	50	21.327	50	24.519	50	27.045	49	29.432	50
15.219	50	18.176	50	21.434	49	24.545	49	27.046	50	29.484	50
15.222	46	18.247	50	21.476	50	24.564	50	27.094	50	29.534	49
15.223	47	18.285	45	21.550	46	24.573	48	27.120	50	29.544	48
15.234	49	18.287	42	21.579	49	24.666	49	27.125	50	29.546	49
15.250	50	18.296	46	21.586	50	24.667	49	27.146	48	29.547	50
15.339	50	18.304	48	21.588	50	24.668	50	27.147	48	29.607	45
15.340	50	18.319	50	21.599	49	24.669	50	27.148	49	29.634	49
15.381	50	18.348	50	21.605	49	24.670	50	27.150	50	29.646	50
15.452	43	18.478	50	21.642	48	24.676	50	27.173	48	29.673	48
15.462	50	18.518	44	21.644	48	24.725	50	27.188	50	29.690	49
15.523	47	18.519	50	21.665	45	24.825	50	27.237	47	29.806	48
15.525	50	18.569	50	21.672	47	24.846	50	27.238	44	29.814	49
15.576	50	18.570	50	21.673	48	24.939	50	27.246	50	29.881	48
15.606	49	18.576	50	21.676	50	24.940	50	27.299	49	29.882	48
15.607	49	18.699	49	21.805	49	24.946	50	27.324	47	29.884	49
15.750	50	18.705	49	21.819	50	25.040	50	27.325	50	29.886	50
15.791	50	18.745	49	21.920	50	25.045	49	27.342	48	29.888	50
15.799	49	18.746	50	21.925	50	25.046	50	27.426	44	29.889	50
15.839	47	18.798	50	21.942	48	25.076	50	27.499	49	29.890	50
15.847	50	18.799	49	21.946	50	25.116	45	27.519	50	29.891	50
15.925	50	18.819	50	22.019	50	25.117	44	27.525	50	29.899	49
15.947	46	18.899	49	22.046	50	25.118	44	27.603	49	29.905	49
15.967	49	18.905	49	22.073	48	25.119	50	27.604	48	29.925	50
15.976	50	18.939	50	22.076	50	25.125	50	27.605	49	30.020	50
16.019	50	18.946	50	22.125	50	25.142	48	27.619	50	30.025	50
16.432	46	18.973	48	22.146	50	25.176	50	27.724	50	30.046	49
16.433	46	18.976	50	22.219	50	25.282	49	27.725	50	30.076	50
16.595	47	19.019	50	22.242	48	25.285	45	27.840	50	30.176	50
16.596	46	19.025	50	22.278	50	25.288	50	27.905	49	30.249	50
16.597	47	19.061	49	22.279	50	25.289	50	27.976	50		
						25.290	50	28.114	43		
						25.291	50	28.115	45		

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
30.225	50	33.246	50	36.177	50	39.966	49	42.502	49	44.505	49
30.246	50	33.319	50	36.219	50	39.967	49	42.503	50	44.506	49
30.403	50	33.325	50	36.275	49	39.968	50	42.505	49	44.546	49
30.434	49	33.404	48	36.276	50	39.976	50	42.508	42	44.547	50
30.444	48	33.464	48	36.277	50	40.008	42	42.519	50	44.583	50
30.532	47	33.467	49	36.278	50	40.012	43	42.525	50	44.605	49
30.533	46	33.468	50	36.319	50	40.025	50	42.547	49	44.619	50
30.534	49	33.479	48	36.399	49	40.048	50	42.576	50	44.635	46
30.597	49	33.480	50	36.404	48	40.113	50	42.626	49	44.636	49
30.636	49	33.499	49	36.405	49	40.154	49	42.627	50	44.709	49
30.637	47	33.525	50	36.499	49	40.157	50	42.628	50	44.725	50
30.639	49	33.534	49	36.576	50	40.164	50	42.667	50	44.734	49
30.640	50	33.537	47	36.639	45	40.176	50	42.705	49	44.745	49
30.645	49	33.576	50	36.670	49	40.219	50	42.719	50	44.746	50
30.646	50	33.666	43	36.671	49	40.286	50	42.725	50	44.844	47
30.676	50	33.754	49	36.774	50	40.288	50	42.774	48	44.860	50
30.710	49	33.776	50	36.775	50	40.319	50	42.809	49	44.854	50
30.719	50	33.826	50	36.776	50	40.325	50	42.826	50	44.876	50
30.725	50	33.867	50	36.920	50	40.346	50	42.827	50	44.934	49
30.810	49	33.868	50	36.925	50	40.376	50	42.834	49	44.987	42
30.821	50	33.876	50	36.976	50	40.428	50	42.899	49	44.999	49
30.846	50	33.936	49	37.025	50	40.434	49	42.957	50	45.032	50
30.967	45	34.007	49	37.068	50	40.447	50	42.965	45	45.034	49
30.979	48	34.019	50	37.079	50	40.476	50	43.019	50	45.042	48
31.001	49	34.049	48	37.176	50	40.519	50	43.025	50	45.044	48
31.026	50	34.070	50	37.255	50	40.547	50	43.042	48	45.120	49
31.034	49	34.421	50	37.504	48	40.576	50	43.076	50	45.121	49
31.205	49	34.433	45	37.505	49	40.619	50	43.099	49	45.142	47
31.354	49	34.436	49	37.508	42	40.625	50	43.105	49	45.144	48
31.355	49	34.439	50	37.546	50	40.634	49	43.142	48	45.148	50
31.367	50	34.446	50	37.599	49	40.650	50	43.145	49	45.176	50
31.419	50	34.476	50	37.619	50	40.699	49	43.146	50	45.246	50
31.445	49	34.499	49	37.625	50	40.705	49	43.245	49	45.276	50
31.448	50	34.525	50	37.672	47	40.719	50	43.246	50	45.319	50
31.527	50	34.537	47	37.673	48	40.725	50	43.278	50	45.379	50
31.528	50	34.548	49	37.735	50	40.734	49	43.325	50	45.405	49
31.545	49	34.549	50	37.736	50	40.819	50	43.334	49	45.420	50
31.546	50	34.628	50	37.745	49	40.825	50	43.346	50	45.425	50
31.667	50	34.634	49	37.746	50	40.834	49	43.376	50	45.475	50
31.668	50	34.642	48	37.822	46	40.857	47	43.419	50	45.476	50
31.723	44	34.645	49	37.825	50	40.870	47	43.425	50	45.521	50
31.734	49	34.646	50	37.846	50	40.886	49	43.438	44	45.525	50
31.735	50	34.725	50	37.904	48	40.928	50	43.439	47	45.545	49
31.736	50	34.857	50	37.905	49	40.929	50	43.444	48	45.546	50
31.745	49	34.876	50	37.925	50	41.004	48	43.447	50	45.648	50
31.746	50	34.905	49	37.942	47	41.005	49	43.499	49	45.673	48
31.825	50	34.935	49	37.946	49	41.032	50	43.505	49	45.699	49
31.836	49	34.950	49	37.947	49	41.097	50	43.519	50	45.719	50
31.858	42	34.957	50	37.948	50	41.098	50	43.544	48	45.725	50
31.859	42	34.972	47	37.976	50	41.099	49	43.545	49	45.763	47
31.913	48	34.973	48	38.607	48	41.104	48	43.546	50	45.773	48
31.976	50	35.032	50	38.609	49	41.105	49	43.628	50	45.776	50
31.999	49	35.035	50	38.648	46	41.119	50	43.634	49	45.799	49
32.004	48	35.037	47	38.649	48	41.134	49	43.646	50	45.804	48
32.047	48	35.046	50	38.660	48	41.329	50	43.656	43	45.805	49
32.048	49	35.104	48	38.780	50	41.331	50	43.658	42	45.825	50
32.049	50	35.119	50	38.781	50	41.334	49	43.659	42	45.845	49
32.219	50	35.134	49	38.800	49	41.346	50	43.665	45	45.846	50
32.228	50	35.219	50	38.848	49	41.408	42	43.676	50	45.899	49
32.234	49	35.360	50	38.849	50	41.409	48	43.699	49	45.904	48
32.247	49	35.361	50	38.946	50	41.410	49	43.725	50	45.905	49
32.276	50	35.419	50	39.025	50	41.412	43	43.799	42	45.919	50
32.292	42	35.425	50	39.045	49	41.458	42	43.800	45	45.925	50
32.299	49	35.476	50	39.046	50	41.459	42	43.801	46	45.946	50
32.304	48	35.525	50	39.081	50	41.526	50	43.802	46	45.964	43
32.305	49	35.573	48	39.099	49	41.537	47	43.803	47	45.980	50
32.336	45	35.576	50	39.225	50	41.538	44	43.814	49	46.019	50
32.413	49	35.803	50	39.234	49	41.597	50	43.819	50	46.030	45
32.434	49	35.805	49	39.245	49	41.625	50	43.820	50	46.037	47
32.499	49	35.846	49	39.246	50	41.645	49	43.825	50	46.046	50
32.505	49	35.847	50	39.282	50	41.646	50	43.834	49	46.104	48
32.523	47	35.848	50	39.324	50	41.676	50	43.845	49	46.105	49
32.525	50	35.883	47	39.349	45	41.725	50	43.846	50	46.125	50
32.534	49	35.884	48	39.367	48	41.792	42	43.886	50	46.206	49
32.546	49	35.886	50	39.368	48	41.796	46	43.947	49	46.246	50
32.547	50	35.899	49	39.369	49	41.825	50	43.976	50	46.336	50
32.671	48	35.905	49	39.370	49	41.929	50	44.028	50	46.339	50
32.674	49	35.919	50	39.371	50	41.932	50	44.029	50	46.345	49
32.675	50	35.925	50	39.402	49	41.976	50	44.074	50	46.346	50
32.747	50	35.946	50	39.403	50	41.999	49	44.076	50	46.376	50
32.834	49	35.965	45	39.405	49	42.005	49	44.119	50	46.405	45
32.846	50	35.990	45	39.425	50	42.019	50	44.125	50	46.406	46
32.919	50	36.049	49	39.426	50	42.077	50	44.176	50	46.418	43
32.925	50	36.054	50	39.476	50	42.135	50	44.276	50	46.429	50
33.049	50	36.064	50	39.554	50	42.136	50	44.319	50	46.447	50
33.034	49	36.066	50	39.576	50	42.205	49	44.324	47	46.505	49
33.104	48	36.085	45	39.619	50	42.232	50	44.366	45	46.585	45
33.105	49	36.087	42	39.625	50	42.235	50	44.454	48	46.587	42
33.177	50	36.099	49	39.776	50	42.276	50	44.469	49	46.596	46
33.178	50	36.105	49	39.848	50	42.391	50	44.470	49	46.603	49
33.179	50	36.129	50	39.849	50	42.392	50	44.471	50	46.725	50
33.229	50	36.146	50	39.909	42	42.432	49	44.473	48		
33.234	49	36.152	43	39.912	43	42.446	50	44.476	50		
33.245	49			39.919	50	42.465	42				

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
46.766	50	50.439	50	63.725	50	66.052	43	69.419	50	72.782	50
46.825	50	50.440	50	63.716	50	66.053	47	69.425	50	72.819	50
46.830	45	50.476	50	63.778	50	66.177	48	69.547	50	72.876	50
46.834	49	50.499	49	63.836	50	66.225	50	69.625	50	72.949	50
46.844	48	50.550	50	63.839	50	66.254	50	69.626	50	72.954	50
46.845	49	50.554	50	63.845	48	66.276	50	69.665	45	73.019	50
46.846	50	50.625	50	63.846	49	66.319	50	69.672	47	73.075	50
46.868	50	50.634	49	63.847	50	66.325	50	69.673	48	73.076	50
46.924	50	50.797	50	64.028	50	66.346	50	69.676	50	73.146	50
46.925	50	50.798	50	64.099	49	66.373	48	69.685	45	73.331	50
46.946	50	50.799	49	64.246	50	66.376	50	69.776	50	73.447	49
47.021	50	50.834	49	64.314	49	66.425	50	69.799	49	73.448	49
47.045	49	50.835	50	64.319	50	66.442	48	69.845	49	73.449	49
47.076	50	50.836	50	64.376	50	66.444	48	69.846	50	73.454	50
47.104	48	50.879	50	64.399	49	66.445	49	69.945	49	73.731	49
47.119	50	50.942	48	64.455	50	66.446	50	69.946	50	73.805	49
47.125	50	51.041	44	64.513	48	66.546	50	70.076	50	73.934	49
47.176	50	51.042	48	64.515	45	66.576	50	70.125	50	74.042	48
47.219	50	51.043	46	64.516	49	66.605	49	70.276	50	74.076	50
47.225	50	51.044	48	64.546	50	66.625	50	70.319	50	74.201	46
47.236	49	51.045	49	64.648	50	66.665	45	70.425	50	74.202	46
47.242	48	51.046	50	64.744	48	66.675	47	70.534	49	74.216	50
47.349	50	51.076	50	64.745	49	66.676	48	70.547	48	74.476	50
47.413	50	51.128	50	64.746	50	66.677	50	70.550	50	74.534	49
47.425	50	51.176	50	64.905	49	66.728	50	70.719	50	74.535	50
47.447	48	51.205	49	64.925	50	66.873	48	70.723	47	74.536	50
47.448	49	51.260	42	64.930	45	66.876	50	70.746	49	74.599	49
47.449	50	51.261	42	64.933	46	66.924	50	70.747	50	74.619	50
47.519	50	51.262	43	64.934	49	67.050	50	70.821	50	74.650	50
47.525	50	51.263	43	64.937	47	67.099	49	70.831	49	74.676	50
47.535	49	51.264	43	64.946	50	67.178	50	70.876	50	74.729	49
47.546	50	51.265	45	64.951	43	67.199	49	70.926	50	74.848	49
47.576	50	51.266	47	64.952	43	67.219	50	70.927	50	74.849	50
47.697	49	51.267	49	64.953	47	67.223	47	70.934	49	74.899	49
47.698	50	51.268	50	65.019	50	67.305	49	70.946	49	74.925	50
47.700	50	51.272	47	65.039	49	67.319	50	70.947	50	75.029	50
47.732	50	51.273	48	65.099	49	67.372	47	70.976	50	75.076	50
47.776	50	51.276	50	65.104	48	67.405	49	71.019	50	75.221	50
47.805	49	61.119	50	65.119	50	67.463	49	71.029	50	75.225	50
47.823	47	61.205	49	65.125	50	67.464	50	71.048	50	75.246	50
47.899	49	61.219	50	65.135	45	67.476	50	71.119	50	75.276	50
48.011	49	61.225	50	65.136	46	67.519	50	71.125	50	75.338	44
48.025	50	61.545	49	65.137	47	67.525	50	71.150	49	75.359	42
48.046	50	61.546	50	65.138	41	67.546	50	71.154	50	75.363	48
48.104	48	61.576	50	65.139	49	67.563	47	71.205	49	75.364	48
48.105	49	61.687	42	65.145	48	67.572	47	71.219	50	75.373	48
48.119	50	61.696	46	65.146	48	67.576	50	71.222	46	75.419	50
48.125	50	61.699	49	65.147	49	67.619	50	71.223	47	75.446	50
48.145	49	61.701	48	65.201	48	67.628	50	71.225	50	75.506	48
48.273	48	61.705	49	65.205	49	67.637	46	71.299	49	75.507	49
48.316	50	61.708	42	65.257	47	67.647	50	71.304	48	75.546	50
48.376	50	61.712	43	65.260	48	67.676	50	71.305	49	75.645	49
48.385	45	61.715	45	65.261	49	67.719	50	71.376	50	75.646	50
48.387	42	61.717	44	65.262	49	67.806	49	71.400	49	75.653	47
48.399	49	61.718	44	65.263	50	68.141	48	71.409	49	75.760	49
48.405	49	61.719	50	65.264	50	68.145	49	71.419	50	75.776	50
48.479	50	61.725	50	65.273	48	68.146	50	71.425	50	75.825	50
48.531	49	61.734	49	65.276	50	68.172	47	71.434	49	75.826	50
48.535	49	61.776	50	65.318	48	68.221	50	71.445	49	75.834	49
48.539	50	61.819	50	65.349	48	68.226	50	71.446	50	75.849	50
48.540	50	61.876	50	65.350	49	68.245	49	71.485	45	75.876	50
48.675	50	62.219	50	65.354	50	68.246	49	71.546	50	75.919	50
48.676	50	62.225	50	65.376	50	68.247	50	71.576	50	75.946	50
48.677	50	62.276	50	65.425	50	68.239	49	71.599	49	76.009	48
48.699	49	62.304	48	65.446	50	68.376	50	71.642	48	76.010	49
48.705	49	62.305	49	65.476	50	68.434	49	71.725	50	76.045	49
48.725	50	62.434	49	65.519	50	68.531	50	71.809	49	76.119	50
48.734	49	62.499	49	65.526	50	68.545	49	71.876	50	76.125	50
48.745	49	62.504	48	65.545	49	68.546	50	71.962	50	76.176	50
48.746	50	62.505	49	65.546	50	68.676	50	72.099	49	76.199	49
48.819	50	62.519	50	65.599	49	68.704	48	72.105	49	76.219	50
48.825	50	62.522	46	65.716	49	68.705	49	72.125	50	76.298	46
48.834	49	62.523	47	65.719	50	68.760	47	72.154	50	76.299	47
48.845	49	62.525	50	65.725	50	68.761	48	72.176	50	76.300	47
48.846	50	62.531	49	65.795	48	68.764	50	72.376	50	76.301	48
48.899	49	62.545	49	65.796	46	68.857	50	72.404	48	76.302	49
48.904	48	62.546	50	65.797	50	68.923	47	72.405	49	76.303	50
48.905	49	62.576	50	65.799	49	68.933	46	72.446	50	76.378	50
48.934	49	62.604	48	65.819	50	68.934	49	72.611	48	76.379	50
48.976	50	62.695	49	65.822	46	69.004	48	72.635	50	76.480	50
48.965	45	62.[illegible]	49	65.823	47	69.005	49	72.636	50	76.515	45
48.972	47	63.[illegible]	49	65.825	50	69.021	50	72.639	50	76.519	50
49.219	50	63.060	50	65.865	45	69.025	50	72.640	50	76.619	50
49.319	50	63.076	50	65.872	47	69.046	50	72.644	48	76.625	50
49.676	50	63.274	48	65.873	48	69.222	46	72.645	49	76.645	49
49.719	50	63.325	50	65.919	50	69.223	47	72.646	50	76.646	50
49.734	49	63.347	49	65.925	50	69.225	50	72.676	50	76.720	48
49.846	50	63.364	50	65.960	42	69.246	50	72.699	49	76.724	49
49.882	50	63.407	48	65.999	49	69.276	50	72.705	49	76.725	50
50.432	50	63.446	44	66.005	49	69.325	50	72.725	50	76.746	50
50.433	46	63.539	50	66.017	50	69.330	45	72.730	45	76.822	46
50.434	49	63.540	50								
50.435	50	63.719	50								

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
77.042	48	77.719	50	78.188	50
77.044	48	77.734	49	78.576	50
77.045	49	77.745	49	78.599	49
77.046	50	77.746	50	78.605	49
77.076	50	77.905	49	78.619	50
77.201	49	77.919	50	78.625	50
77.264	50	77.934	49	78.635	49
77.262	50	77.976	50	78.745	49
77.276	50	77.999	49	78.746	50
77.319	50	78.025	50	78.925	50
77.335	49	78.219	50	78.973	48
77.336	50	78.228	50	79.119	50
77.357	49	78.245	49	79.125	50
77.360	50	78.246	50	79.319	50
77.419	50	78.278	50	79.325	50
77.425	50	78.299	49	79.499	49
77.525	50	78.319	50	79.546	50
77.543	46	78.325	50	79.576	50
77.545	49	78.365	45	79.676	50
77.546	50	78.379	50	79.727	50
77.599	49	78.399	49	79.746	50
77.626	50	78.405	49	79.776	50
77.627	50	78.419	50	79.825	50
77.699	49	78.425	50	79.896	46

AVIS DIVERS

Société des Hôtels et Bains de mer d'Hossegor

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 18, PLACE DE LA MADELEINE, PARIS (8e)

Obligations hypothécaires de 1.000 F 3 0/0 (1er octobre 1934).

En application du décret du 30 octobre 1948, le coupon n° 36, à échéance du 5 avril 1952, a été mis en payement le 5 octobre 1951, date d'échéance du coupon n° 35. Les coupons de revenu supplémentaire nos 35 et 36, bien que sans valeur, doivent être joints aux coupons de revenu fixe lors de l'encaissement.

Ces coupons de revenu fixe et de revenu supplémentaire étant les derniers attachés au titre, il sera remis contre décharge, aux obligataires ou aux banques chargées de l'encaissement, lors du payement des coupons précités, une feuille de 18 coupons (9 de revenu fixe, 9 de revenu supplémentaire), numérotés de 37 à 45, et correspondant aux échéances annuelles du 5 octobre 1952 au 5 octobre 1960, la date limite de l'amortissement étant le 5 avril 1961.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

17 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des médaillés militaires, évadés, blessés de guerre, inspecteurs et agents spéciaux de la sûreté nationale.** But: resserrer les liens de fraternité; défendre les droits acquis; étudier les questions sociales intéressant les membres. Siège social: 11, rue Cambacérès, Paris.

26 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Etoile sportive ouvrière nœuxoise.** But: sport, football. Siège social: café Gapa, 338, route Nationale, Nœux-les-Mines.

26 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Association d'éducation populaire.** But: gestion, soutien matériel et moral des écoles libres de Montréal. Siège social: école libre de garçons, Montréal.

1er octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Saint-Gaudens. **Les Amis de l'institut Sainte-Thérèse.** But: enseignement, éducation et formation générale de la jeunesse féminine. Siège social: rue du Bugatet, Saint-Gaudens.

1er octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association d'éducation populaire Saint-Roch.** But: gestion financière et soutien des écoles libres de la commune. Siège social: école Saint-Laurent, rue du Presbytère, Blain.

1er octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association de l'école libre de filles de Plumaudan.** But: aide matérielle et morale aux familles et œuvres scolaires et postscolaires d'éducation populaire. Siège social: école libre des filles, Plumaudan.

1er octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association d'éducation populaire de Saint-Rémy-du-Plein.** But: assurer la gestion matérielle des écoles libres. Siège social: patronage Saint-Michel, Saint-Rémy-du-Plein.

1er octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Association locale des aides familiales rurales de Douelle.** But: aide matérielle et morale des familles rurales. Siège social: mairie de Douelle.

1er octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Moutiers.** But: éducation et instruction des petites filles. Siège social: presbytère de Moutiers.

3 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association catholique scolaire de Missillac.** But: gestion financière et soutien des écoles libres de Missillac. Siège social: salle Saint-Pierre, Missillac.

3 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves des écoles libres de Cusset.** But: apporter une collaboration utile aux maîtres de l'institution, sans ingérence dans son administration morale ou matérielle; favoriser l'entr'aide des familles par l'organisation professionnelle, la constitution de bourses ou prêts d'honneur. Siège social: 87, rue Pierre-Voyant, Villeurbanne.

3 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association d'éducation populaire de Guer.** But: favoriser l'enseignement et l'éducation. Siège social: rue de Verdun, à Guer.

3 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Association d'éducation populaire de Sainte-Suzanne.** But: soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: 23, rue du 17-Novembre, Sainte-Suzanne.

4 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association d'éducation populaire Sainte-Germaine de Pibrac.** But: défense de l'école Sainte-Germaine. Siège social: école Sainte-Germaine, Pibrac.

4 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Montauban. Montauban-Association-Sports, dite **Montauban XIII.** But: entretenir entre ses membres des relations d'amitié et de camaraderie et pratiquer les sports, jeux et vie de plein air, en particulier le jeu à XIII, le rugby à XV, le football, le basket-ball, l'athlétisme, le cyclisme, la boxe, l'escrime. Siège social: café Mon Bar, rue Michelet, Montauban.

4 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association d'éducation populaire de Bourgenay.** But: gestion et soutien des écoles libres. Siège social: salle de l'Orangerie, Bourgenay-de-Saint-Hilaire-de-Talmont.

4 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association d'éducation populaire de Plévenon.** But: œuvres scolaires et postscolaires d'éducation; aide matérielle et morale aux familles. Siège social: école libre des filles, Plévenon.

4 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Etoile sportive de Beauregard-l'Evêque.** But: éducation physique par la gymnastique et le sport. Siège social: mairie de Beauregard-l'Evêque.

4 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Association d'éducation populaire de l'école catholique de Pont-du-Château.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école catholique de Pont-du-Château. Siège social: école Saint-Joseph, rue Docteur-Chambige, Pont-du-Château.

4 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Société universitaire de préparation militaire.** But: assurer la préparation physique et militaire élémentaire et supérieure des scolaires et universitaires. Siège social: 44, rue Héron, Bordeaux.

4 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Association d'éducation populaire de la Drèche.** But: aider par tous les moyens appropriés le fonctionnement des écoles libres. Siège social: à l'école, la Drèche, commune de Lescure.

4 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Association d'éducation populaire de l'école catholique de Saint-Clar.** But: gestion des intérêts matériels de l'école libre. Siège social: école libre de Saint-Clar.

5 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **Association d'éducation populaire de l'école d'agriculture Saint-Joseph du Breuil-sur-Couze.** But: organiser le fonctionnement de l'école d'agriculture du Breuil-sur-Couze par l'acquisition ou la prise en location des propriétés ou immeubles jugés utiles à ces fins. Siège social: école d'agriculture Saint-Joseph, le Breuil-sur-Couze.

8 octobre 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association d'éducation populaire Saint-Etienne.** But: organiser le fonctionnement matériel de l'école de filles de Saint-Etienne. Siège social: école de filles, 16, rue Georget, Tours.

8 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. Association d'éducation populaire de l'école libre **L'Aiglon** de la Colle-sur-Loup. But: organisation du fonctionnement matériel de l'école. Siège social: villa Ottogali, quartier l'Arnoux, la Colle-sur-Loup.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.